

Elaboration d'une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC)

Présentation des scénarios de gestion



Version du 08/12/2021



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù




ARTELIA
Passion & Solutions

Plan du document

- 1 - Rappel des aléas littoraux identifiés sur le territoire
- 2 - Rappel des modes de gestion potentiels
- 3 - Présentation des scénarios de gestion potentiels



1

**Rappel des aléas littoraux
identifiés sur le territoire**

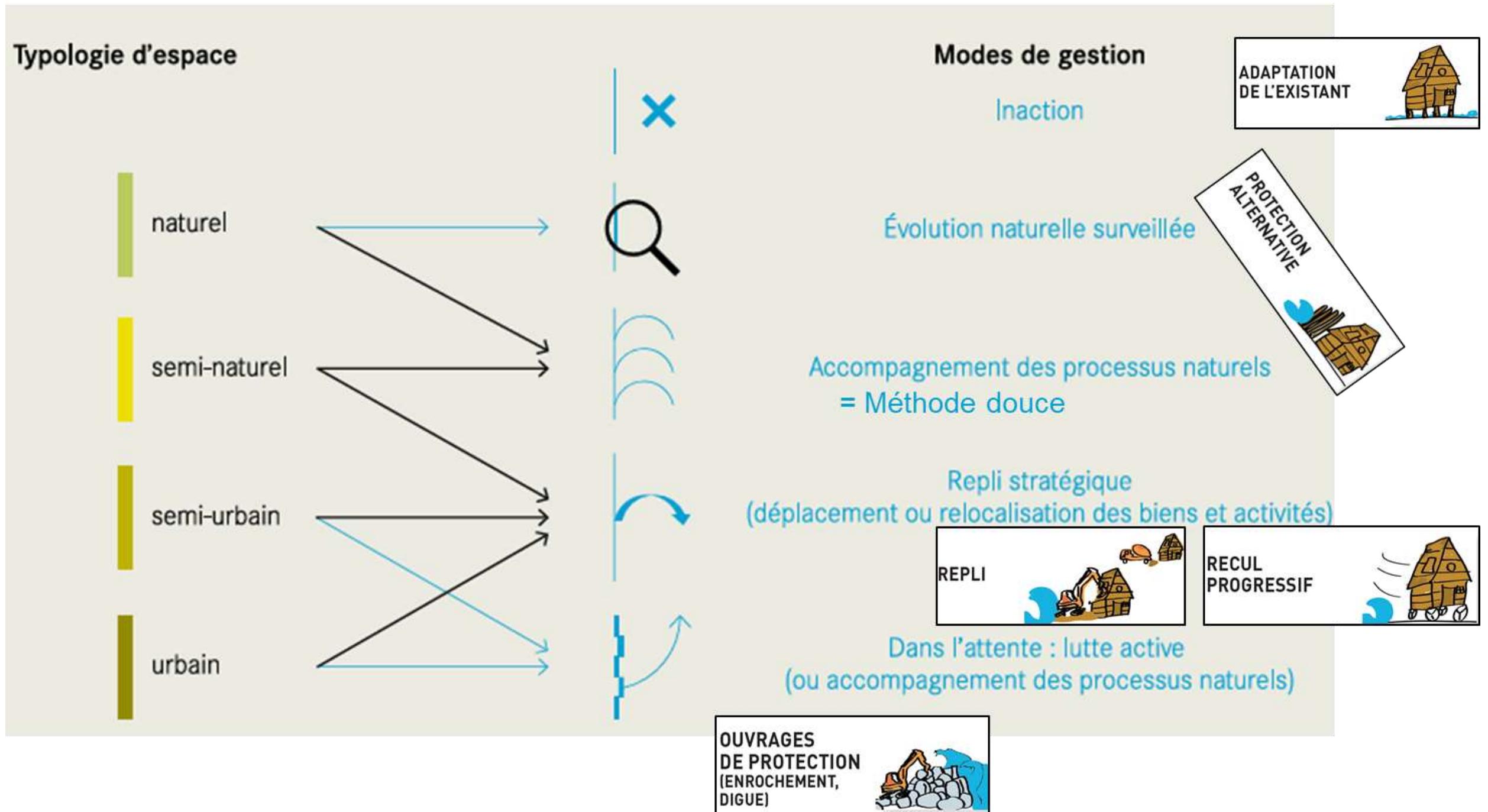


2

Rappel des modes de gestion potentiels

RAPPEL DES MODES DE GESTION POTENTIELS

Stratégie nationale de gestion de l'érosion et submersion



RAPPEL DES MODES DE GESTION POTENTIELS

Présentation des modes de gestion

Evolution naturelle surveillée & accompagnement des processus naturels

Rappel des définitions du 1^{er} AMI :

PROTECTION ALTERNATIVE

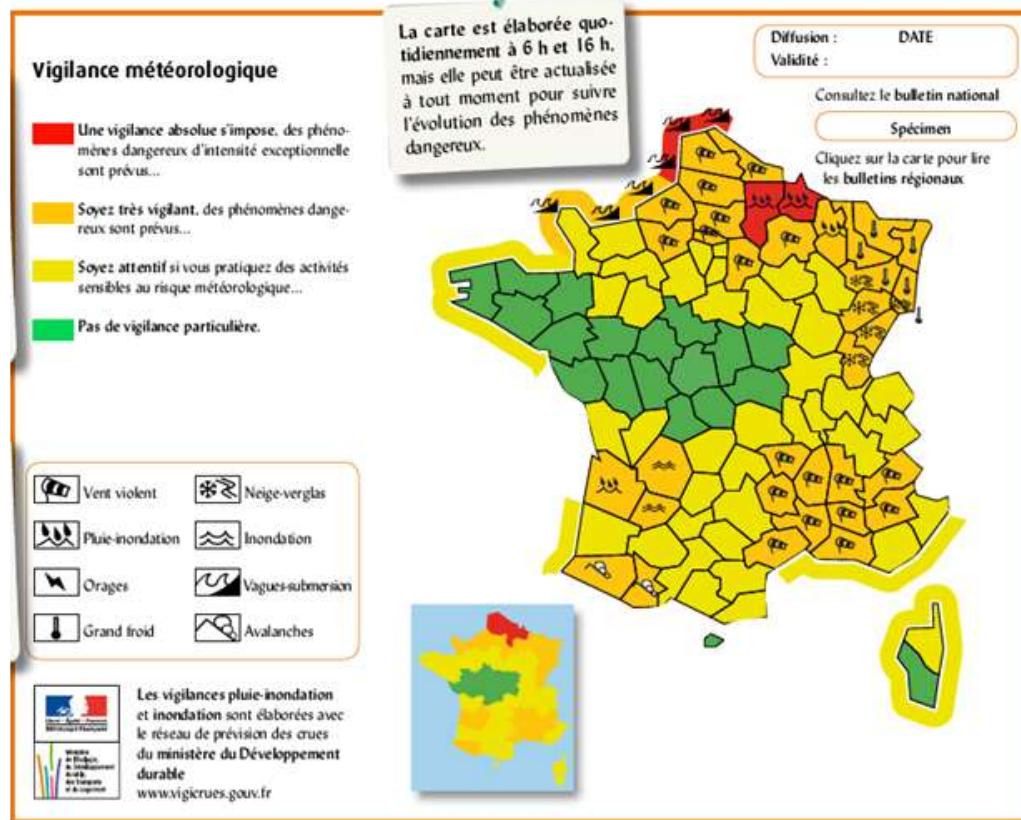


Cette orientation consiste à protéger les biens et les activités par des méthodes douces.

RAPPEL DES MODES DE GESTION POTENTIELS

Présentation des modes de gestion Evolution naturelle surveillée

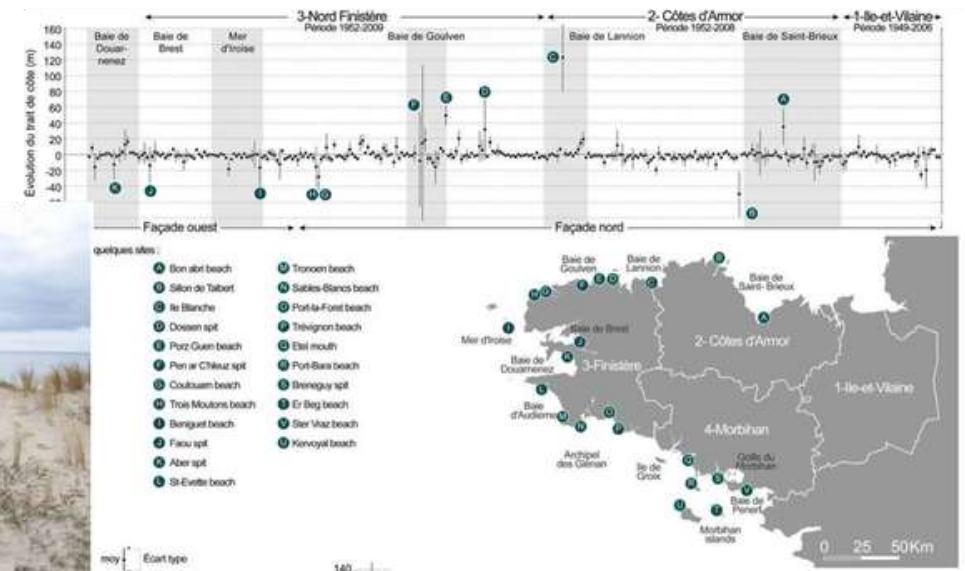
Suivi en temps réel du niveau marin et alertes tempêtes (SHOM / METEOFRANCE)



Suivi de la houle et du niveau marin par vidéo

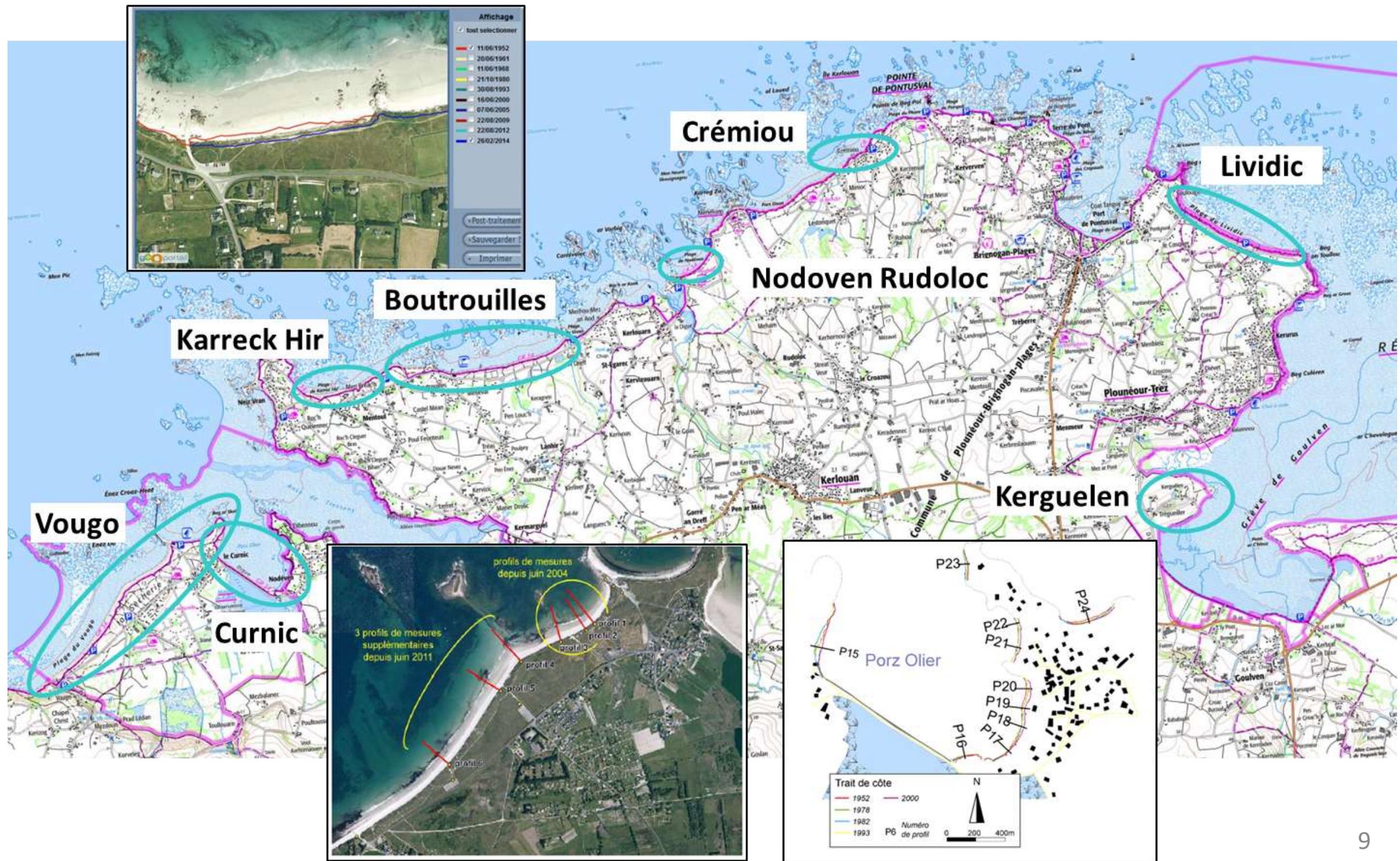


Surveillance/ suivi



RAPPEL DES MODES DE GESTION POTENTIELS

Présentation des modes de gestion
Evolution naturelle surveillée Suivis déjà réalisés sur le territoire



RAPPEL DES MODES DE GESTION POTENTIELS

Présentation des modes de gestion **Protection alternative – « méthode douce » (1/3)**

Gestion des espaces dunaires / naturels



Figure G2 – Plantation d'oyats, filets brise-vent et couvertures de genêts.

© Loïc Gouguet, Office national des forêts.



Meneham

Batardeaux amovibles / en place



Big bag

RAPPEL DES MODES DE GESTION POTENTIELS

Présentation des modes de gestion **Protection alternative - « méthode douce » (2/3)**

Reprofilage de plage / transferts locaux



Réhabilitation



DES DUNES



DES ZONES HUMIDES

Réhabilitation, Surfrider Foundation Europe

Ouvrages géotextiles

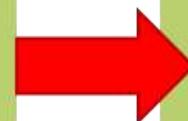
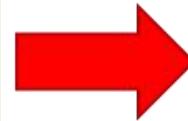


Boutrouilles

RAPPEL DES MODES DE GESTION POTENTIELS

Présentation des modes de gestion **Protection alternative - « méthode douce » (3/3)**

Ré-hausse d'ouvrage



Notre Littoral demain ? – CC de la Baie du Cotentin

Présentation des modes de gestion

Adaptation – réduction de la vulnérabilité (1/2)

Rappel des définitions du 1^{er} AMI :

ADAPTATION DE L'EXISTANT

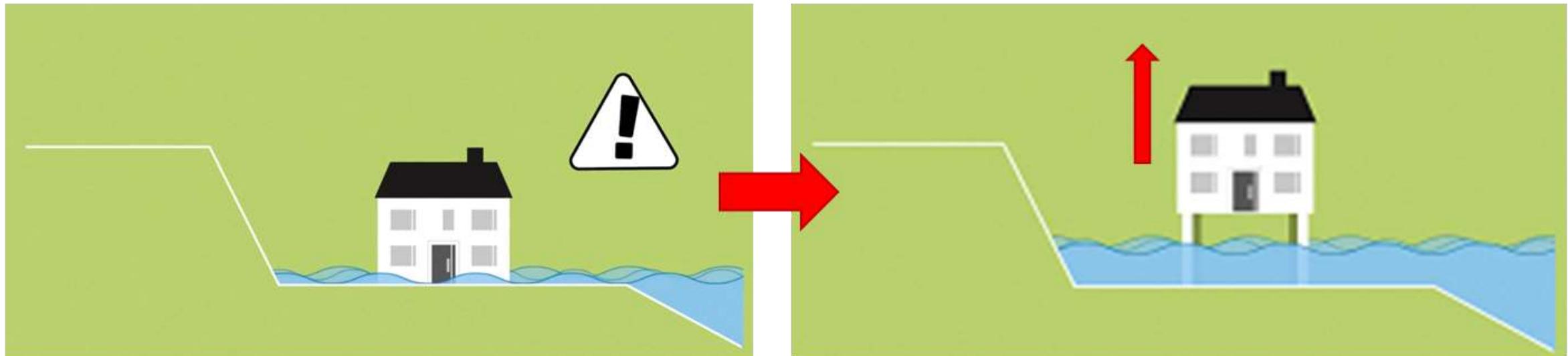


Cette orientation consiste à adapter les biens, les usages et les activités aux risques d'érosion et de submersion.

Il ne s'agit pas de lutter contre ces phénomènes, mais de faire avec.

RAPPEL DES MODES DE GESTION POTENTIELS

Présentation des modes de gestion Adaptation – réduction de la vulnérabilité (2/2)



Notre Littoral demain ? – CC de la Baie du Cotentin

Exemples de mesures d'adaptation à caractère obligatoire pour un bien situé en zone inondable :



Aménager une zone refuge, accessible depuis l'intérieur du bâtiment et permettant l'évacuation par les secours.



Mettre hors d'eau les équipements électriques et sensibles à l'eau (tableau électrique, chaudière, climatisation, etc.).



Mettre hors d'eau ou arrimer les cuves, citernes, silos et autres stockages contenant des produits dangereux.



Installer des batardeaux et des occultations temporaires sur les aérations.

Cap Atlantique



Présentation des modes de gestion

Lutte active (1/3)

Rappel des définitions du 1^{er} AMI :

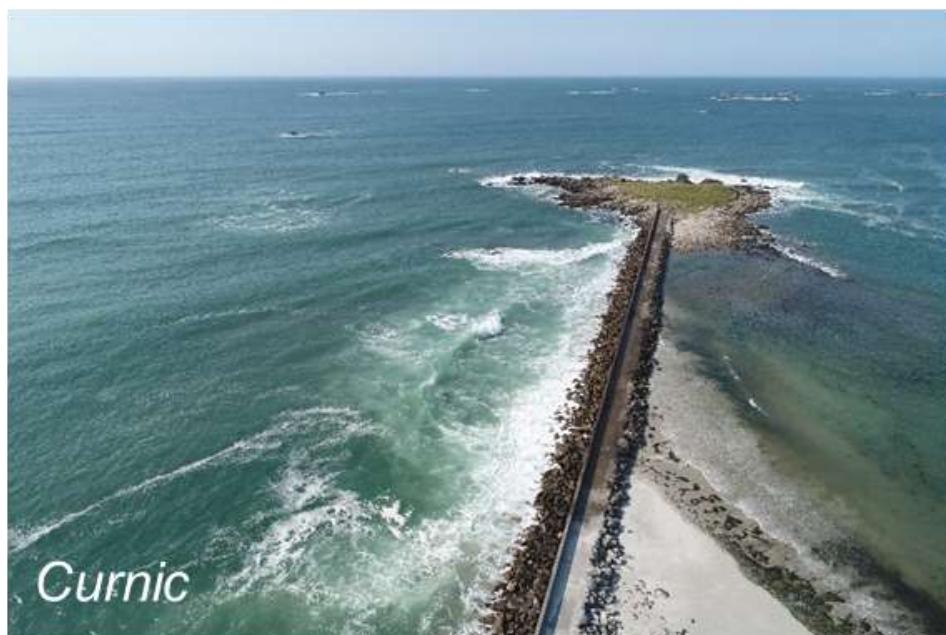
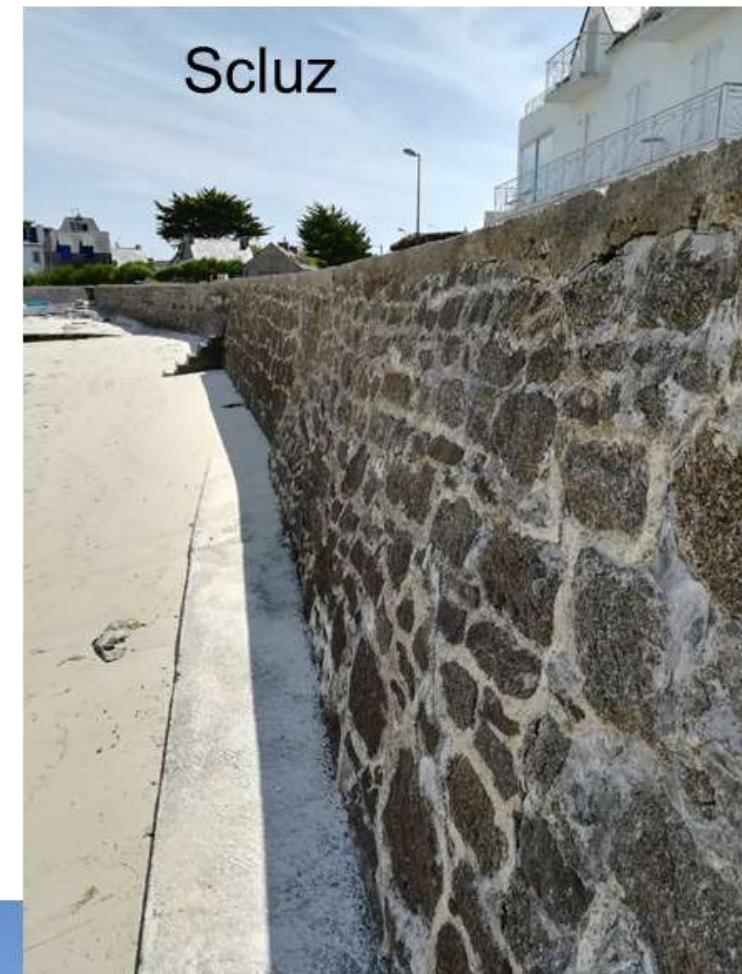
OUVRAGES DE PROTECTION (ENROCHEMENT, DIGUE)



Cette orientation consiste à protéger les biens et les activités par un enrochement ou une digue.

RAPPEL DES MODES DE GESTION POTENTIELS

Présentation des modes de gestion **Lutte active (2/3)**



RAPPEL DES MODES DE GESTION POTENTIELS

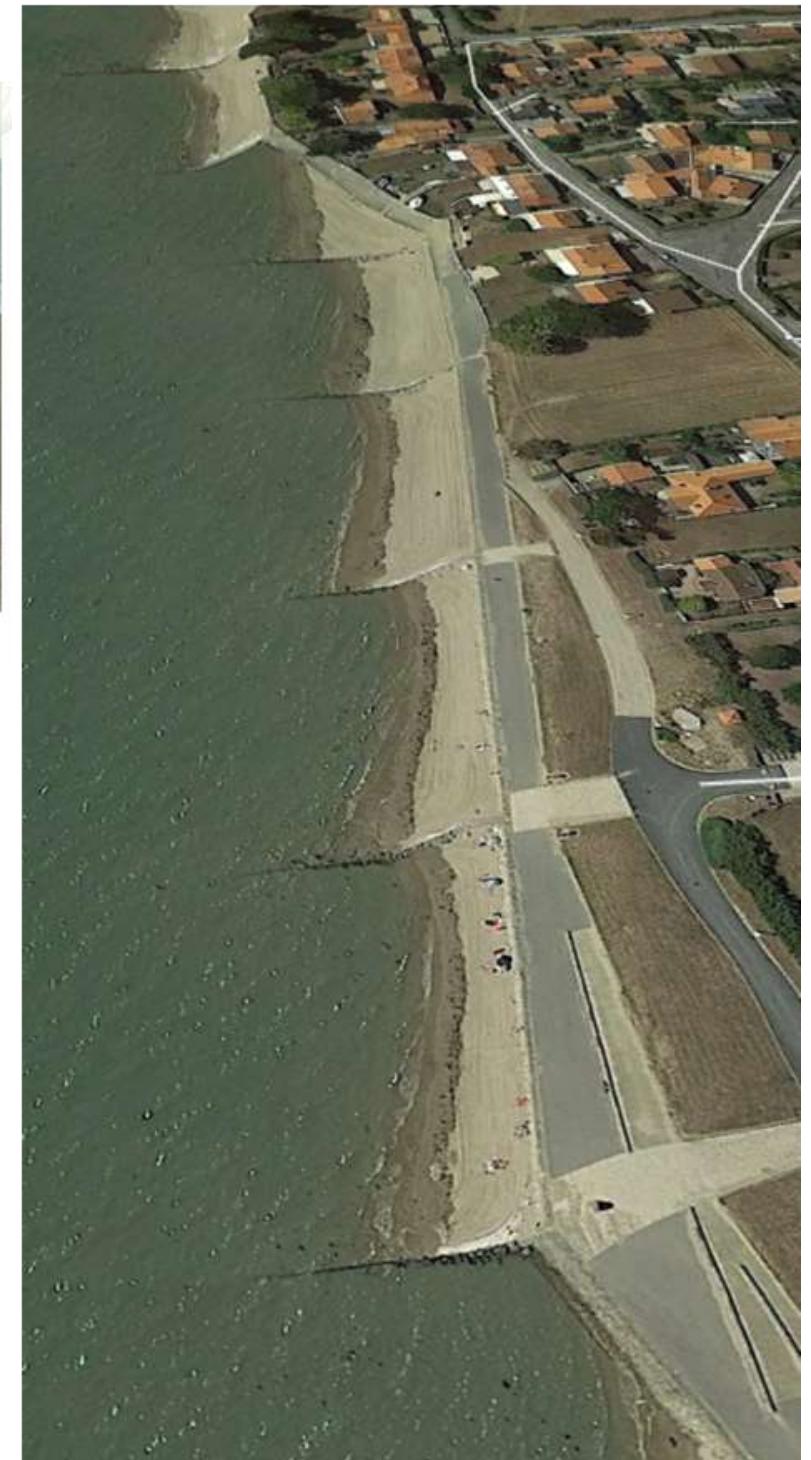
Présentation des modes de gestion

Lutte active (3/3)

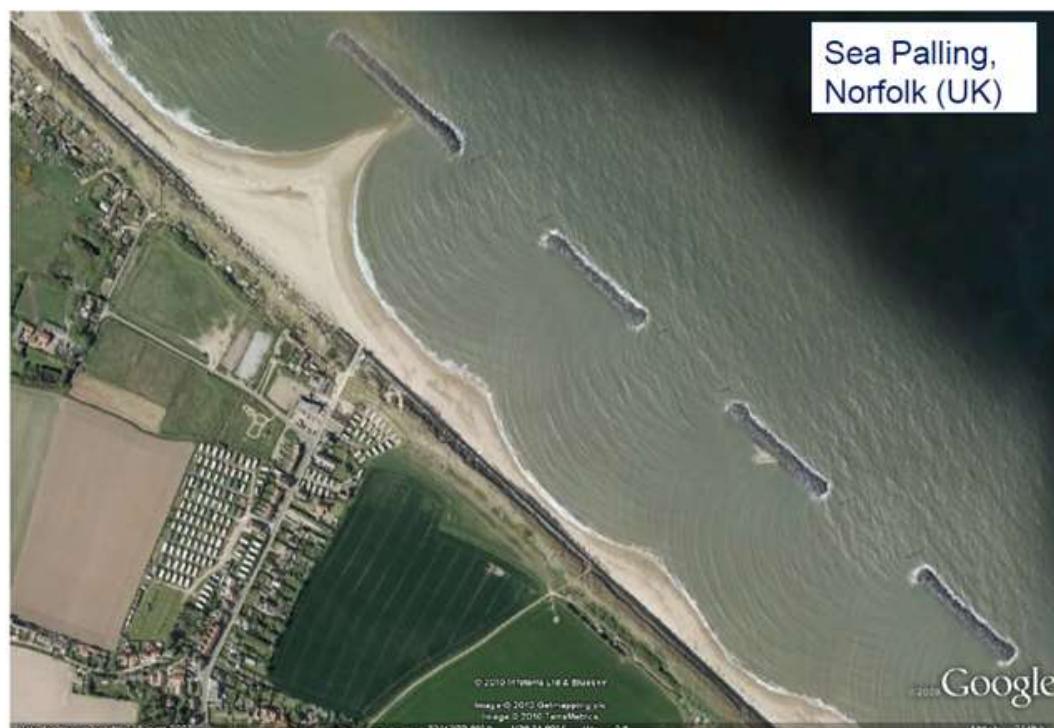
Rechargement « massif »



Epis



Brise-lames



Présentation des modes de gestion **Repli stratégique (1/2)**

Rappel des définitions du 1^{er} AMI :

REPLI



Cette orientation consiste à anticiper et engager un repli systématique des biens immobiliers, via la démolition /reconstruction, et un repli des activités.

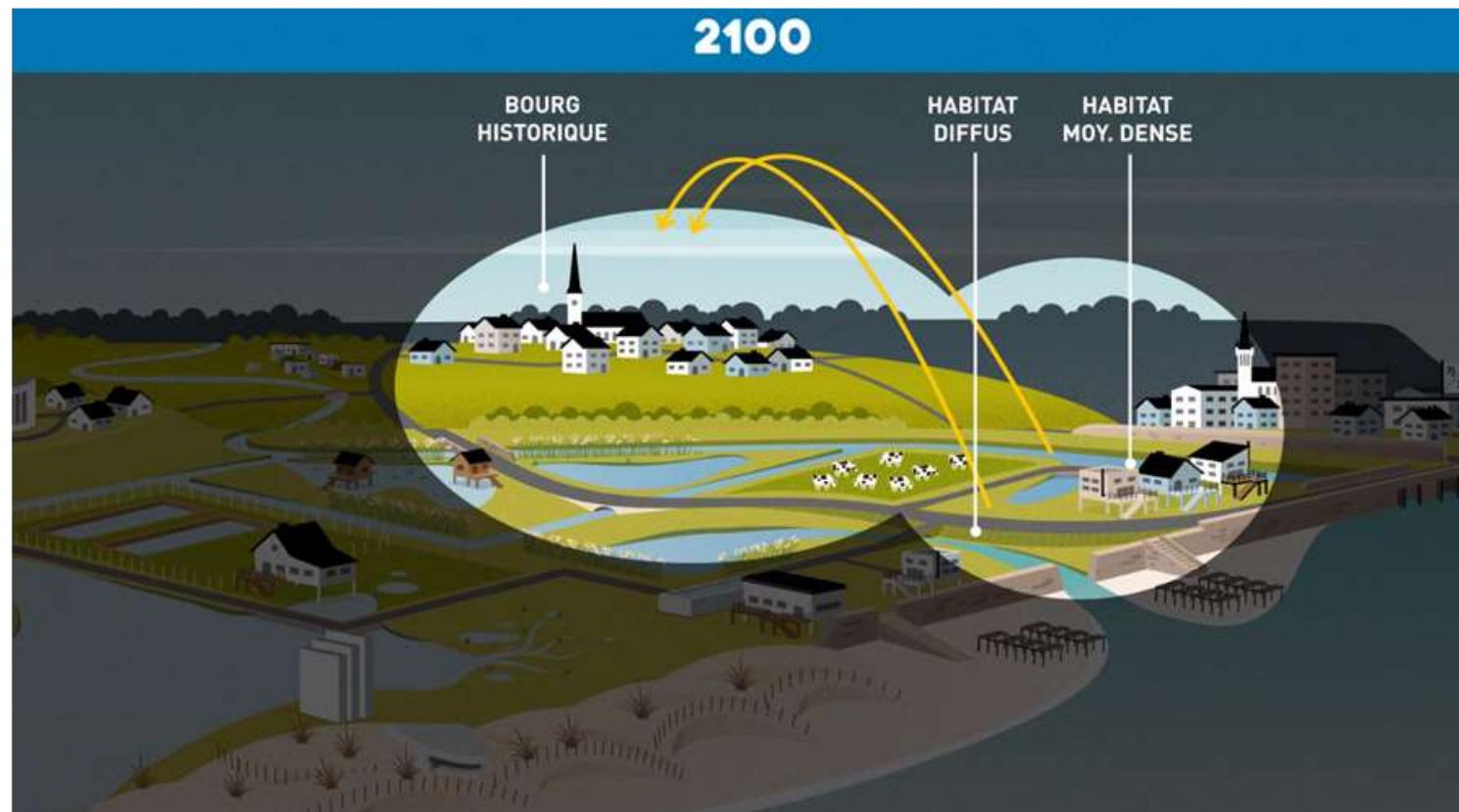
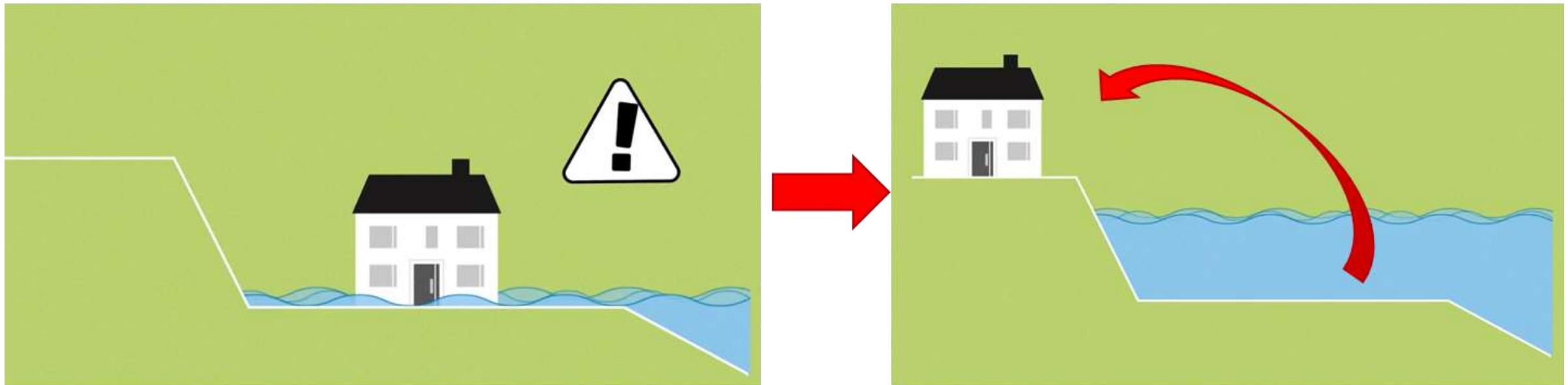
RECU PROGRESSIF



Cette orientation consiste à promouvoir et accompagner la mobilité ou assurer une période transitoire pour un repli progressif des biens et des activités.

RAPPEL DES MODES DE GESTION POTENTIELS

Présentation des modes de gestion Repli stratégique (2/2)



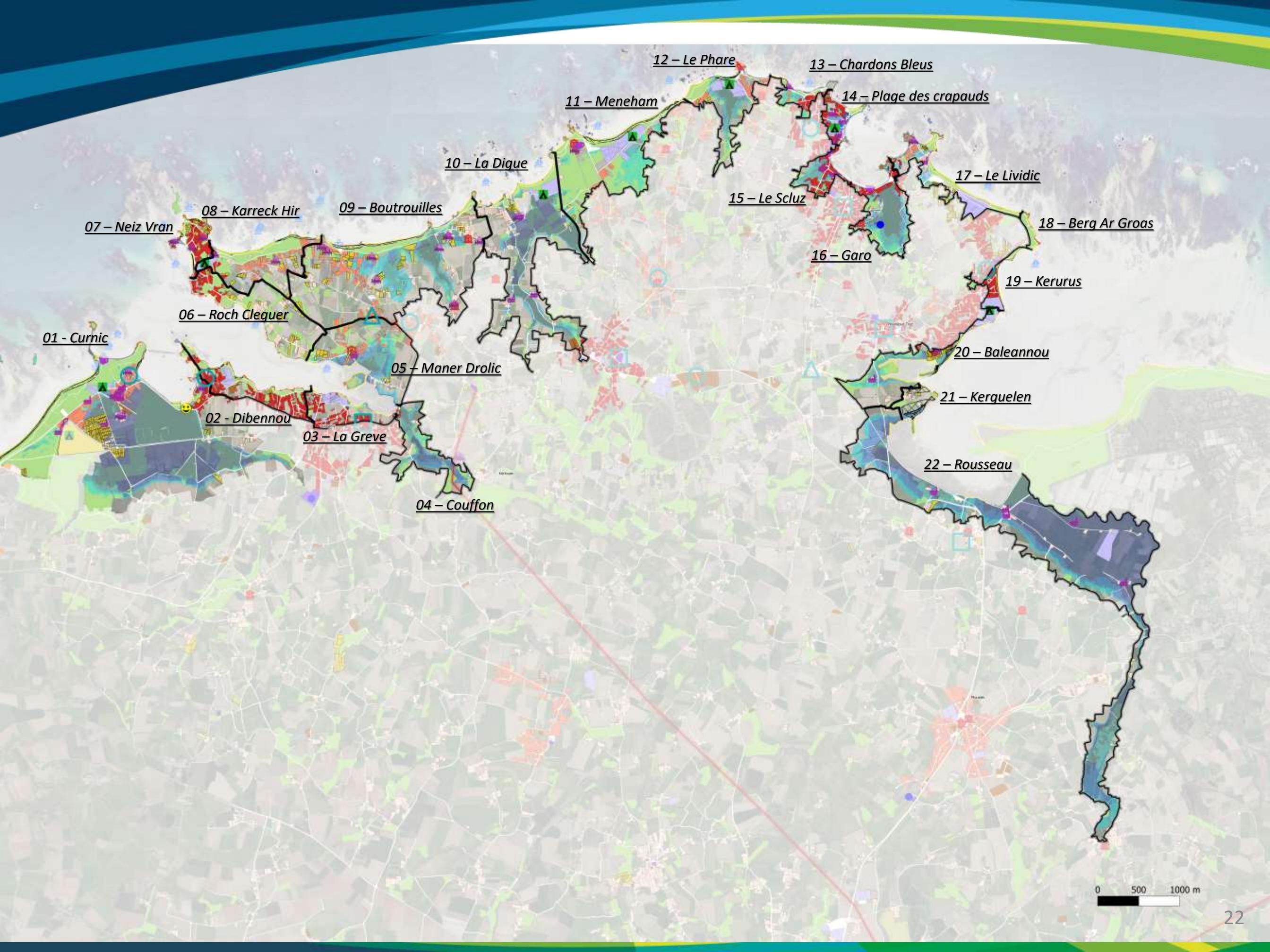


3

Présentation des scénarios de gestion potentiels par bassins à risques



Carte globale



12 – Le Phare

13 – Chardons Bleus

11 – Meneham

14 – Plage des crapauds

10 – La Digue

17 – Le Lividic

07 – Neiz Vran

08 – Karreck Hir

09 – Boutrouilles

15 – Le Scluz

18 – Berg Ar Groas

06 – Roch Cleguer

05 – Maner Drolic

16 – Garo

19 – Kerurus

01 – Curnic

02 – Dibennou

03 – La Greve

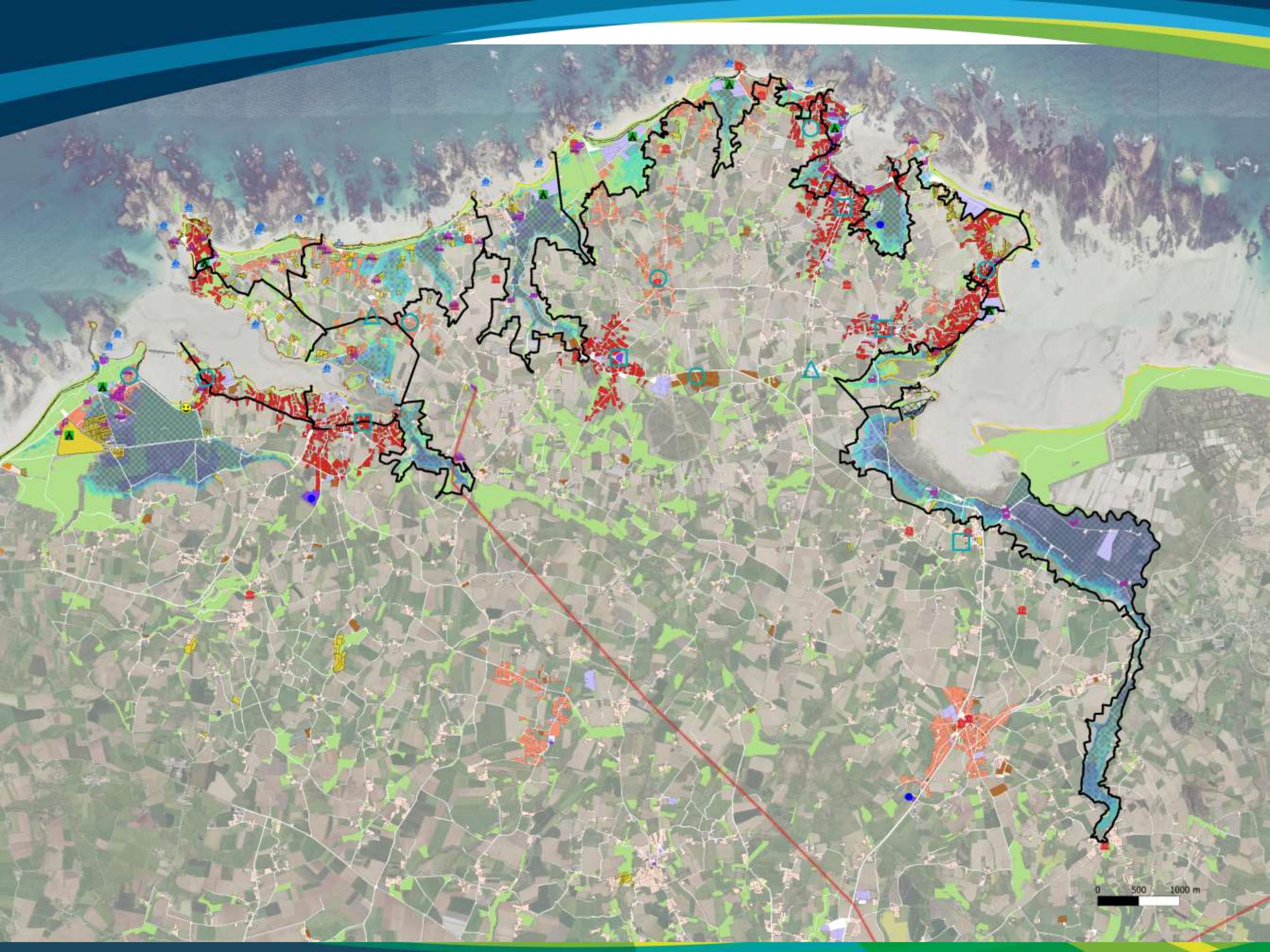
20 – Baleannou

21 – Kerquelen

04 – Couffon

22 – Rousseau

0 500 1000 m



0 500 1000 m

Secteur 1 - Curnic

Secteur 1 - Vougo / Curnic

Carte des enjeux

277 121 11 600 50 ha



Secteur 1
Vougo - Curnic

Aléas Inondation Aléa fort (>3m sous le niveau marin de référence - NMR) Aléa moyen (0 à 3 m sous le NMR) Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100) Erosion Zone d'érosion à horizon 2100	Equipements Équipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.) Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.) Espace vert - Parc et jardins Pôle de secours S&S&M STEP	Type d'habitat Habitat dense Habitat moyennement dense Habitat diffus ou isolé	Activités Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.) Terrains de loisirs (canotage, cabanon) Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.) Élément patrimonial Zone de maillage Centre nautique Entreprises Café Camping Discothèque Gîte, hôtel, restaurant Chambres d'hôtes Maison de la tique
Repli stratégique Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCoT Pays de l'est de novembre 2019) Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues) Villages (peuvent uniquement être densifiés / règle du SCoT) Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN - loi littoral)	Agriculture Zone agricole Bâti agricole	Trait de côte & zone naturelle Ouvrage côtier Côte meuble Côte rocheuse Zone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.)	Communication Axe de communications (route, chemin, sentier) Ligne électrique HT



Secteur 1 - Vougo / Curnic

Proposition A

Enrochements Enez Croaz-Hent & digue du Curnic
Lutte active à court terme (sur 5 ans)
= maintien et entretien des ouvrages existants

Nodéven
Protection alternative à court terme (sur 5 ans)
pour permettre la préparation de la
relocalisation des biens

Trait de côte Vougo
Protection alternative à court terme (sur 5 ans)
- rechargement, brise vent...

Cordon dunaire Vougo
Laisser-faire dès le moyen terme (5-20 ans)
jusqu'en 2100

Nodéven
Relocalisation des biens exposés dès le
moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Polder du Curnic – zone habitée
Relocalisation des biens exposés
dès le moyen terme (5-20 ans)
jusqu'en 2100

Polder du Curnic – zone habitée
Lutte active à court terme (sur 5 ans)
pour permettre la préparation de la
relocalisation des biens

Polder du Curnic – zone naturelle et agricole
Laisser-faire dès le court terme (<5ans)
jusqu'en 2100



0 500 26 1 000 m

Secteur 1 - Vougo / Curnic

Proposition B

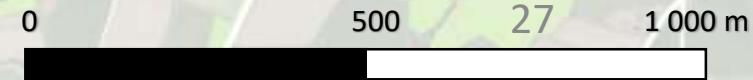
Trait de côte et digue du Curnic
Protection alternative à court terme
(sur 5 ans) pour permettre la
préparation de la relocalisation des
zones habitées

Cordon dunaire Vougo
Laisser-faire dès le court terme
(<5ans) jusqu'en 2100

Nodéven
Relocalisation des biens exposés dès le
moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Polder du Curnic – zone habitée
Relocalisation des biens exposés
dès le moyen terme (5-20 ans)
jusqu'en 2100

Polder du Curnic – zone naturelle et agricole
Laisser-faire dès le court terme (<5ans)
jusqu'en 2100



Secteur 1 - Vougo / Curnic

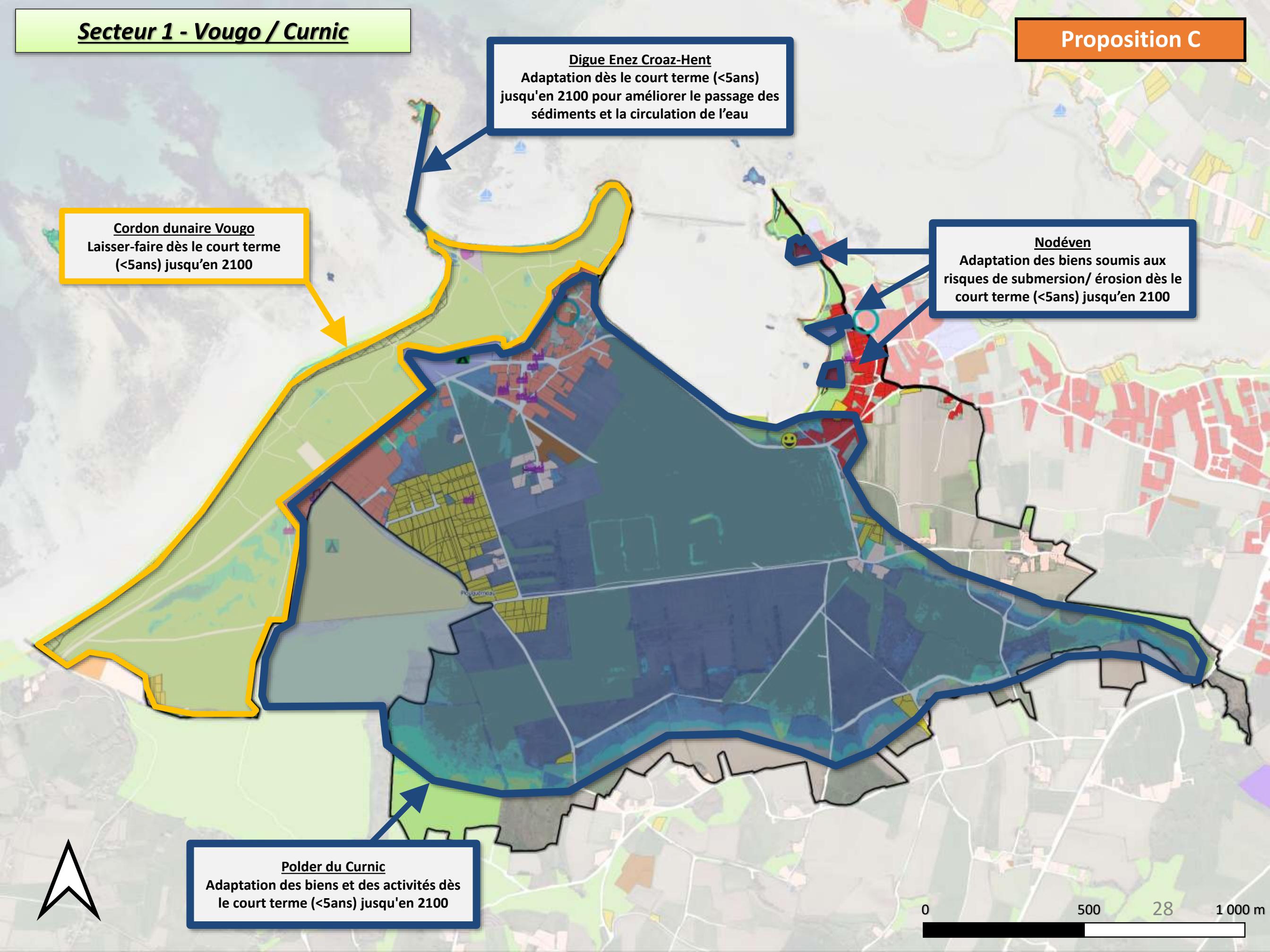
Proposition C

Digue Enez Croaz-Hent
Adaptation dès le court terme (<5ans)
jusqu'en 2100 pour améliorer le passage des
sédiments et la circulation de l'eau

Cordon dunaire Vougo
Laisser-faire dès le court terme
(<5ans) jusqu'en 2100

Nodéven
Adaptation des biens soumis aux
risques de submersion/ érosion dès le
court terme (<5ans) jusqu'en 2100

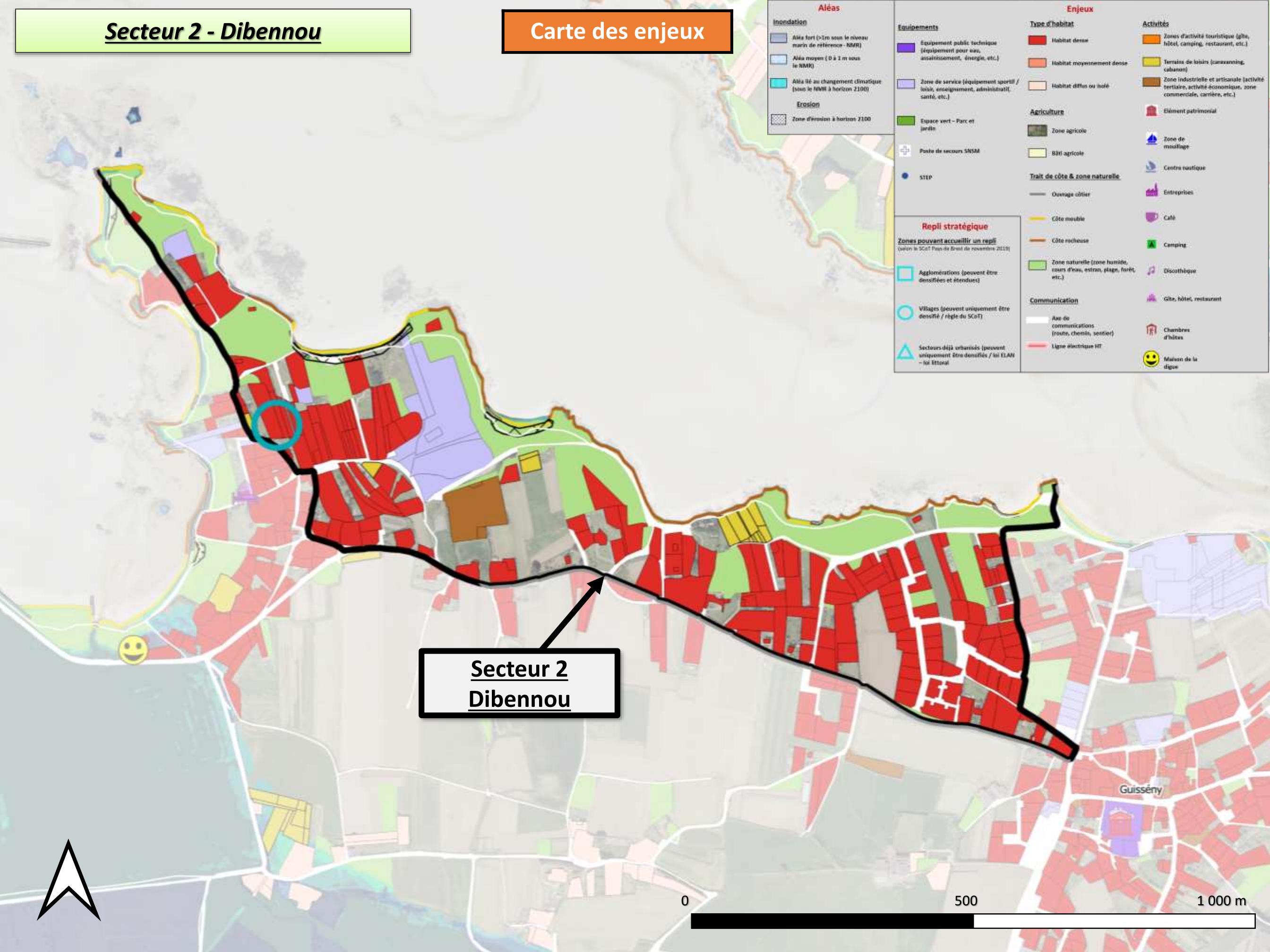
Polder du Curnic
Adaptation des biens et des activités dès
le court terme (<5ans) jusqu'en 2100



Secteur 2 - Dibennou

Secteur 2 - Dibennou

Carte des enjeux



Aléas

Inondation

- Aléa fort (>3m sous le niveau marin de référence - NMR)
- Aléa moyen (0 à 3 m sous le NMR)
- Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100)

Erosion

- Zone d'érosion à horizon 2100

Equipements

- Equipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.)
- Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.)
- Espace vert - Parc et jardin
- Pont de secours SNSM
- STEP

Type d'habitat

- Habitat dense
- Habitat moyennement dense
- Habitat diffus ou isolé

Agriculture

- Zone agricole
- Bât agricole

Trait de côte & zone naturelle

- Ouvrage côtier
- Côte meuble
- Côte rocheuse
- Zone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.)

Communication

- Axe de communications (route, chemin, sentier)
- Ligne électrique HT

Activités

- Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.)
- Terrains de loisirs (canotage, cabanon)
- Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.)
- Élément patrimonial
- Zone de mouillage
- Centre nautique
- Entreprises
- Café
- Camping
- Discothèque
- Gîte, hôtel, restaurant
- Chambres d'hôtes
- Maison de la tique

Repli stratégique

Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCOT Pays de l'est de novembre 2019)

- Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues)
- Villages (peuvent uniquement être densifiés / règle du SCOT)
- Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN - loi l'égalité)

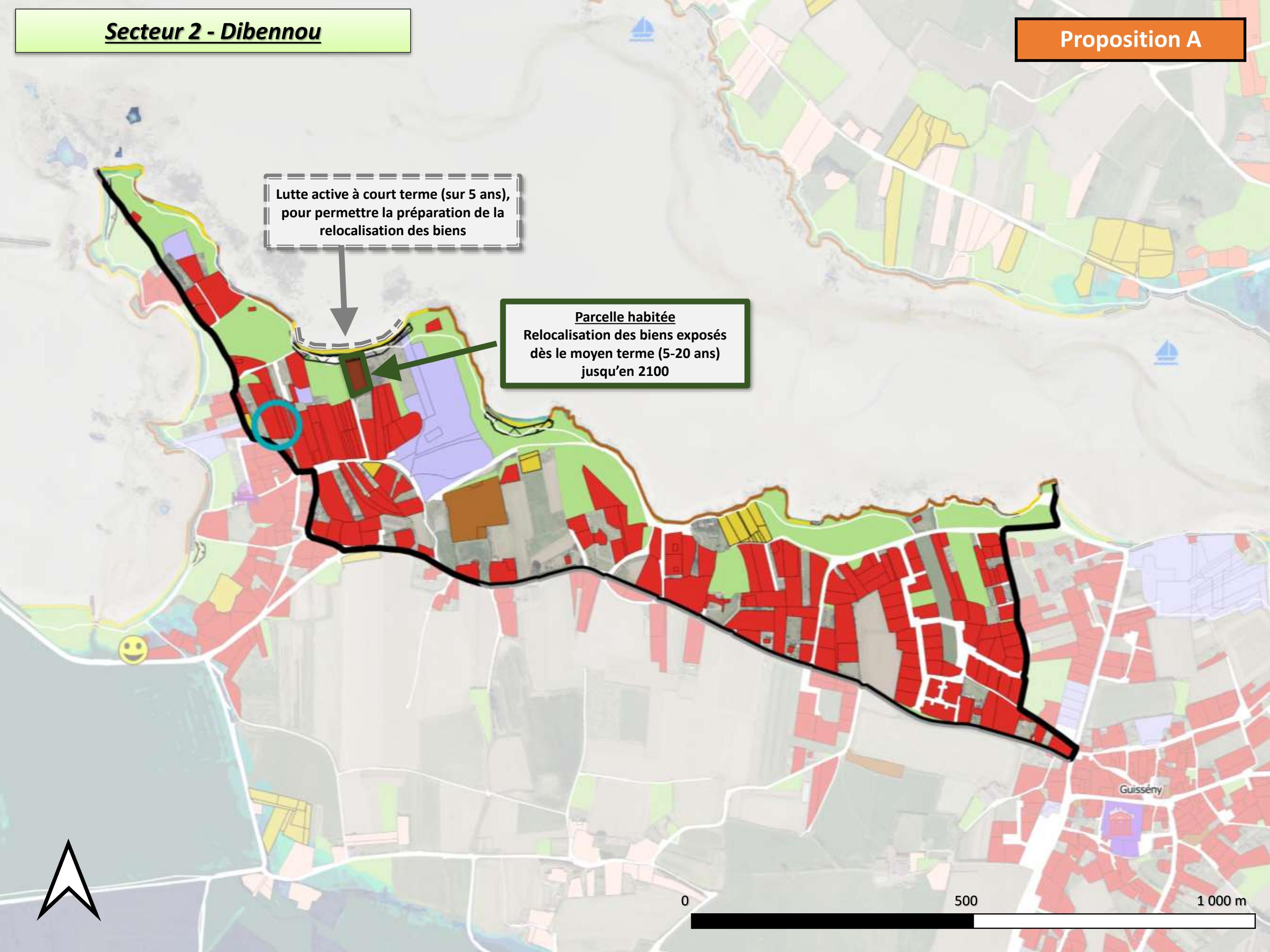
**Secteur 2
Dibennou**

Guissény



Lutte active à court terme (sur 5 ans),
pour permettre la préparation de la
relocalisation des biens

Parcelle habitée
Relocalisation des biens exposés
dès le moyen terme (5-20 ans)
jusqu'en 2100

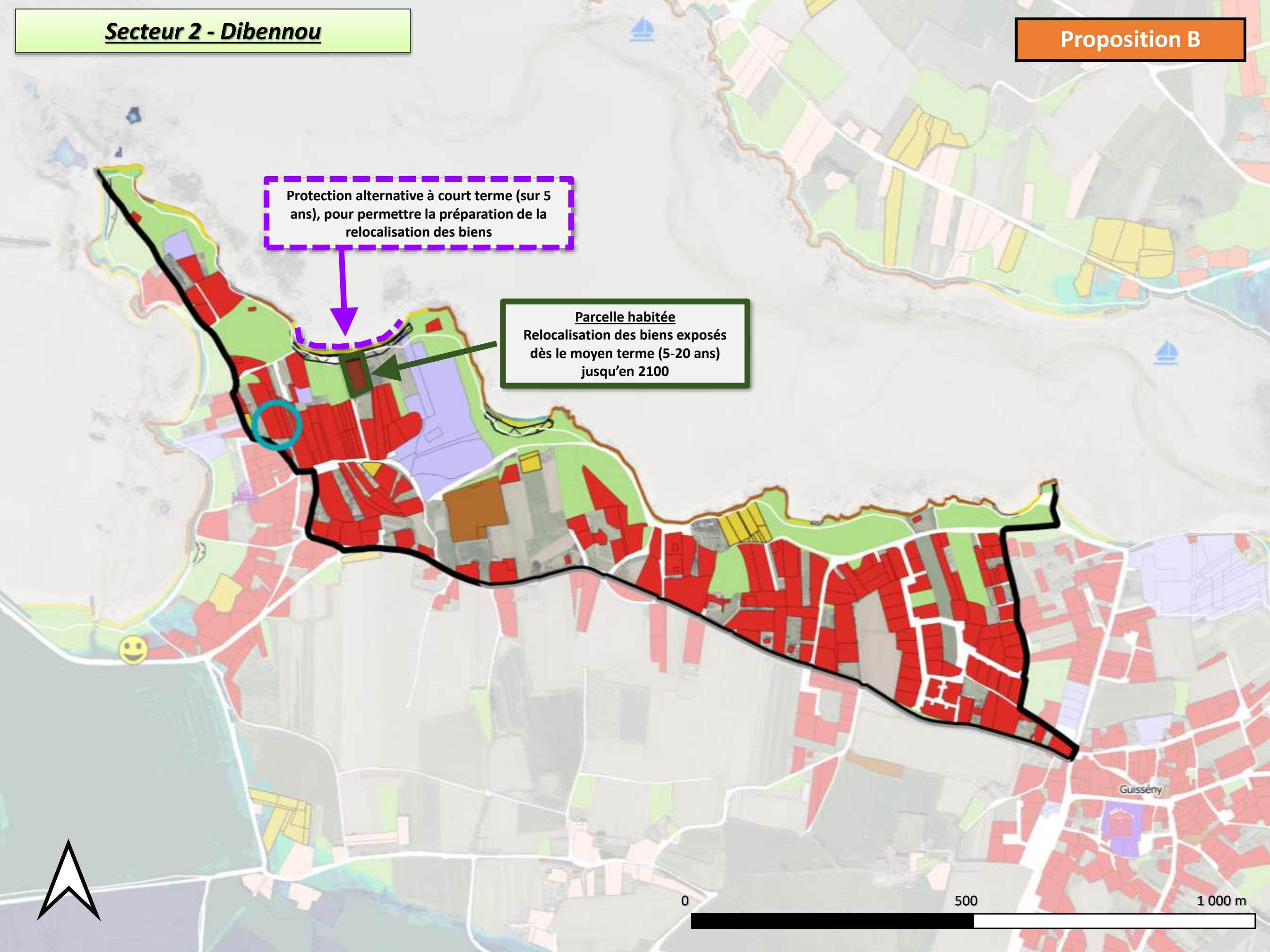


Guissény



Protection alternative à court terme (sur 5 ans), pour permettre la préparation de la relocalisation des biens

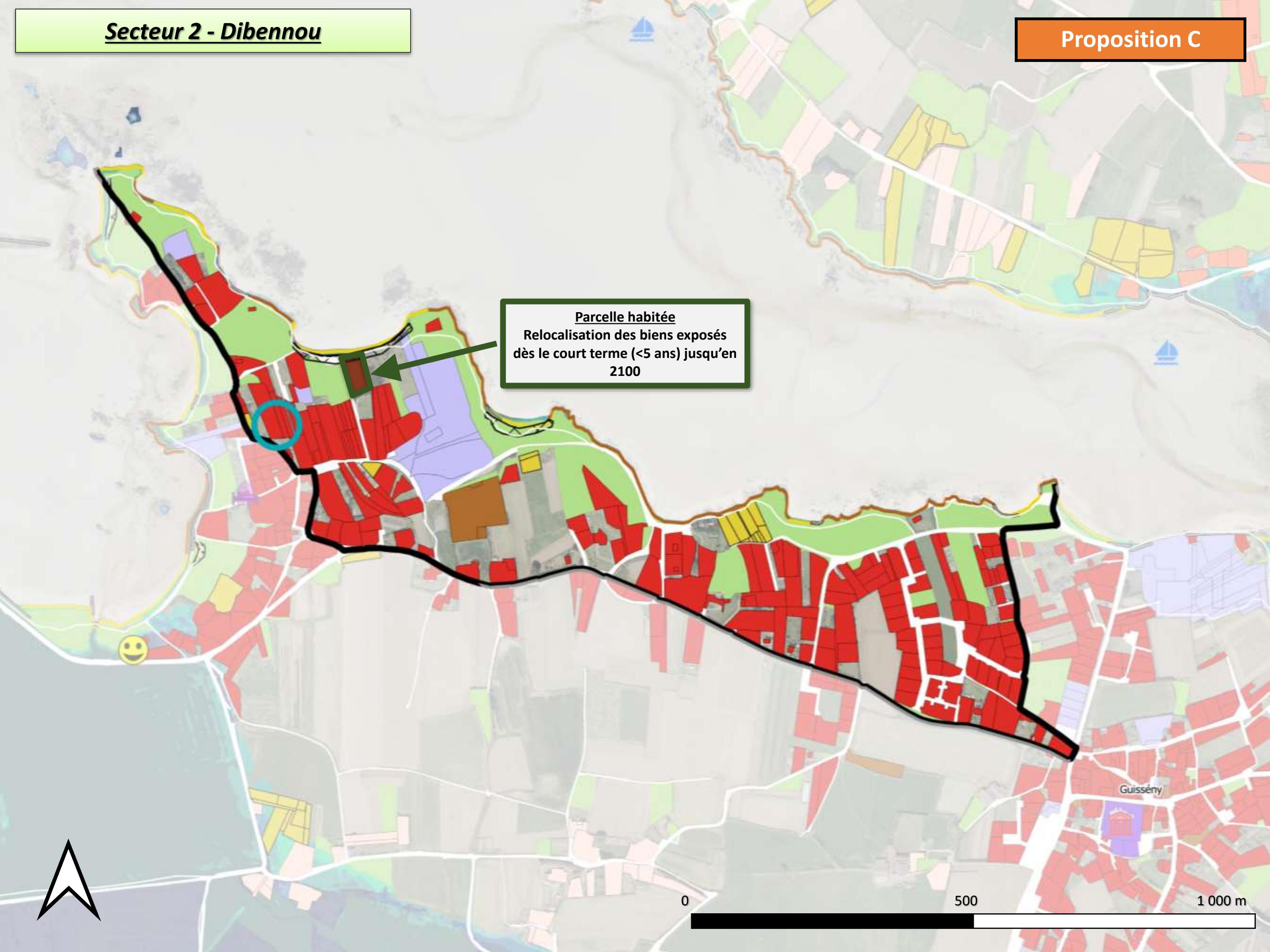
Parcelle habitée
Relocalisation des biens exposés dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100



Guissény



Parcelle habitée
Relocalisation des biens exposés
dès le court terme (<5 ans) jusqu'en
2100





Secteur 3 – La Greve

Secteur 3 – La Grève

Carte des enjeux



Ecole et collège Diwan

Guissény

Secteur 3
La Grève

Inondation <ul style="list-style-type: none">Alés fort (>3m sous le niveau marin de référence - NMR)Alés moyen (0 à 3 m sous le NMR)Alés lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100)	Equipements <ul style="list-style-type: none">Equipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.)Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.)	Type d'habitat <ul style="list-style-type: none">Habitat denseHabitat moyennement denseHabitat diffus ou isolé	Activités <ul style="list-style-type: none">Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.)Terrains de loisirs (canotage, cabanon)Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.)Élément patrimonialZone de maillageCentre nautiqueEntreprisesCaféCampingDiscothèqueGîte, hôtel, restaurantChambres d'hôtesMaison de la tique
Erosion <ul style="list-style-type: none">Zone d'érosion à horizon 2100	Espace vert - Parc et jardin <ul style="list-style-type: none">Parc de secours S&S&MSTEP	Agriculture <ul style="list-style-type: none">Zone agricoleBât agricole	Trait de côte & zone naturelle <ul style="list-style-type: none">Ouvrage côtierCôte meubleCôte rocheuseZone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.)
		Repli stratégique <p>Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCoT Pays de Brest de novembre 2019)</p> <ul style="list-style-type: none">Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues)Villages (peuvent uniquement être densifié / règle du SCoT)Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN - loi littoral)	Communication <ul style="list-style-type: none">Axe de communications (route, chemin, sentier)Ligne électrique HT



Lutte active dès le court terme (<5ans) jusqu'en 2100 = maintien et entretien/ renforcement des ouvrages existants

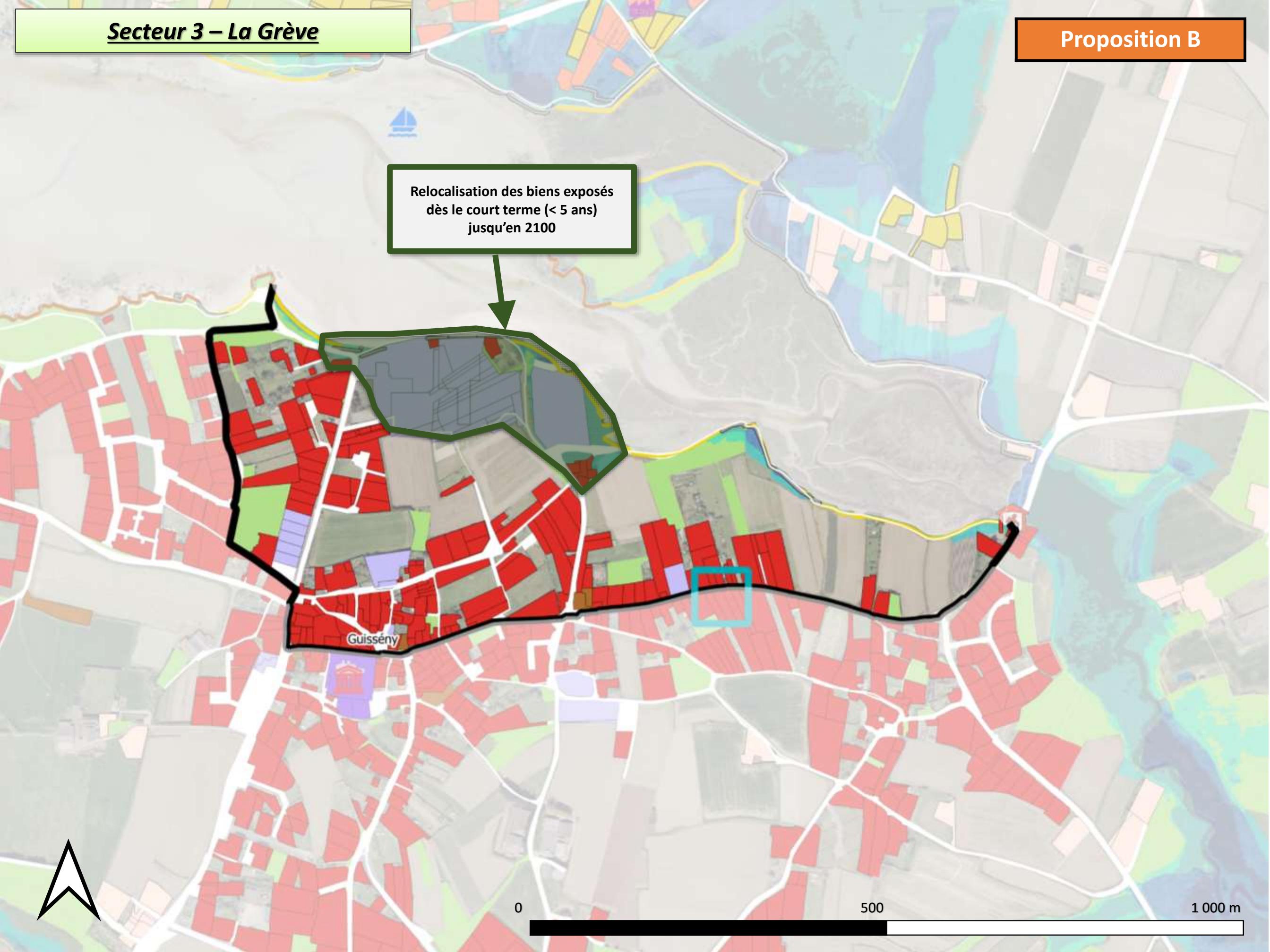
Aire de sport :
Laisser-faire dès le court terme (<5ans) jusqu'en 2100 + renaturation/ nettoyage (ancienne décharge)?

Guissény



Relocalisation des biens exposés
dès le court terme (< 5 ans)
jusqu'en 2100

Guissény





Secteur 4 – Couffon

Secteur 4 – Couffon

Carte des enjeux

9 4 10 ha

Moulin du Couffon

Secteur 4
Couffon

Inondation <ul style="list-style-type: none">Aléa fort (>3m sous le niveau marin de référence - NMR)Aléa moyen (0 à 3 m sous le NMR)Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100)	Equipements <ul style="list-style-type: none">Équipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.)Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.)Espace vert – Parc et jardinsPont de secours SNSMSTEP	Type d'habitat <ul style="list-style-type: none">Habitat denseHabitat moyennement denseHabitat diffus ou isolé	Activités <ul style="list-style-type: none">Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.)Terrains de loisirs (canoning, cabanon)Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.)Élément patrimonialZone de maillageCentre nautiqueEntreprisesCaféCampingDiscothèqueGîte, hôtel, restaurantChambres d'hôtesMaison de la tique
Erosion <ul style="list-style-type: none">Zone d'érosion à horizon 2100	Repli stratégique <p>Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCoT Pays de Brest de novembre 2019)</p> <ul style="list-style-type: none">Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues)Villages (peuvent uniquement être densifiés / règle du SCoT)Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN – loi littoral)	Agriculture <ul style="list-style-type: none">Zone agricoleBât agricole	Trait de côte & zone naturelle <ul style="list-style-type: none">Ouvrage côtierCôte meubleCôte rocheuseZone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.)
		Communication <ul style="list-style-type: none">Axe de communications (route, chemin, sentier)Ligne électrique HT	



Secteur 4 – Couffon

Proposition A

Hameau de Couffon
Lutte active à court terme
(sur 5 ans)

Protection alternative à court terme
(sur 5 ans) pour permettre la
préparation de la relocalisation de la
route, des habitats et des activités
agricoles

Relocalisation des biens exposés dès
le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en
2100 = axe de communication,
activités agricoles et habitats.
Zones naturelles en laisser-faire



Secteur 4 – Couffon

Proposition B

Axe routier (RD10)
Lutte active à court terme
(sur 5 ans)

Hameau de Couffon
Adaptation à court terme
(sur 5 ans)

Relocalisation des biens exposés dès
le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en
2100 = axe de communication,
activités agricoles et habitats.
Zones naturelles en laisser-faire





Secteur 5 – Maner Drollic

Secteur 5 – Maner Drolic’h

Carte des enjeux

57 28 1 2 ha

Aléas Inondation Aléa fort (>1m sous le niveau marin de référence - NMR) Aléa moyen (0 à 1 m sous le NMR) Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100) Erosion Zone d'inondation à horizon 2100	Equipements Équipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.) Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.) Espace vert – Parc et jardin Poste de secours SNSM STEP	Repli stratégique Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCOT Pays de Brest de novembre 2019) Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues) Villages (peuvent uniquement être densifié / règle du SCOT) Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN – loi littoral)	Enjeux Type d'habitat Habitat dense Habitat moyennement dense Habitat diffus ou isolé Agriculture Zone agricole Bâti agricole Trait de côte & zone naturelle Côte meuble Côte rocheuse Zone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.) Communication Axe de communications (route, chemin, sentier) Ligne électrique HT	Activités Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.) Terrains de loisirs (canoaing, cabanes) Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrières, etc.) Élément patrimonial Zone de massilage Centre nautique Entreprises Café Camping Discothèque Gîte, hôtel, restaurant Chambres d'hôtes Maison de la digue
--	--	--	--	---

**Secteur 5
Maner Drolic’h**



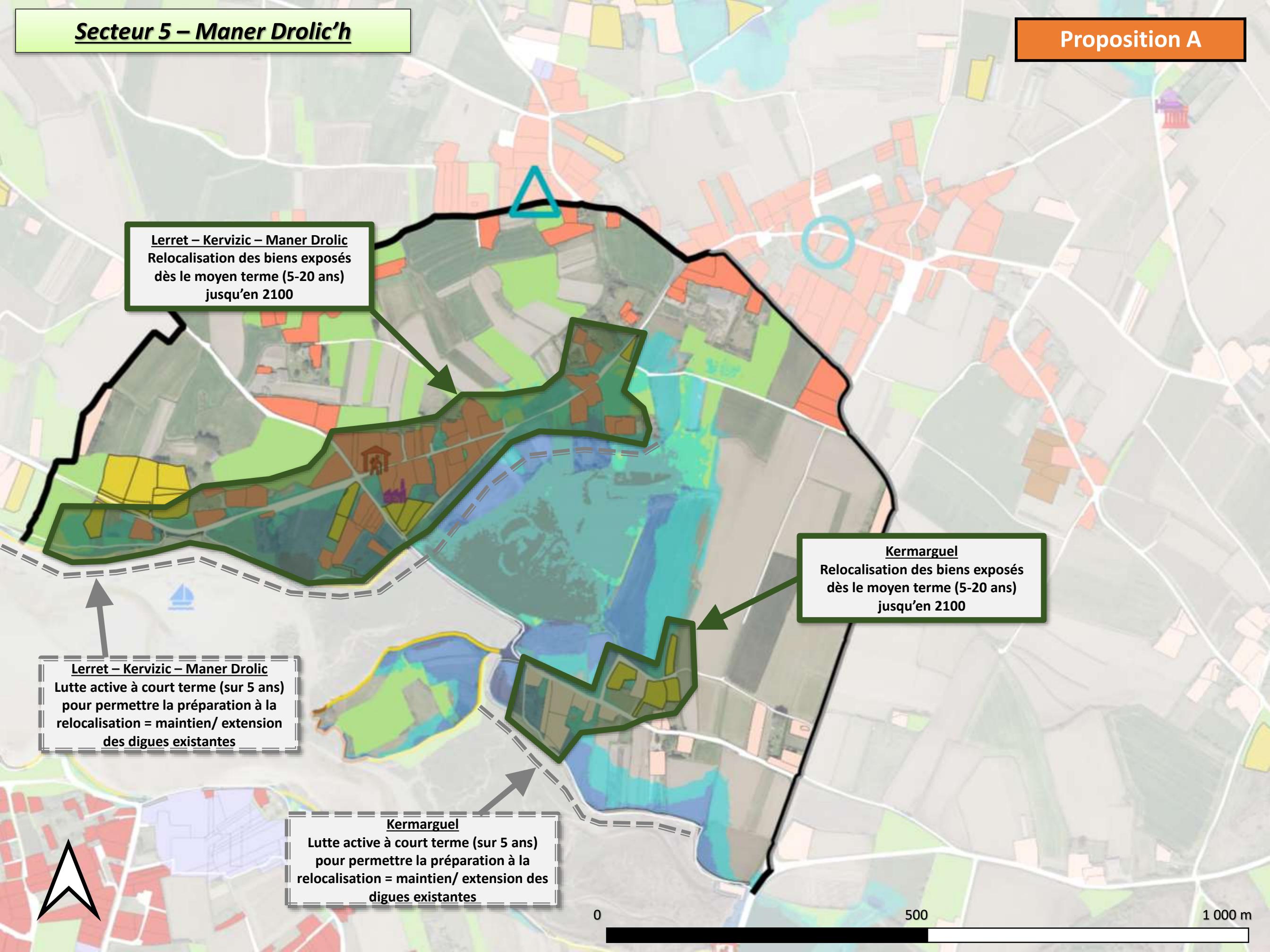
0 500 1 000 m

Lerret – Kervizic – Maner Drolic
Relocalisation des biens exposés
dès le moyen terme (5-20 ans)
jusqu'en 2100

Kermarguel
Relocalisation des biens exposés
dès le moyen terme (5-20 ans)
jusqu'en 2100

Lerret – Kervizic – Maner Drolic
Lutte active à court terme (sur 5 ans)
pour permettre la préparation à la
relocalisation = maintien/ extension
des digues existantes

Kermarguel
Lutte active à court terme (sur 5 ans)
pour permettre la préparation à la
relocalisation = maintien/ extension des
digues existantes



Lerret – Kervizic – Maner Drolic
Relocalisation des biens exposés
dès le moyen terme (5-20 ans)
jusqu'en 2100

Kervizic – Maner Drolic
Protection alternative à court terme (sur 5
ans) pour permettre la préparation de la
relocalisation des zones habitées

Kermarguel
Relocalisation des biens exposés
dès le moyen terme (5-20 ans)
jusqu'en 2100

Lerret
Adaptation à court terme (sur 5 ans)
pour permettre la préparation de la
relocalisation des zones habitées

Kermarguel
Adaptation à court terme (sur 5 ans) pour
permettre la préparation de la relocalisation
des zones habitées



0

500

1 000 m



Lerret – Kervizic – Maner Drolic
Adaptation des biens exposés dès
le court terme (<5 ans) jusqu’en
2100

Milieu naturel
Laisser-faire dès le court terme
(<5ans) jusqu’en 2100

Kermarguel
Relocalisation des activités agricoles
dès le court terme (< 5 ans) jusqu’en
2100

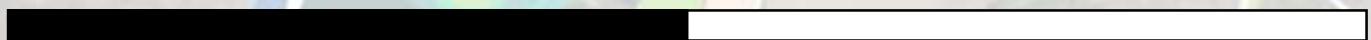
Nodéven
Adaptation des biens exposés dès le
court terme (<5ans) jusqu’en 2100



0

500

1 000 m





Secteur 6 – Roc’h Cleguer

Secteur 6 – Roc'h Cleguer

Carte des enjeux



Secteur 6
Roc'h Cleguer

Aléas		Enjeux	
Inondation	Équipements	Type d'habitat	Activités
Aléa fort (>3m sous le niveau marin de référence - NMR)	Équipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.)	Habitat dense	Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.)
Aléa moyen (0 à 3 m sous le NMR)	Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.)	Habitat moyennement dense	Terrains de loisirs (caravanning, cabanon)
Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100)	ESpace vert – Parc et jardins	Habitat diffus ou isolé	Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.)
Erosion	Poste de secours SISM	Agriculture	Élément patrimonial
Zone d'érosion à horizon 2100	STEP	Zone agricole	Zone de mouillage
		Bât agricole	Centre nautique
		Trait de côte & zone naturelle	Entreprises
		Ouvrage côtier	Café
		Côte meuble	Camping
		Côte rocheuse	Discothèque
		Zone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.)	Gîte, hôtel, restaurant
		Communication	Chambres d'hôtes
		Axe de communications (route, chemin, sentier)	Maison de la digue
		Ligne électrique HT	
Repli stratégique			
Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCoT Pays de Brant de novembre 2019)			
Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues)			
Villages (peuvent uniquement être densifié / règle du SCoT)			
Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN – loi littoral)			



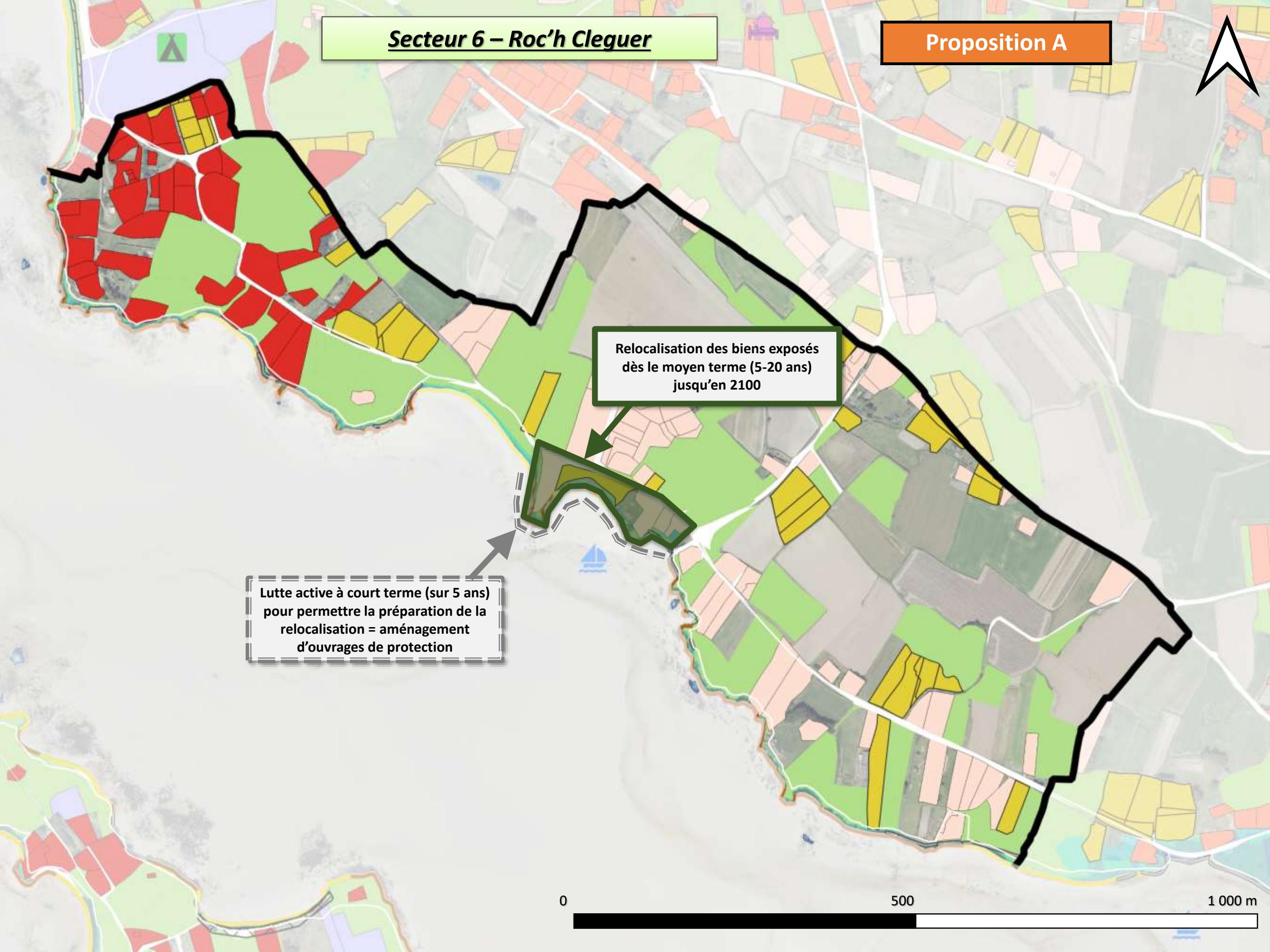
Secteur 6 – Roc'h Cleguer

Proposition A



Relocalisation des biens exposés
dès le moyen terme (5-20 ans)
jusqu'en 2100

Lutte active à court terme (sur 5 ans)
pour permettre la préparation de la
relocalisation = aménagement
d'ouvrages de protection



Secteur 6 – Roc'h Cleguer

Proposition B



Relocalisation des biens exposés
dès le moyen terme (5-20 ans)
jusqu'en 2100

Lutte active à court terme (sur 5 ans)
pour permettre la préparation de la
relocalisation



Secteur 6 – Roc'h Cleguer

Proposition C

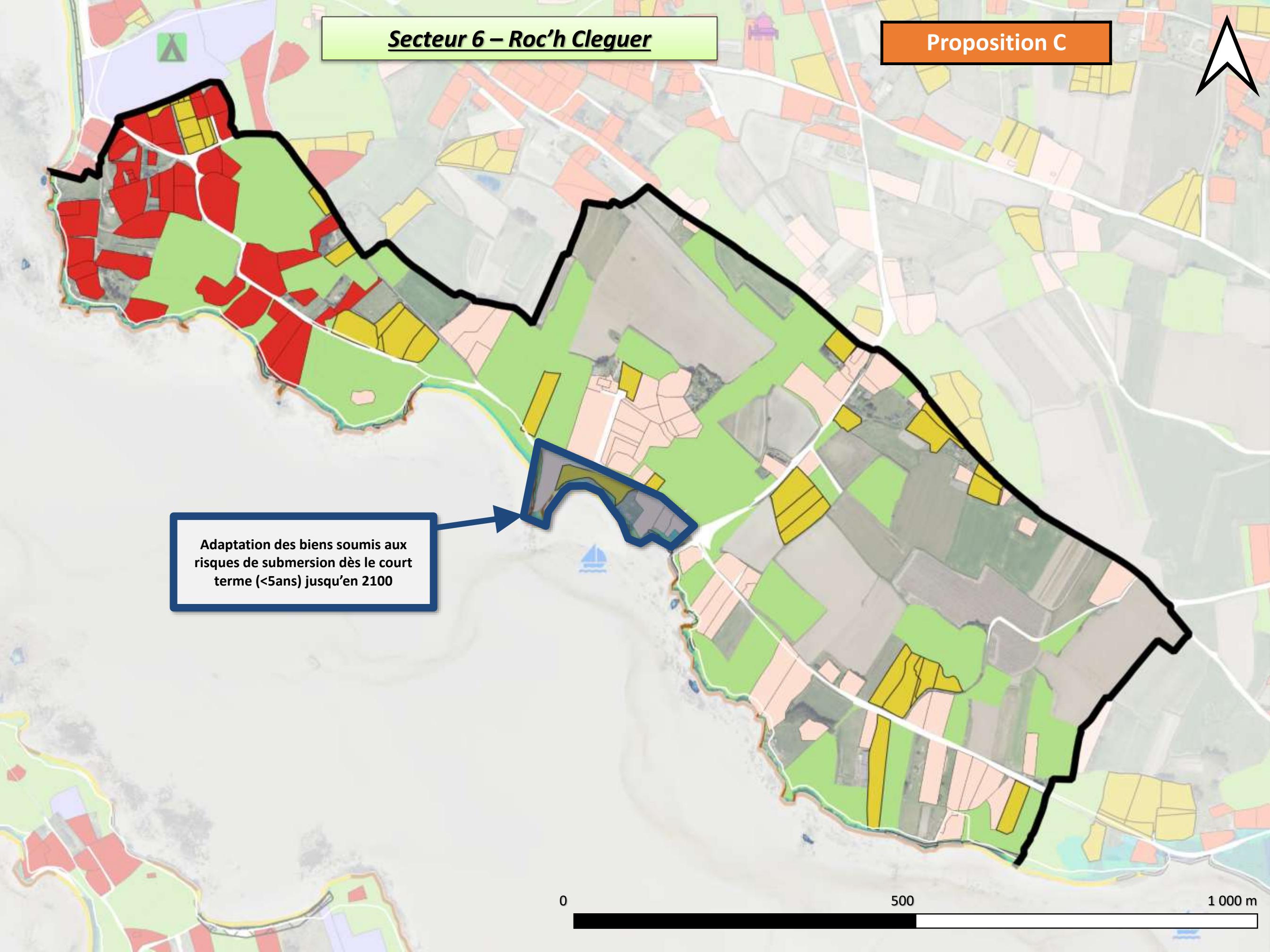


Adaptation des biens soumis aux
risques de submersion dès le court
terme (<5ans) jusqu'en 2100

0

500

1 000 m





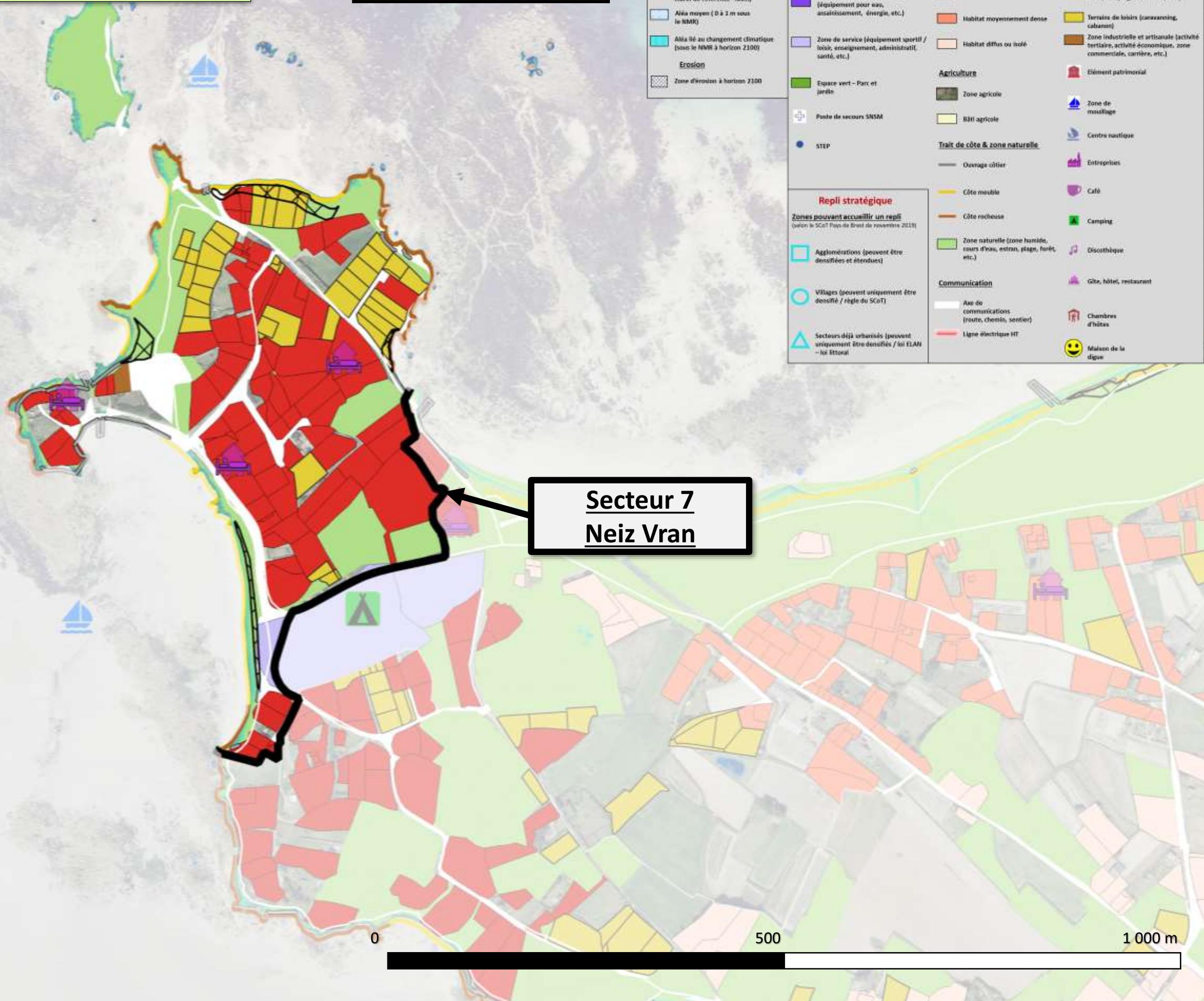
Secteur 7 – Neiz Vran

Secteur 7 – Neiz Vran

Carte des enjeux



200



**Secteur 7
Neiz Vran**

Aléas		Enjeux	
Inondation	Equipements	Type d'habitat	Activités
Aléa fort (>3m sous le niveau marin de référence - NMR)	Equipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.)	Habitat dense	Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.)
Aléa moyen (0 à 2 m sous le NMR)	Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.)	Habitat moyennement dense	Terrains de loisirs (canavanning, cabanes)
Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100)	Espace vert – Parc et jardins	Habitat diffus ou isolé	Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrières, etc.)
Erosion	Poste de secours SNSM	Agriculture	Elément patrimonial
Zone d'inondés à horizon 2100	STEP	Zone agricole	Zone de mouillage
		Bâti agricole	Centre nautique
		Trait de côte & zone naturelle	Entreprises
		Ouvrage côtier	Café
		Côte meuble	Camping
		Côte rocheuse	Discothèque
		Zone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.)	Gîte, hôtel, restaurant
		Communication	Chambres d'hôtes
Repli stratégique		Axe de communications (route, chemin, sentier)	Maison de la digue
Zones pouvant accueillir un repli <small>(selon le SCOT Pays de Brest de novembre 2019)</small>		Ligne électrique HT	
Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues)			
Villages (peuvent uniquement être densifié / règle du SCOT)			
Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN – loi littoral)			

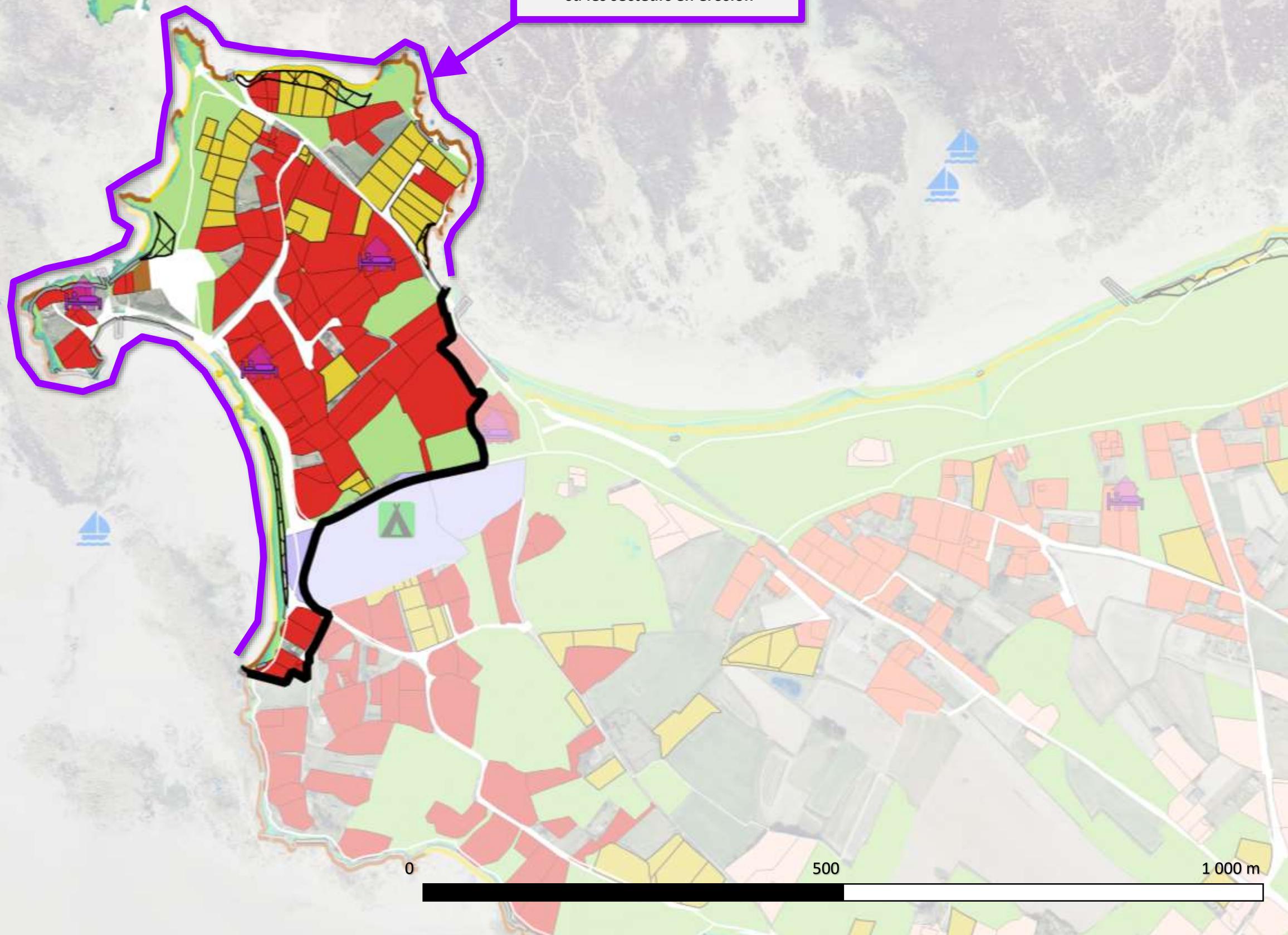
Protection alternative dès le court terme (< 5 ans) jusqu'en 2100 su les secteurs en érosion



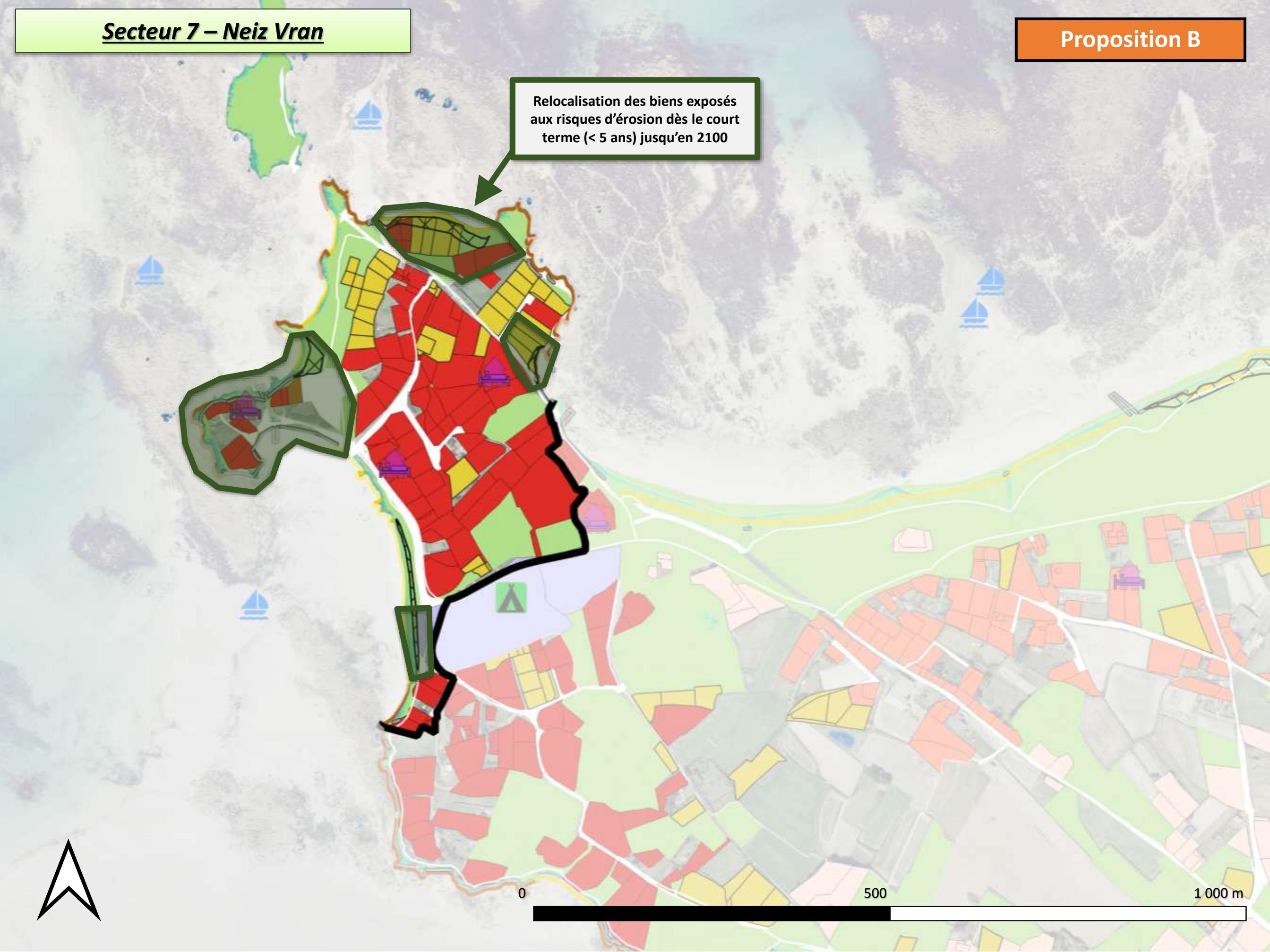
0

500

1 000 m



Relocalisation des biens exposés
aux risques d'érosion dès le court
terme (< 5 ans) jusqu'en 2100





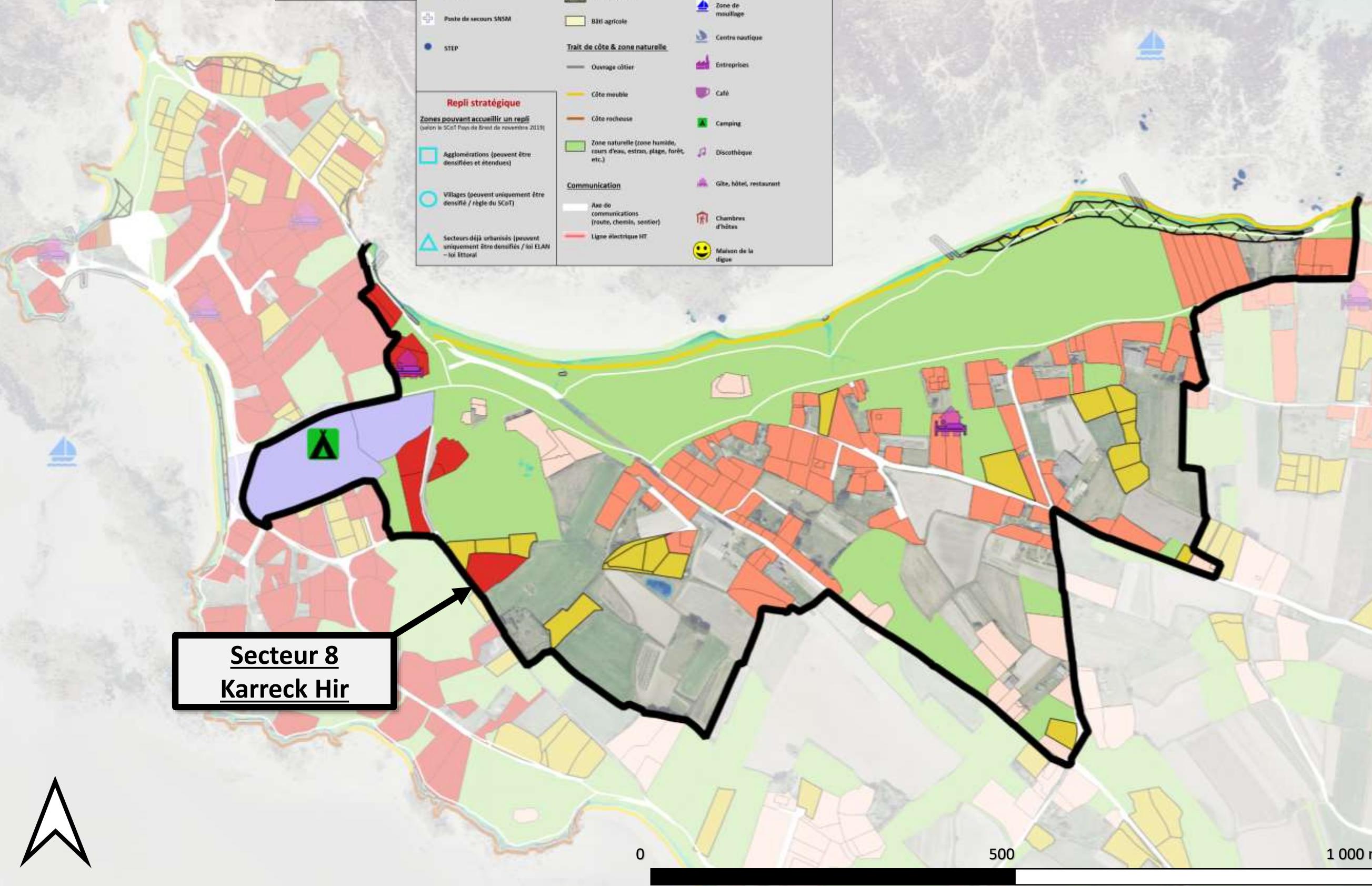
Secteur 8 – Karreck Hir

Carte des enjeux

Secteur 8 – Karreck Hir



Aléas		Enjeux	
Inondation Aléa fort (>2m sous le niveau marin de référence - NMR) Aléa moyen (0 à 2 m sous le NMR) Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100) Erosion Zone d'érosion à horizon 2100		Type d'habitat Habitat dense Habitat moyennement dense Habitat diffus ou isolé Agriculture Zone agricole Bâti agricole Trait de côte & zone naturelle Dommage côtier Côte meuble Côte rocheuse Zone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.) Communication Axe de communications (route, chemin, sentier) Ligne électrique HT	
Equipements Equipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.) Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.) Espace vert - Parc et jardins Poste de secours SNSM STEP		Activités Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.) Terrains de loisirs (canotage, cabanon) Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.) Elément patrimonial Zone de mouillage Centre nautique Entreprises Café Camping Discothèque Gîte, hôtel, restaurant Chambres d'hôtes Maison de la digue	
Repli stratégique Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCoT Pays de l'est de novembre 2019) Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues) Villages (peuvent uniquement être densifiés / règle du SCoT) Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN - loi littoral)			



**Secteur 8
Karreck Hir**

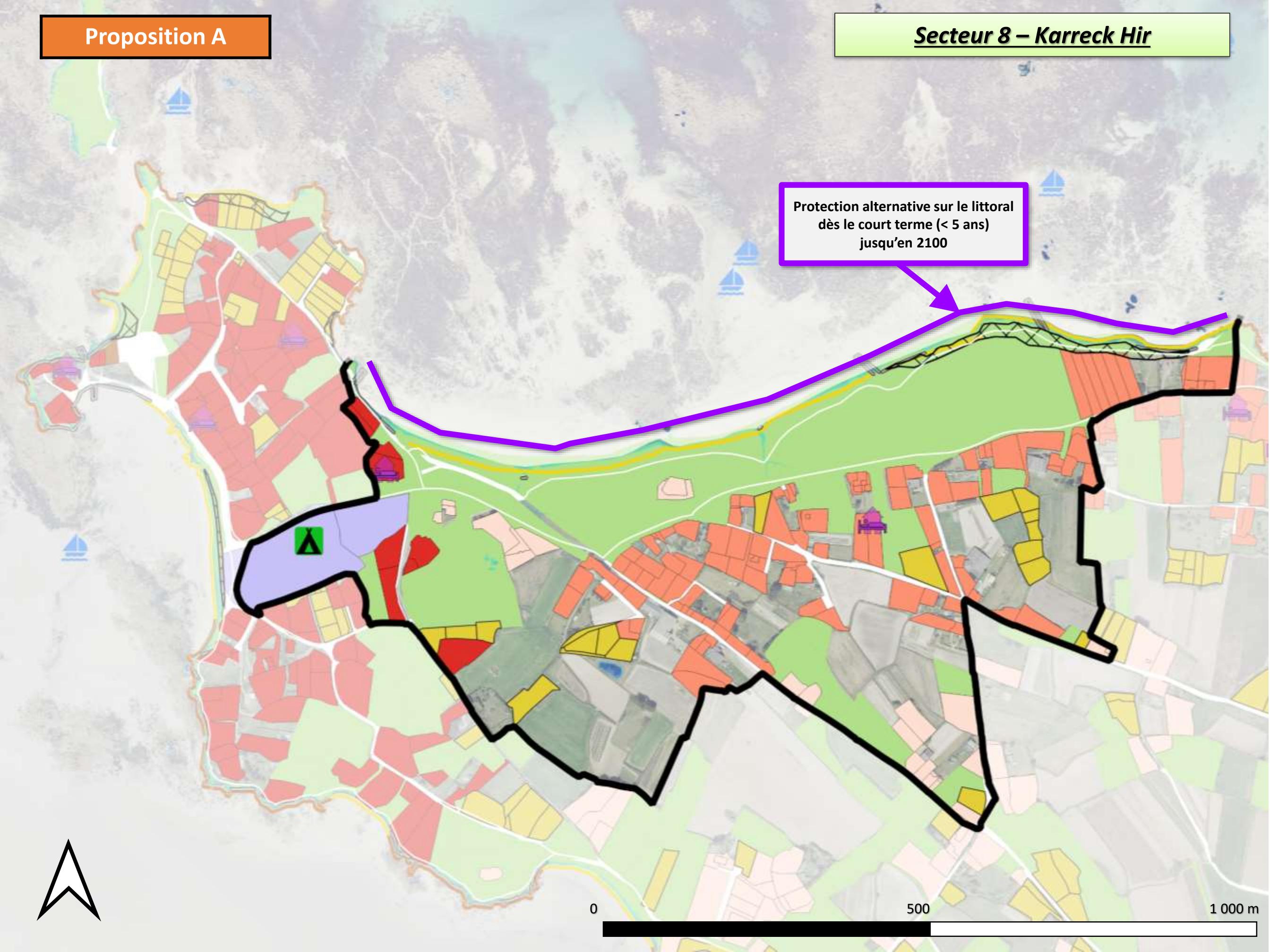
Protection alternative sur le littoral
dès le court terme (< 5 ans)
jusqu'en 2100



0

500

1 000 m



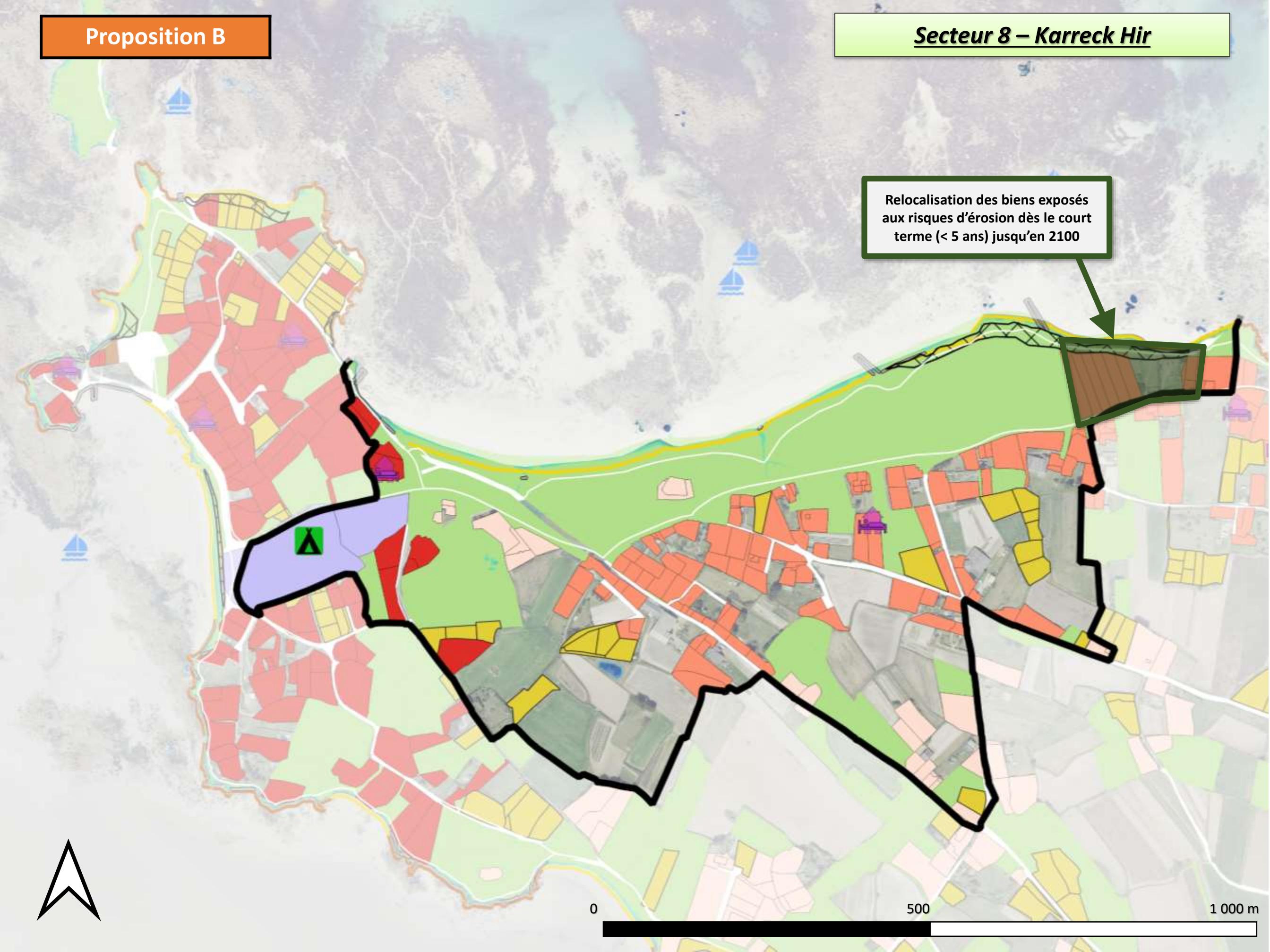
Relocalisation des biens exposés
aux risques d'érosion dès le court
terme (< 5 ans) jusqu'en 2100



0

500

1 000 m





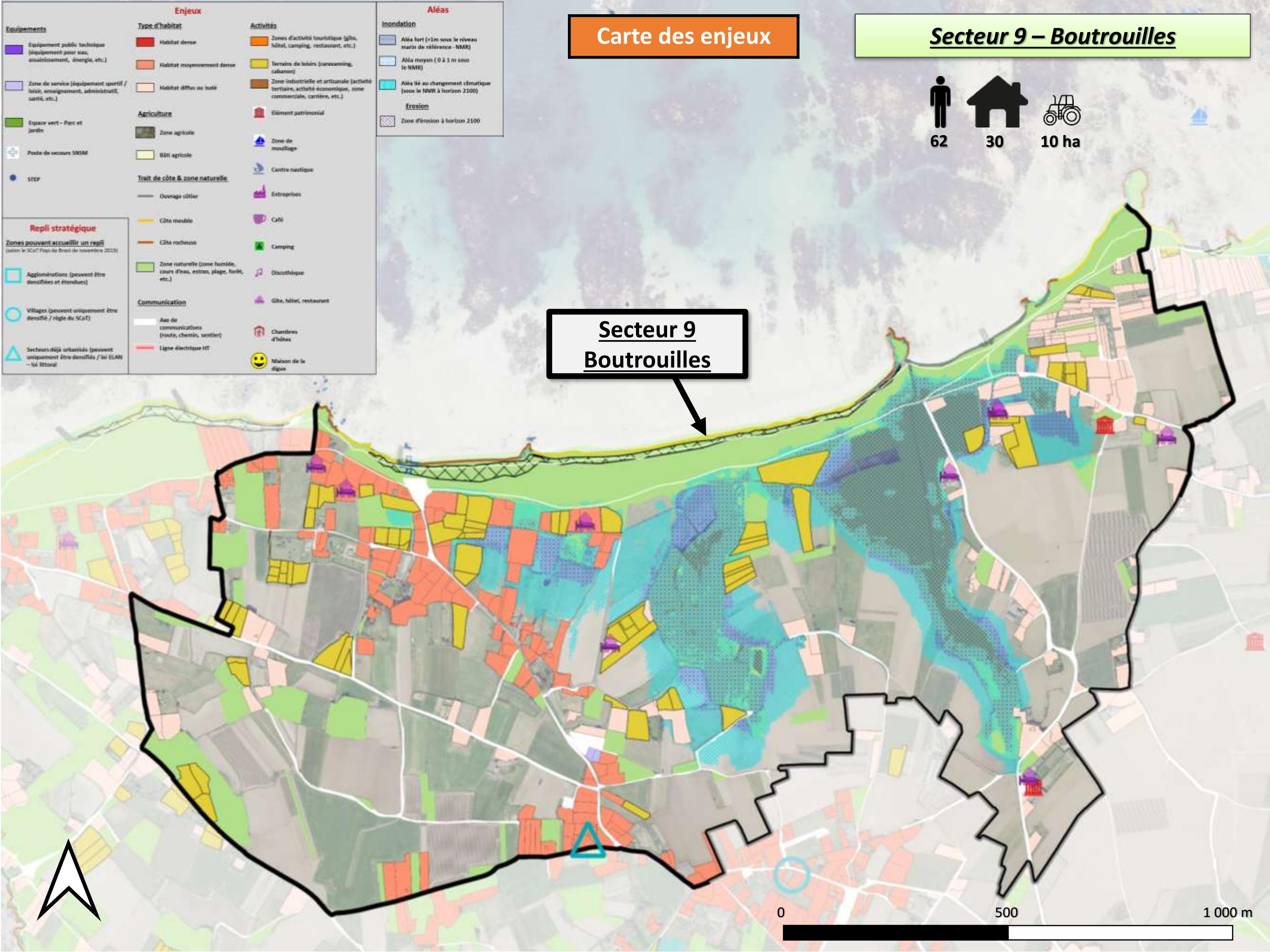
Secteur 9 – Boutrouilles

Carte des enjeux

Secteur 9 – Boutrouilles

62 30 10 ha

Secteur 9 Boutrouilles



Cordon dunaire – zone naturelle
Laisser-faire dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Littoral :
Lutte active à court terme (sur 5 ans) pour permettre la mise en place de l'adaptation des enjeux arrières = maintien/ extension des ouvrages existants (enrochements) + rechargements ?

Zone arrière
Adaptation des biens soumis aux risques de submersion/ érosion dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100



0 500 1 000 m



Cordon dunaire – zone naturelle
Laisser-faire dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Littoral
Protection alternative à court terme (sur 5 ans) pour permettre la préparation de la relocalisation des enjeux arrières = aménagements légers, petits rechargements, reprofilage du cordon dunaire

Zone arrière
Relocalisation des biens soumis aux risques de submersion/ érosion dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100



Cordon dunaire – zone naturelle
Laisser-faire dès le court terme
(<5 ans) jusqu'en 2100

Zone arrière
Adaptation des biens soumis aux risques
de submersion/ érosion dès le court
terme (<5ans) jusqu'en 2100



0 500 1 000 m





Secteur 10 – La Digue

Secteur 10 – La digue

Carte des enjeux

69 34 4 99 14 ha

Digue de Kerlouan

Aléas Inondation Aléa fort (>1m sous le niveau marin de référence - NMR) Aléa moyen (0 à 1 m sous le NMR) Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100) Erosion Zone d'inondation à horizon 2100	Equipements Équipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.) Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.) Espace vert – Parc et jardin Poste de secours SNSM STEP	Enjeux Type d'habitat Habitat dense Habitat moyennement dense Habitat diffus ou isolé Agriculture Zone agricole Bâti agricole Trait de côte & zone naturelle Ouvrage côtier Côte meuble Côte rocheuse Zone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.) Communication Axe de communications (route, chemin, sentier) Ligne électrique HT	Activités Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.) Terrains de loisirs (canoning, cabanon) Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.) Élément patrimonial Zone de massage Centre nautique Entreprises Café Camping Discothèque Gîte, hôtel, restaurant Chambres d'hôtes Maison de la digue
--	--	--	--

Repli stratégique
Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCoT Pays de Brest de novembre 2019)
Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues)
Villages (peuvent uniquement être densifié / règle du SCoT)
Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN – loi littoral)

**Secteur 10
La digue**



Secteur 10 – La digue

Proposition A

Lutte active à court terme (sur 5 ans) pour permettre la préparation de la relocalisation des zones arrières = mise en place d'ouvrage

Polder de la Digue
Relocalisation des biens/ activités exposés dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

0 500 1 000 m

Secteur 10 – La digue

Proposition B

Secteur Ouest littoral
Lutte active à court terme (sur 5 ans) pour permettre la préparation de la relocalisation des zones arrières = mise en place d'ouvrage

Secteur Est littoral (secteur plus « naturel ») :
Protection alternative à court terme (sur 5 ans) pour permettre la préparation de la relocalisation des zones arrières (rechargement, reprofilage, plantation oyats)

Camping du Rudoloc
Relocalisation dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Littoral – cordon dunaire
Laisser-faire dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Polder de la Digue
Adaptation des biens/ activités exposés dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Exutoire d'eau pluvial
Adaptation des ouvrages hydrauliques dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Polder de la Digue – zones naturelles
Laisser-faire dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100



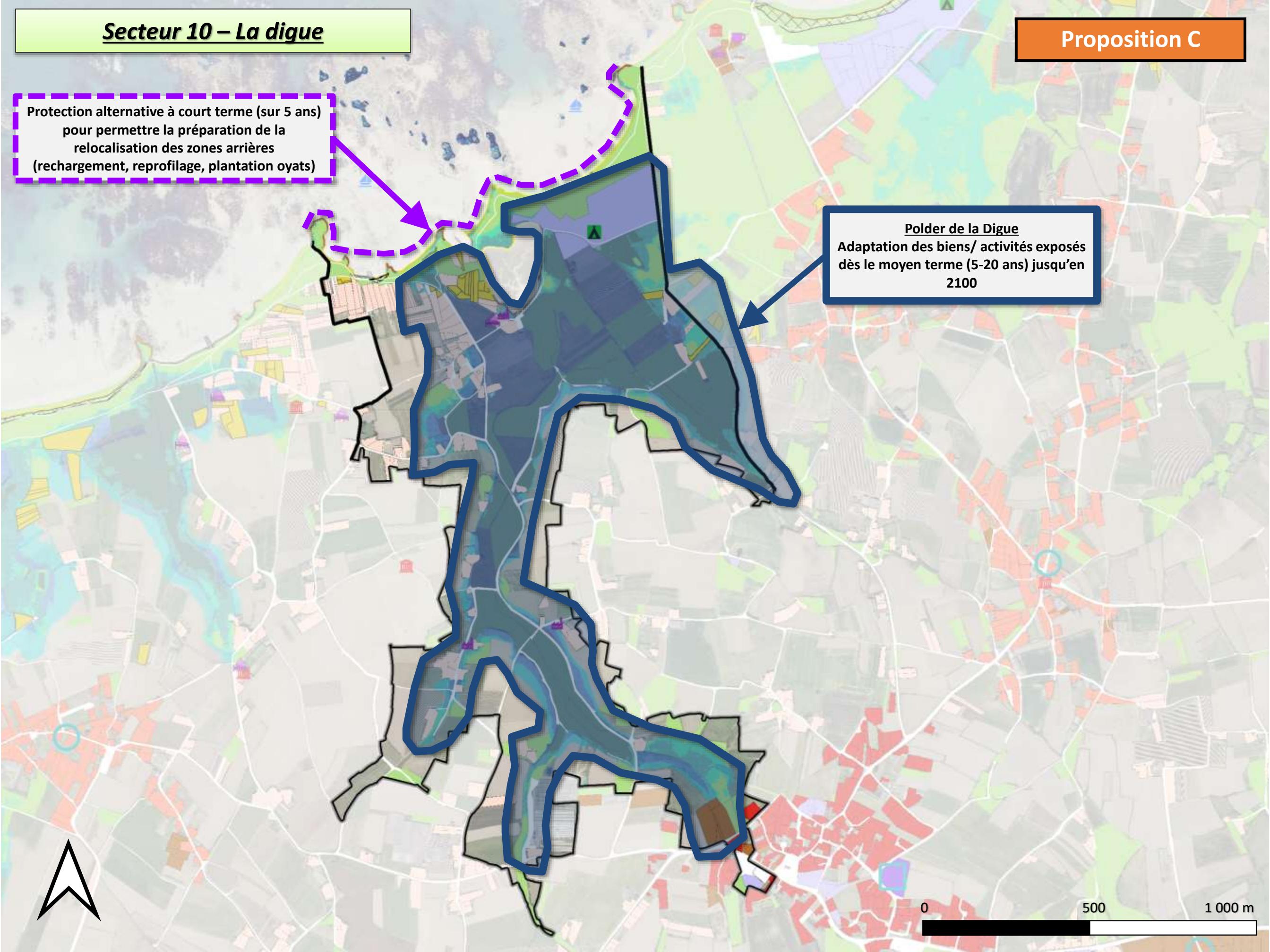
0 500 1 000 m

Secteur 10 – La digue

Proposition C

Protection alternative à court terme (sur 5 ans)
pour permettre la préparation de la
relocalisation des zones arrières
(rechargement, reprofilage, plantation oyats)

Polder de la Digue
Adaptation des biens/ activités exposés
dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en
2100





Secteur 11 – Meneham

Secteur 11 – Meneham

Carte des enjeux



Meneham

**Secteur 11
Meneham**

Aléas		Enjeux			
Inondation Aléa fort (>1m sous le niveau marin de référence - NMR) Aléa moyen (0 à 1 m sous le NMR) Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100)		Equipements Equipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.) Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.) Espace vert - Parc et jardin Poste de secours SSM STEP		Type d'habitat Habitat dense Habitat moyennement dense Habitat diffus ou isolé Agriculture Zone agricole Bât agricole Trait de côte & zone naturelle Ouvrage côtier Côte meuble Côte rocheuse Zone naturelle (zone humide, saurs d'eau, estran, plage, forêt, etc.)	
Erosion Zone d'érosion à horizon 2100		Repli stratégique Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCOT Pays de Brest de novembre 2019) Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues) Villages (peuvent uniquement être densifiés / règle du SCOT) Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN - loi littoral)		Activités Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.) Terrains de loisirs (canicrossing, cabanes) Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.) Élément patrimonial Zone de mouillage Centre nautique Entreprises Café Camping Discothèque Gîte, hôtel, restaurant Chambres d'hôtes Maison de la rigue	
Communication Axe de communications (route, chemin, sentier) Ligne électrique HT					



0 500 1 000 m

Littoral
Protection alternative dès le court terme (< 5 ans) jusqu'en 2100
– aménagements légers, reprofilages / petits rechargements, plantation d'oyats

Exutoire d'eau pluvial
Maintien des ouvrages hydrauliques jusqu'en 2100 = évacuation des eaux pluviales

Zones habitées
Lutte active dès le court terme (< 5 ans) jusqu'en 2100 pour protéger les habitats

Camping du Meneham
Protection alternative dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100 – renaturation

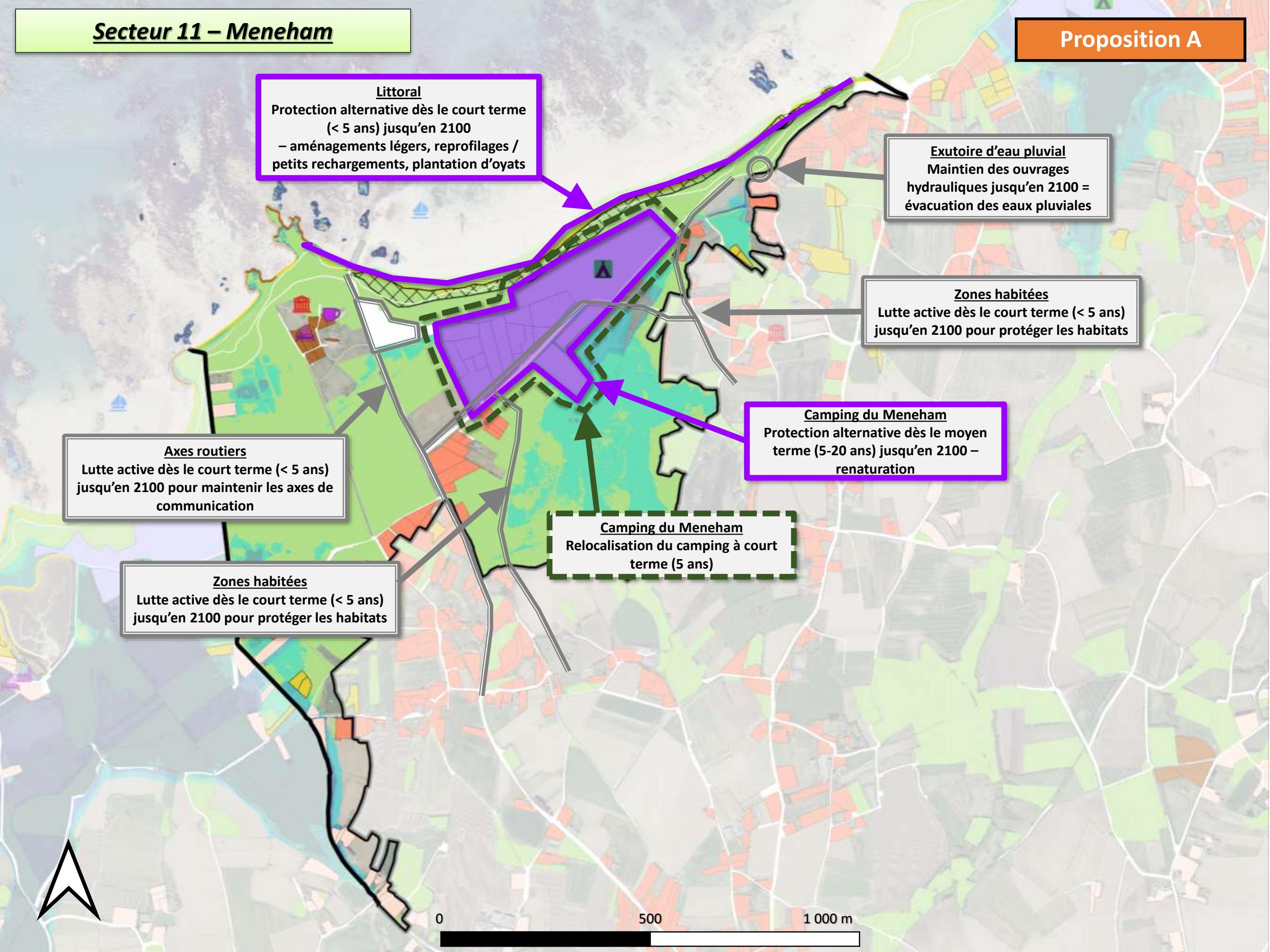
Camping du Meneham
Relocalisation du camping à court terme (5 ans)

Axes routiers
Lutte active dès le court terme (< 5 ans) jusqu'en 2100 pour maintenir les axes de communication

Zones habitées
Lutte active dès le court terme (< 5 ans) jusqu'en 2100 pour protéger les habitats



0 500 1 000 m



Secteur 11 – Meneham

Proposition B

Littoral
Protection alternative dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100
– aménagements légers, reprofilages / petits rechargements, plantation d'oyats

Cordon dunaire
Laisser-faire à court terme (<5 ans)

Parking
Protection alternative dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100 – renaturation

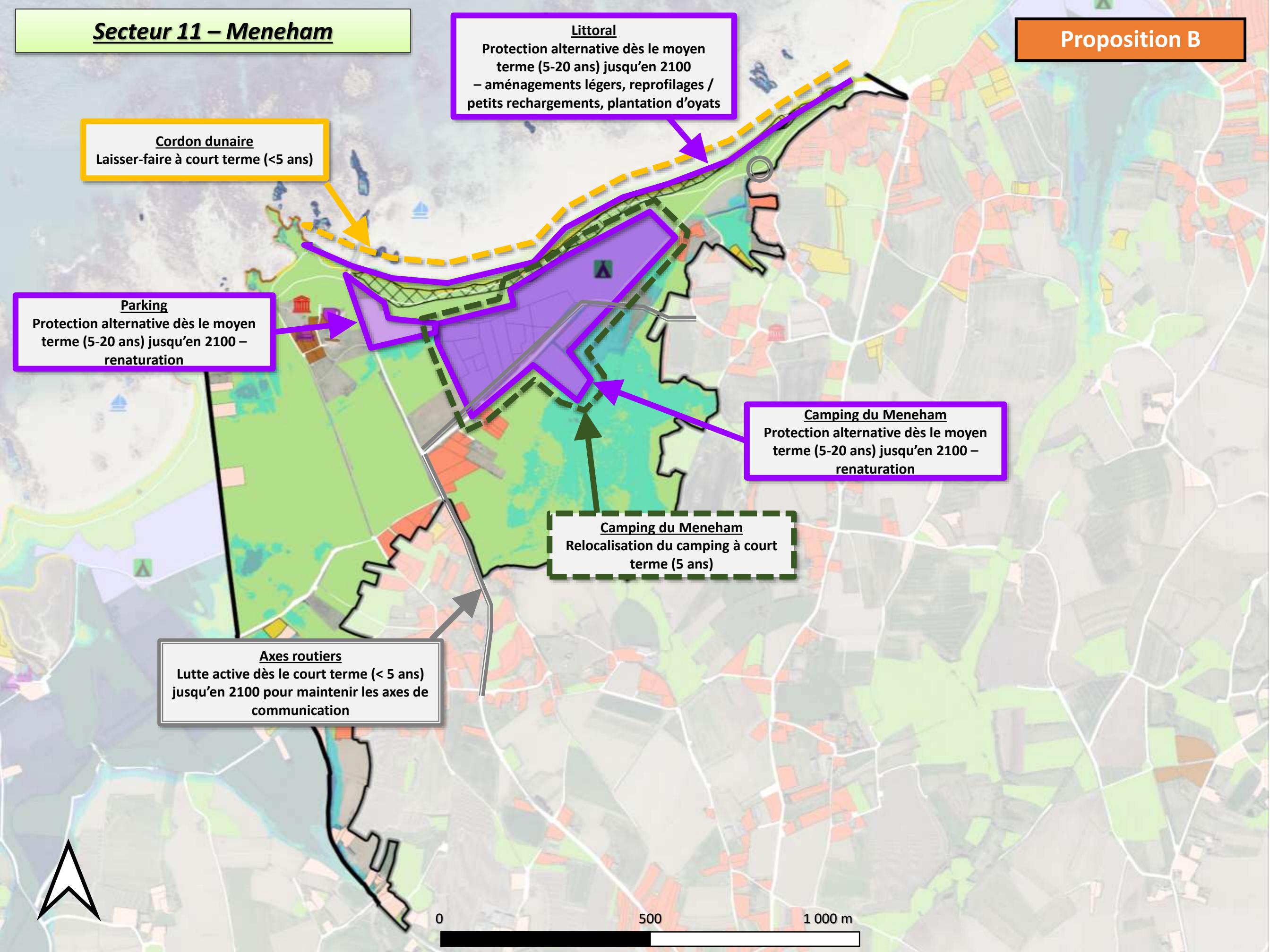
Camping du Meneham
Protection alternative dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100 – renaturation

Camping du Meneham
Relocalisation du camping à court terme (5 ans)

Axes routiers
Lutte active dès le court terme (< 5 ans) jusqu'en 2100 pour maintenir les axes de communication



0 500 1 000 m



Secteur 11 – Meneham

Proposition C

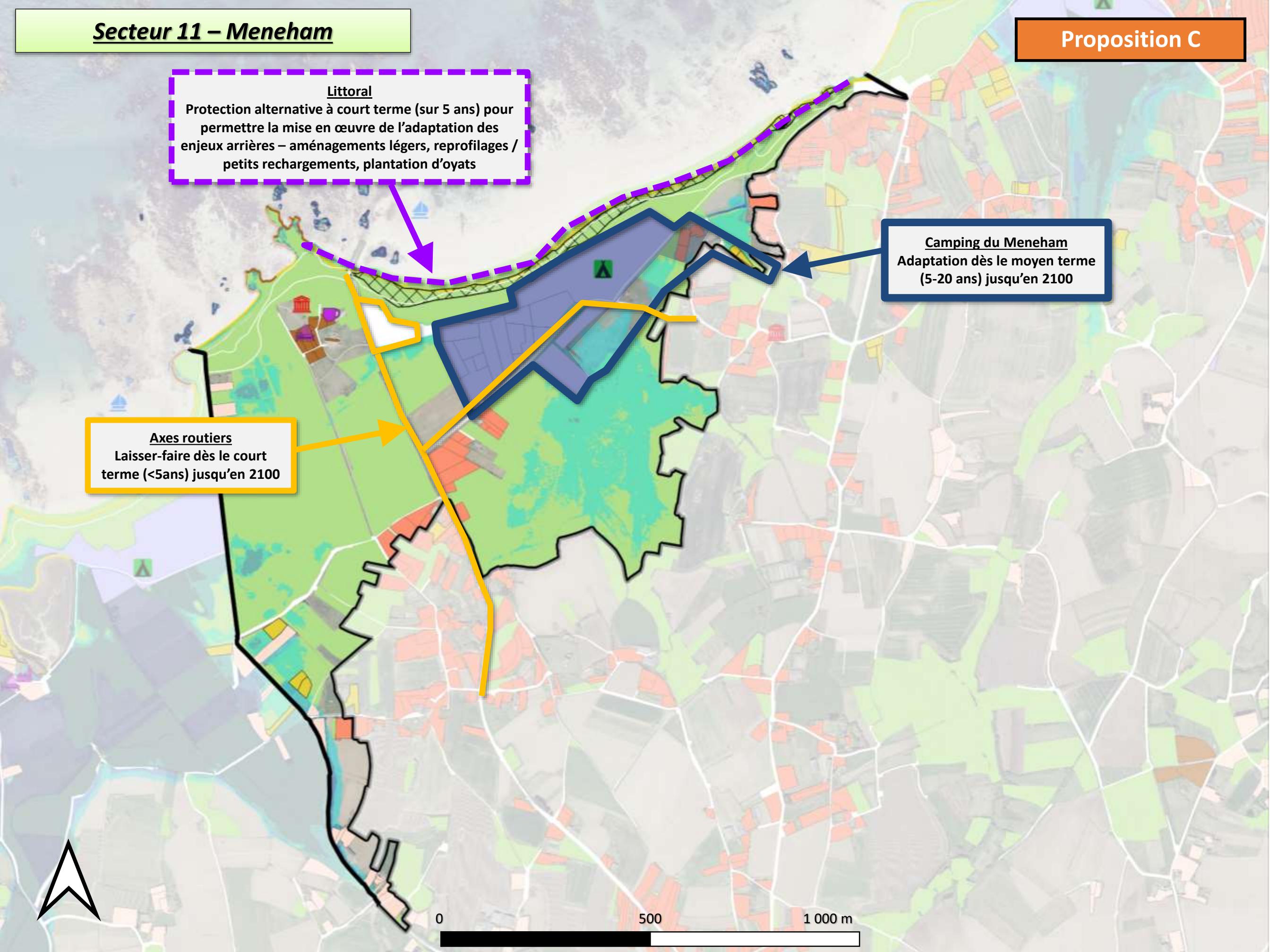
Littoral
Protection alternative à court terme (sur 5 ans) pour permettre la mise en œuvre de l'adaptation des enjeux arrière – aménagements légers, reprofilages / petits rechargements, plantation d'oyats

Camping du Meneham
Adaptation dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Axes routiers
Laisser-faire dès le court terme (<5ans) jusqu'en 2100



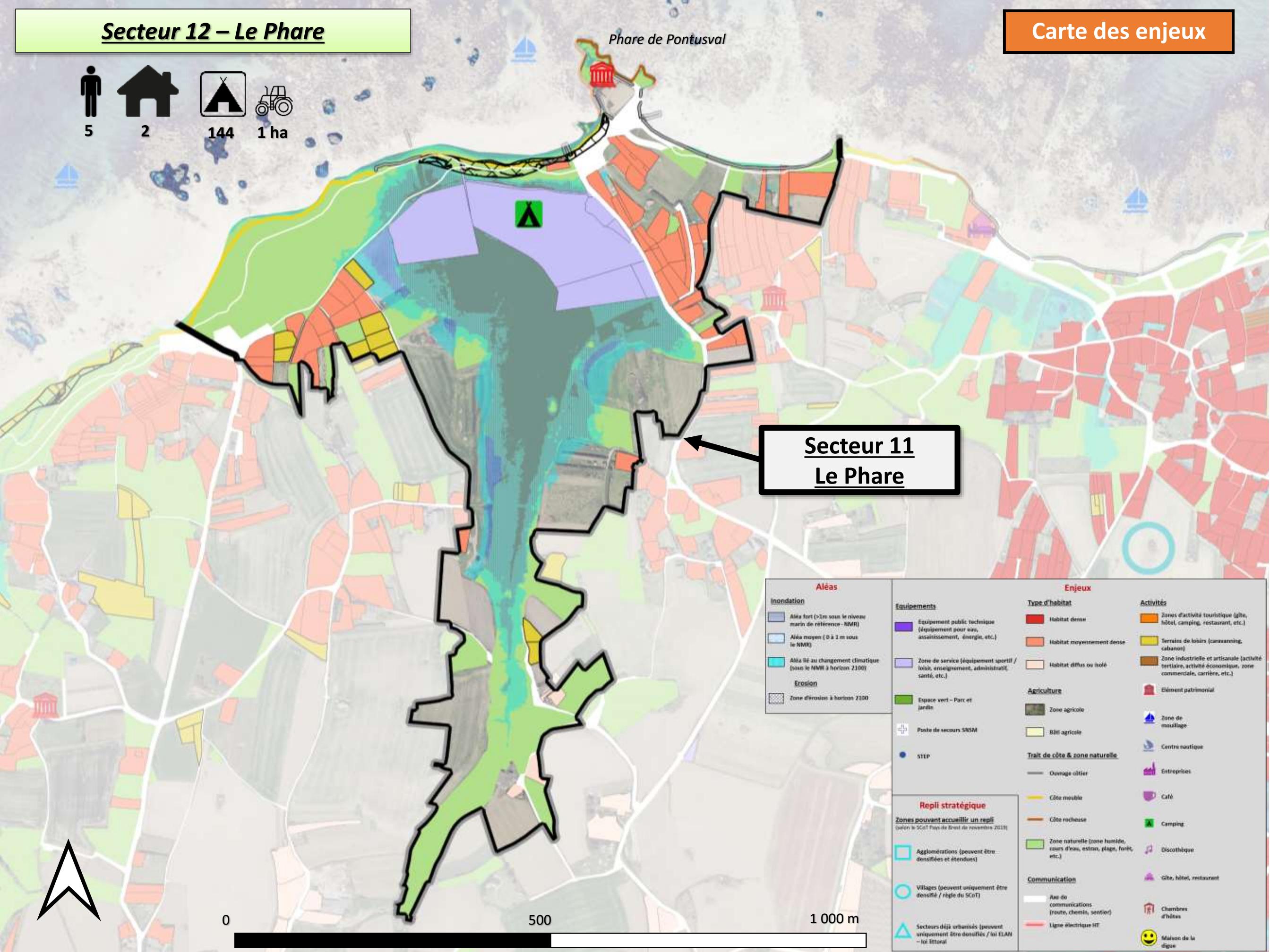
0 500 1 000 m



Secteur 12 – Le Phare



Phare de Pontusval



**Secteur 11
Le Phare**

Aléas		Enjeux	
Inondation Aléa fort (>1m sous le niveau marin de référence - NMR) Aléa moyen (0 à 1 m sous le NMR) Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100)		Equipements Equipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.) Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.) Espace vert - Parc et jardins Poste de secours SMSM STEP	
Erosion Zone d'érosion à horizon 2100		Type d'habitat Habitat dense Habitat moyennement dense Habitat diffus ou isolé Agriculture Zone agricole Bâti agricole Trait de côte & zone naturelle Ouvrage côtier Côte meuble Côte rocheuse Zone naturelle (zone humide, rurs d'eau, estran, plage, forêt, etc.)	
Repli stratégique Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCOT Pays de Brest de novembre 2019) Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues) Villages (peuvent uniquement être densifiés / règle du SCOT) Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN - loi littoral)		Activités Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.) Terrains de loisirs (canicrossing, cabanes) Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.) Elément patrimonial Zone de mouillage Centre nautique Entreprises Café Camping Discothèque Gîte, hôtel, restaurant Chambres d'hôtes Maison de la rive	
Communication Axe de communications (route, chemin, sentier) Ligne électrique HT			



0 500 1 000 m

Secteur 12 – Le Phare

Proposition A

Littoral – Cordon dunaire
Lutte active à court terme (sur 5 ans) pour permettre la préparation à la recomposition des zones arrières = maintien/extension des ouvrages existants

Adaptation des biens soumis aux risques de submersion dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Lutte active à court terme (sur 5 ans) pour permettre la mise en œuvre de l'adaptation

Camping du Phare
Relocalisation dès le court terme (< 5 ans)

Cordon dunaire
Laisser-faire dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Adaptation des biens/ activités soumis aux risques de submersion dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Zone humide
Laisser-faire dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100



0

500

1 000 m



Secteur 12 – Le Phare

Proposition B

Littoral – Cordon dunaire

Protection alternative à court terme (sur 5 ans) pour permettre la préparation à la recomposition des zones arrières

Camping du Phare

Relocalisation dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Adaptation des biens soumis aux risques de submersion dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Axes routiers

Lutte active dès le court terme (< 5 ans) jusqu'en 2100 pour maintenir les axes de communication

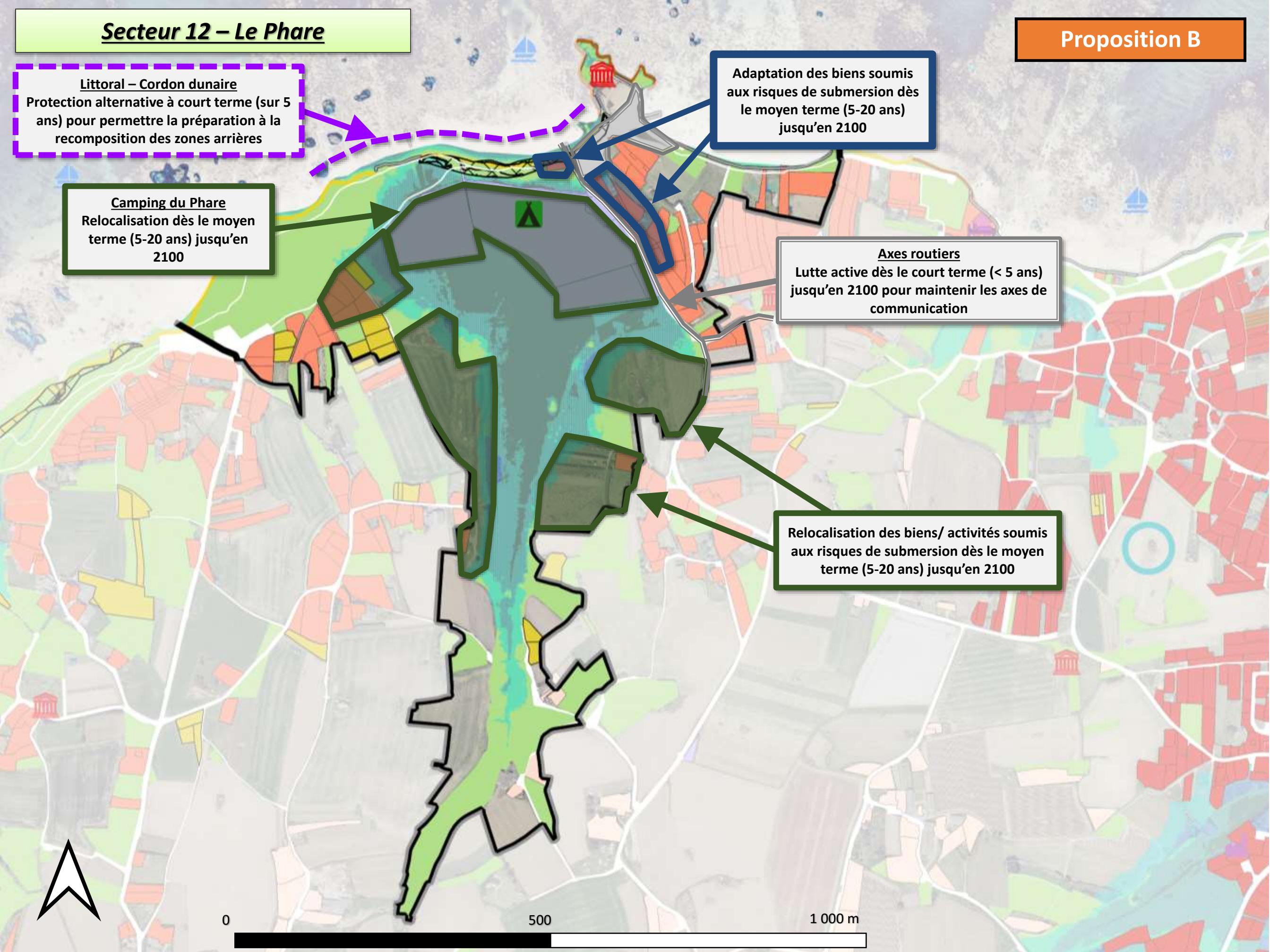
Relocalisation des biens/ activités soumis aux risques de submersion dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100



0

500

1 000 m



Secteur 12 – Le Phare

Proposition C

Cordon naturel – zone naturelle
Laisser-faire dès le court terme
(<5ans) jusqu'en 2100

Adaptation des biens soumis
aux risques de submersion dès
le court terme (<5 ans) jusqu'en
2100

Camping du Phare
Relocalisation dès le court
terme (<5 ans) jusqu'en 2100

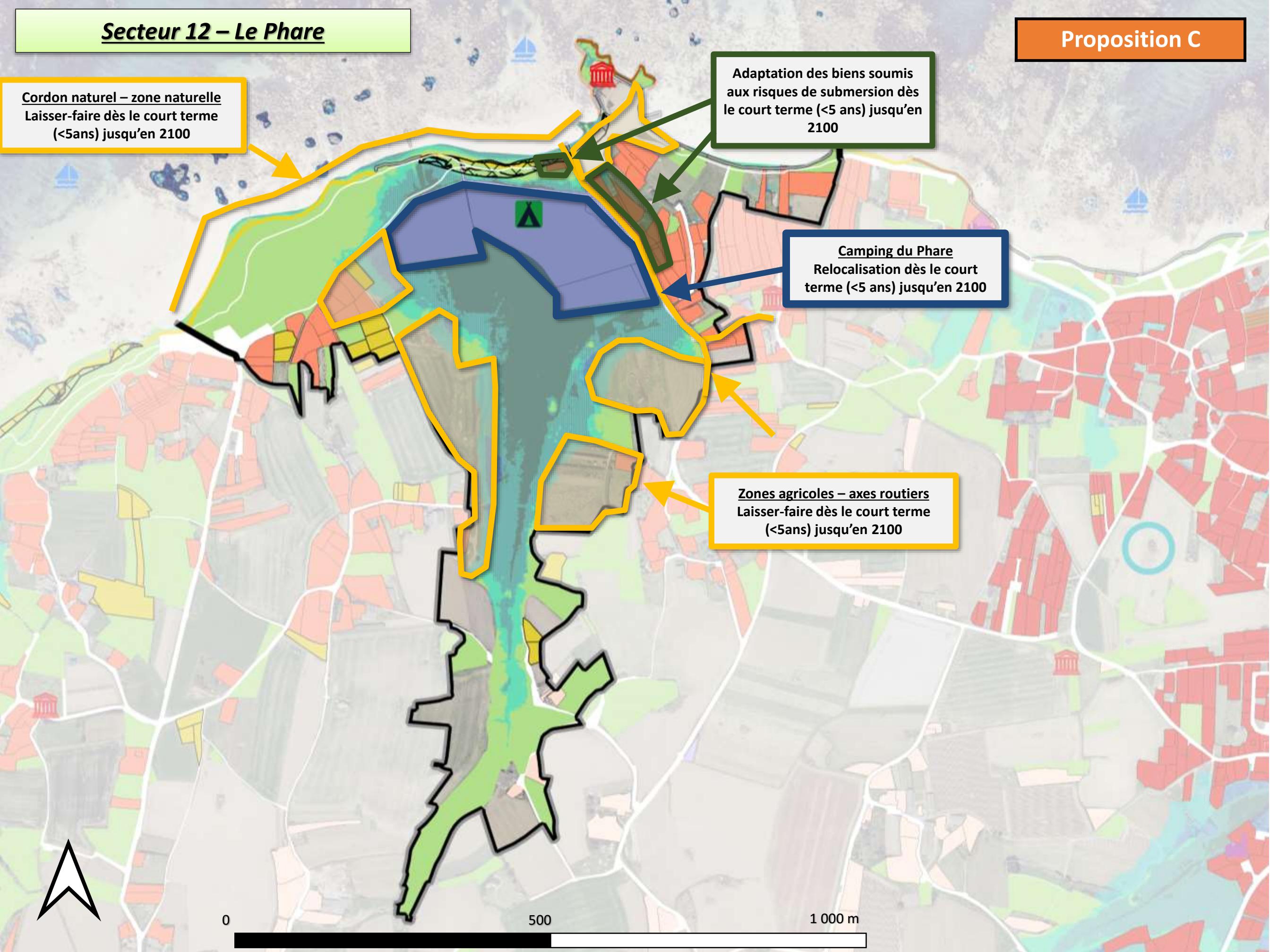
Zones agricoles – axes routiers
Laisser-faire dès le court terme
(<5ans) jusqu'en 2100



0

500

1 000 m

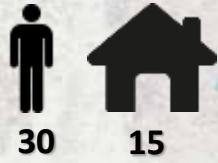




Secteur 13 – Chardons bleus

Secteur 13 – Chardons bleus

Carte des enjeux



Hôtel de la Mer

Secteur 13
Chardons bleus

Aléas		Enjeux	
Inondation	Equipements	Type d'habitat	Activités
Aléa fort (>1m sous le niveau marin de référence - NMR)	Equipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.)	Habitat dense	Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.)
Aléa moyen (0 à 1 m sous le NMR)	Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.)	Habitat moyennement dense	Terrains de loisirs (canicrossing, cabanon)
Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100)	Espace vert – Parc et jardin	Habitat diffus ou isolé	Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.)
Erosion	Poste de secours SNSM	Agriculture	Elément patrimonial
Zone d'inondation à horizon 2100	STEP	Zone agricole	Zone de mouillage
		Bâti agricole	Centre nautique
		Trait de côte & zone naturelle	Entreprises
		Ouvrage côtier	Café
		Côte meuble	Camping
		Côte rocheuse	Discothèque
		Zone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.)	Gîte, hôtel, restaurant
		Communication	Chambres d'hôtes
		Axe de communications (route, chemin, sentier)	Maison de la digue
		Ligne électrique HT	
		Repli stratégique	
		Zones pouvant accueillir un repli <small>(selon le SCoT Pays de Brest de novembre 2019)</small>	
		Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues)	
		Villages (peuvent uniquement être densifié / règle du SCoT)	
		Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN – loi littoral)	



Littoral
Lutte active à court terme (sur 5 ans) pour
permettre la préparation de la relocalisation
des zones habitées = maintien et entretien
des ouvrages existants

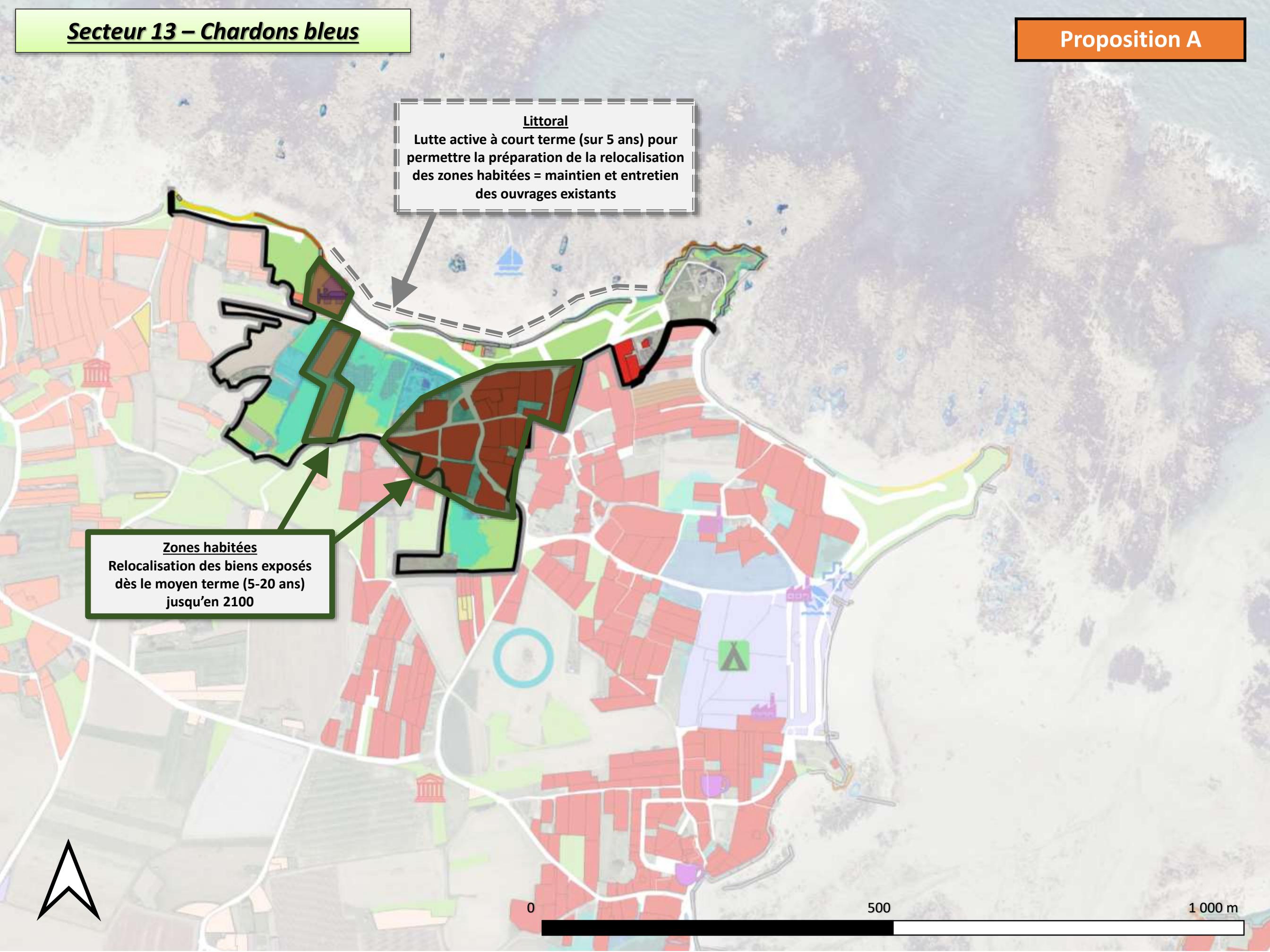
Zones habitées
Relocalisation des biens exposés
dès le moyen terme (5-20 ans)
jusqu'en 2100



0

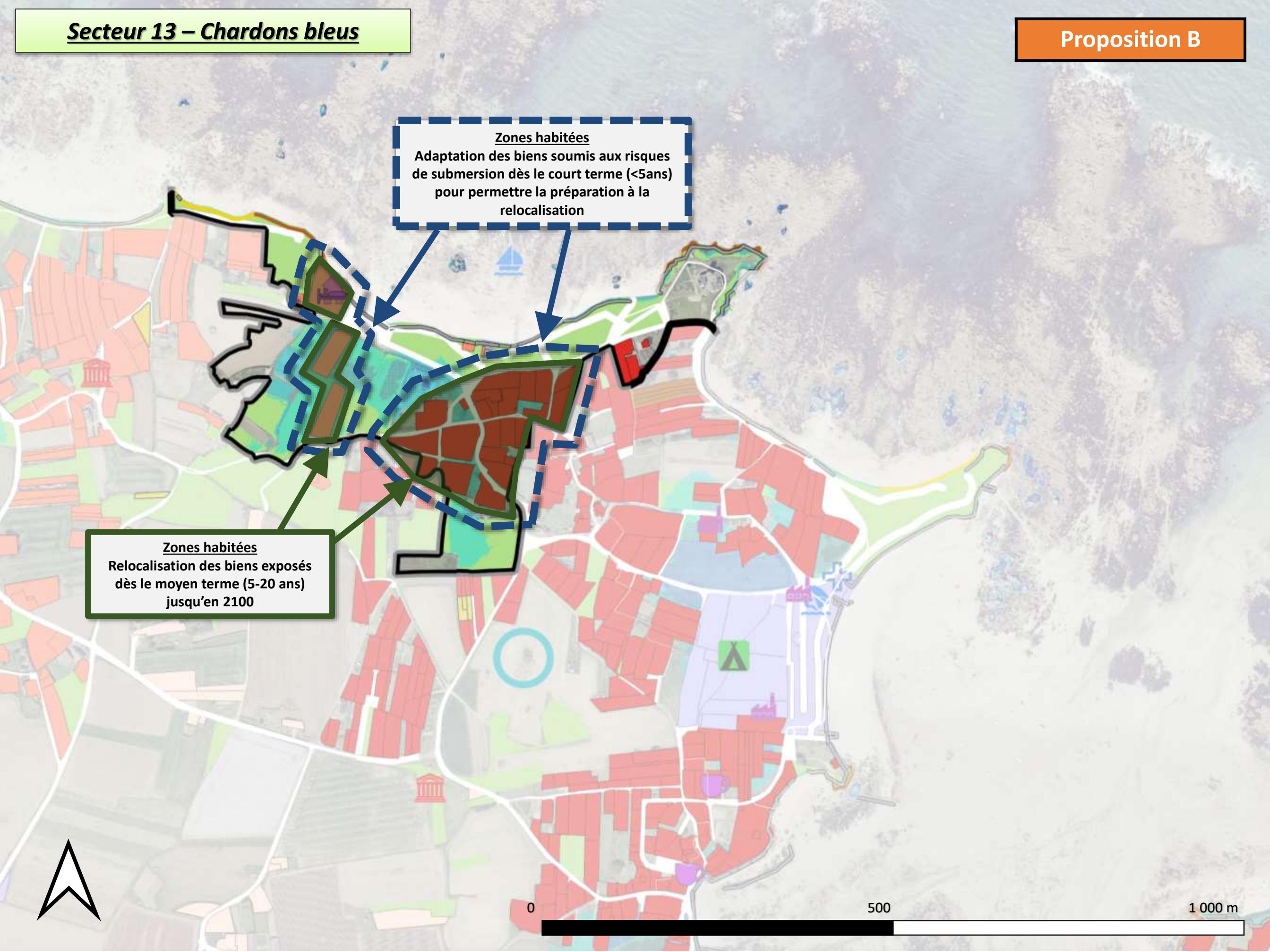
500

1 000 m



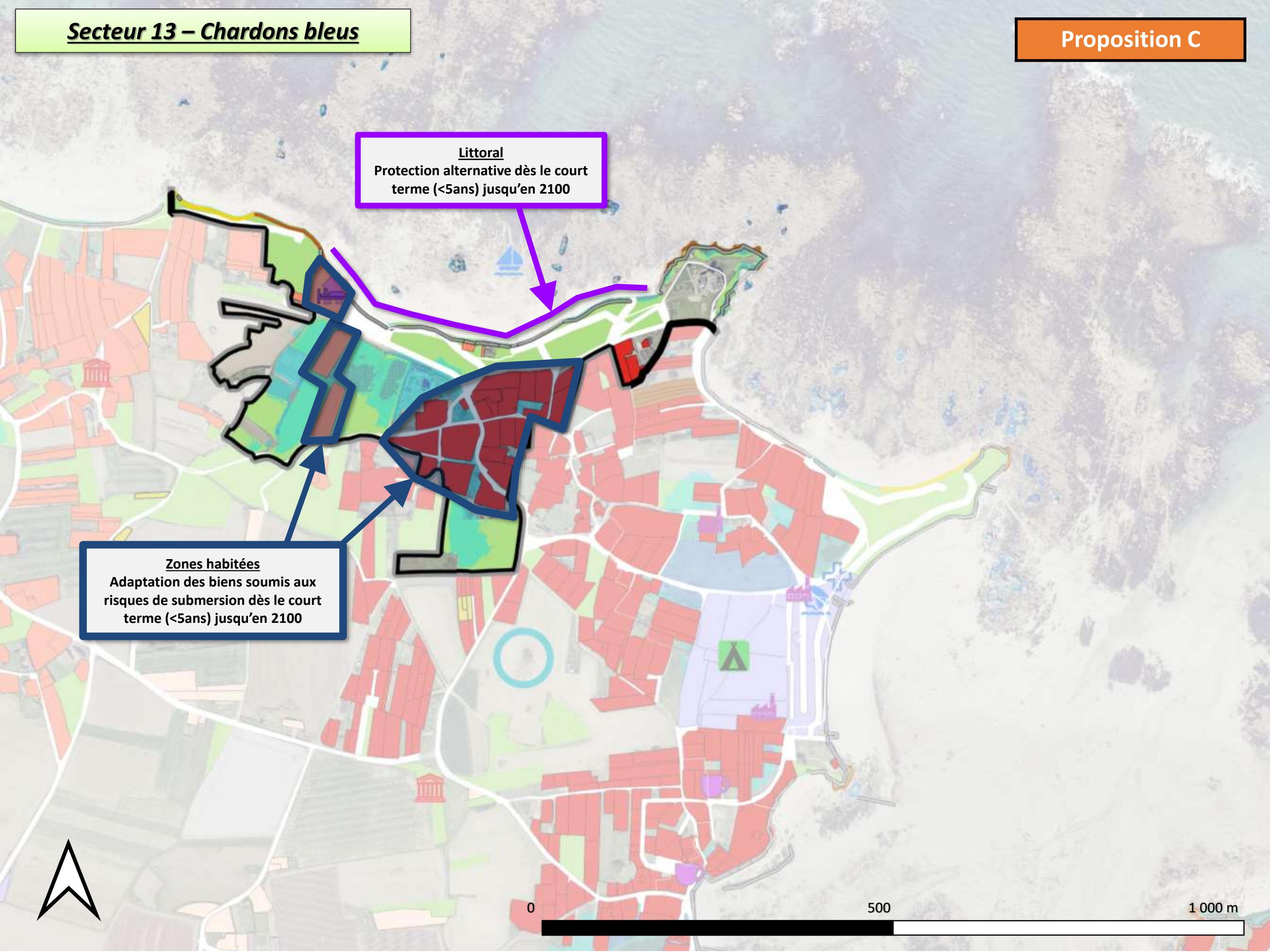
Zones habitées
Adaptation des biens soumis aux risques
de submersion dès le court terme (<5ans)
pour permettre la préparation à la
relocalisation

Zones habitées
Relocalisation des biens exposés
dès le moyen terme (5-20 ans)
jusqu'en 2100



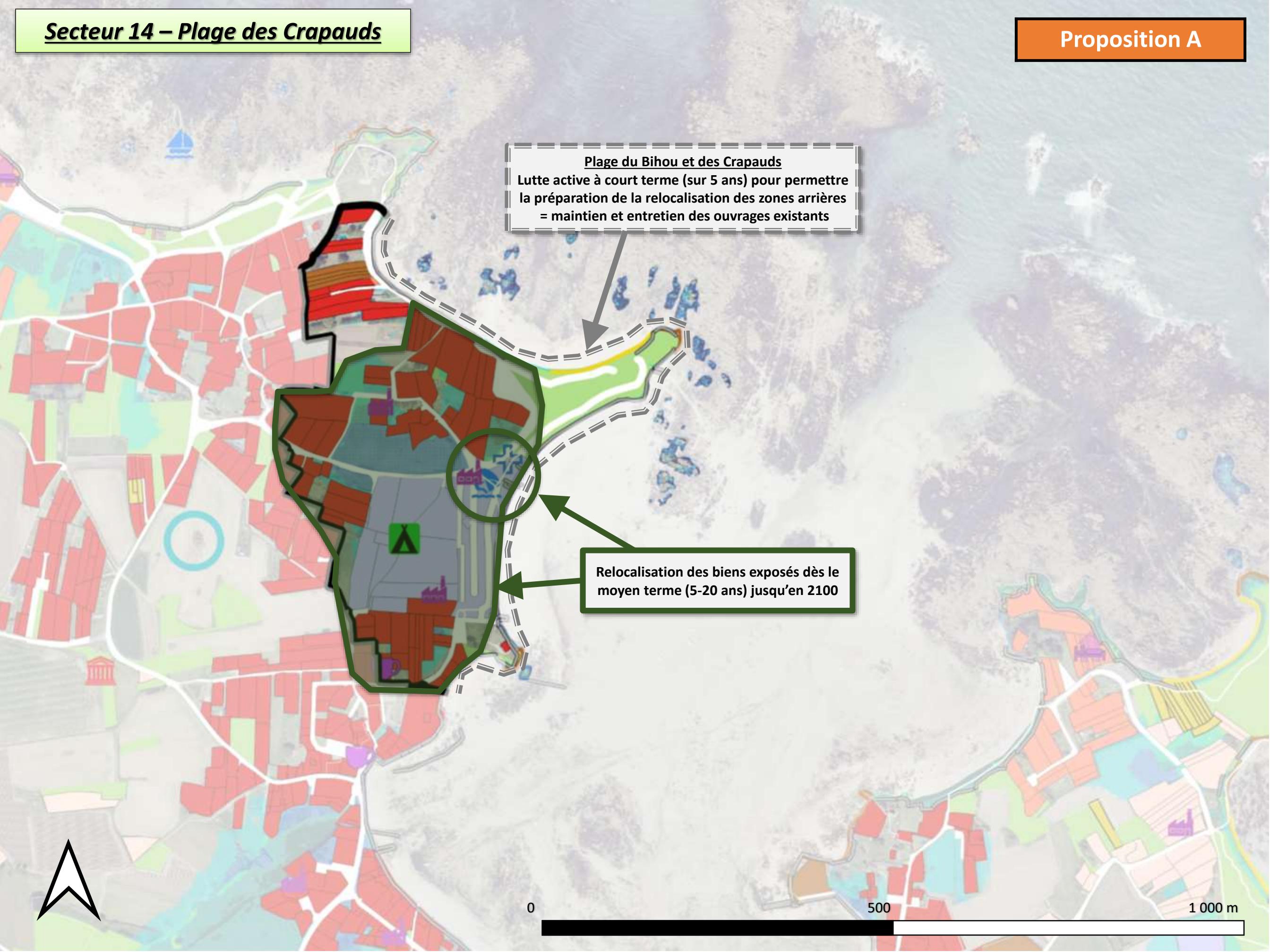
Littoral
Protection alternative dès le court
terme (<5ans) jusqu'en 2100

Zones habitées
Adaptation des biens soumis aux
risques de submersion dès le court
terme (<5ans) jusqu'en 2100





Secteur 14 – Plage des crapauds



Plage du Bihou et des Crapauds

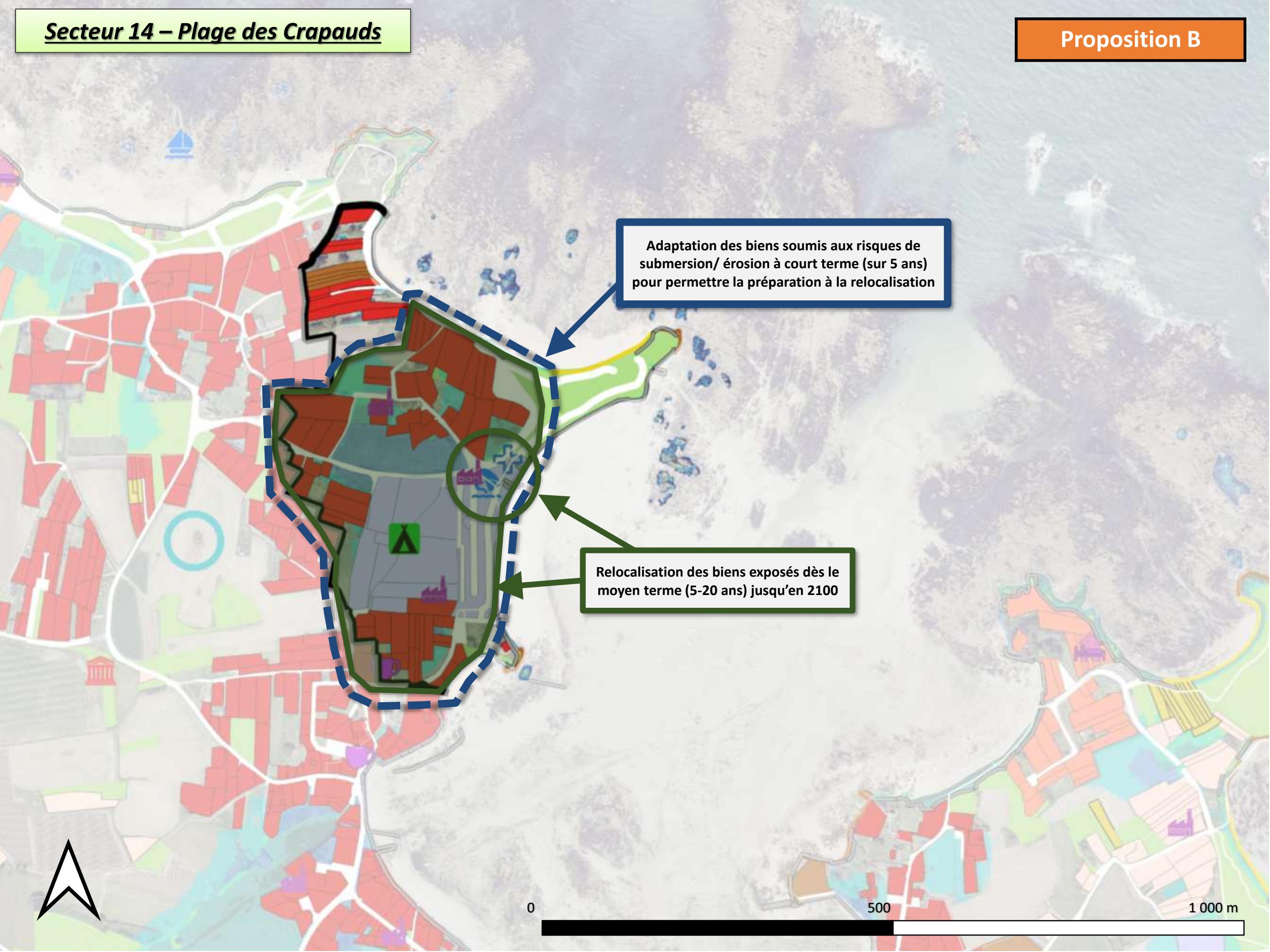
Lutte active à court terme (sur 5 ans) pour permettre la préparation de la relocalisation des zones arrières = maintien et entretien des ouvrages existants

Relocalisation des biens exposés dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

0

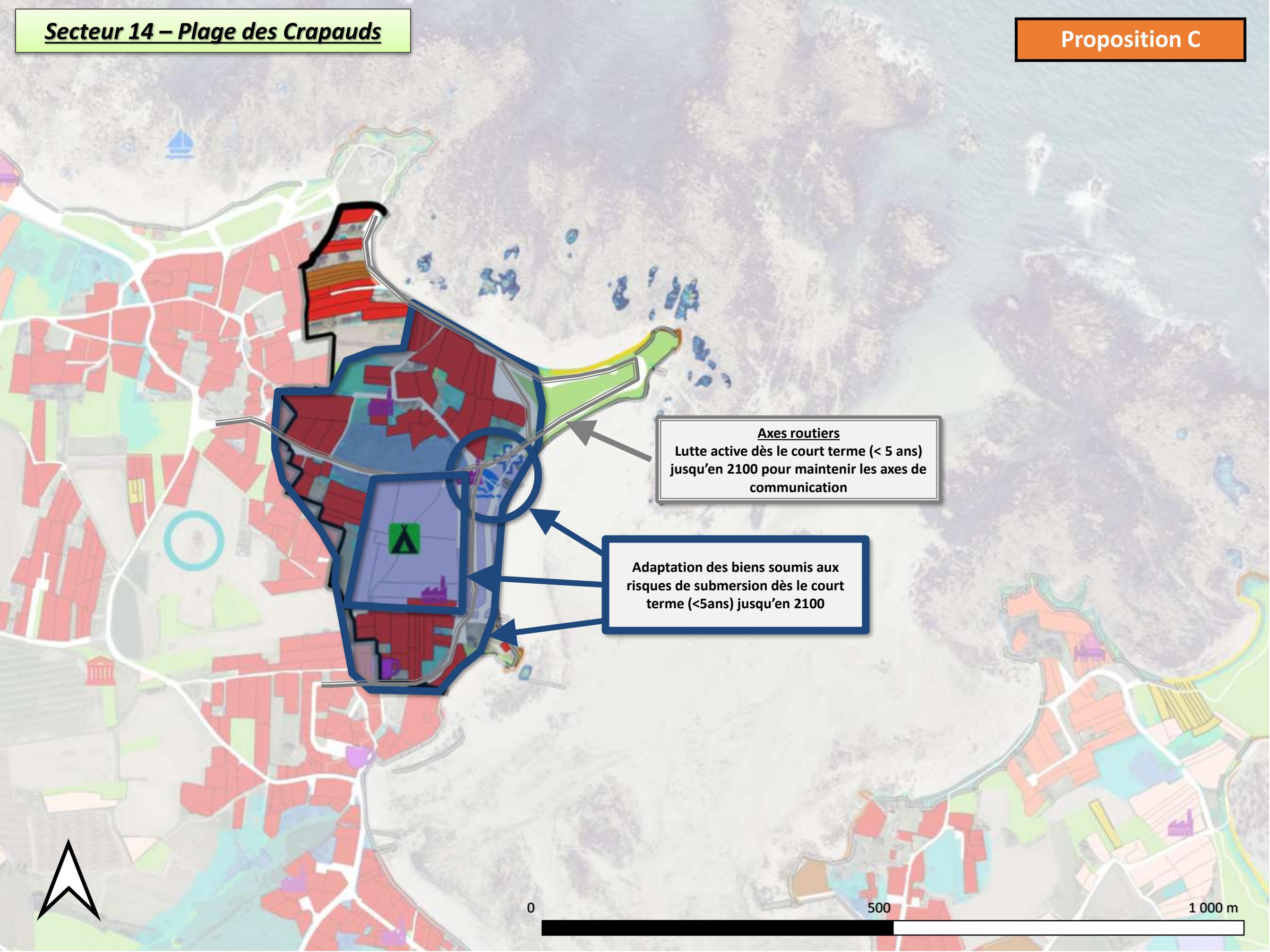
500

1 000 m



Adaptation des biens soumis aux risques de submersion/ érosion à court terme (sur 5 ans) pour permettre la préparation à la relocalisation

Relocalisation des biens exposés dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100



Axes routiers
Lutte active dès le court terme (< 5 ans)
jusqu'en 2100 pour maintenir les axes de
communication

**Adaptation des biens soumis aux
risques de submersion dès le court
terme (<5ans) jusqu'en 2100**





Secteur 15 – Le Scluz

Secteur 15 – Le Scluz

Carte des enjeux

115 58 1 ha

Aléas
Inondation
Aléa fort (>2m sous le niveau marin de référence - NMR)
Aléa moyen (0 à 2 m sous le NMR)
Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100)
Erosion
Zone d'érosion à horizon 2100

Equipements
Équipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.)
Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.)
Espace vert - Parc et jardins
Poste de secours SNSM
STEP

Repli stratégique
Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCoT Pays de Brest de novembre 2019)
Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues)
Villages (peuvent uniquement être densifiés / règle du SCoT)
Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN - loi littoral)

Enjeux
Type d'habitat
Habitat dense
Habitat moyennement dense
Habitat diffus ou isolé
Agriculture
Zone agricole
Bâti agricole
Trait de côte & zone naturelle
Ouvrage côtier
Côte meuble
Côte rocheuse
Zone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.)
Communication
Axe de communications (route, chemin, sentier)
Ligne électrique HT

Activités
Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.)
Terrains de loisirs (parcs, camping, cabanon)
Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.)
Élément patrimonial
Zone de muséage
Centre nautique
Entreprises
Café
Camping
Discothèque
Gîte, hôtel, restaurant
Chambres d'hôtes
Maison de la digue

Secteur 15
Le Scluz



Zone naturelle humide
Laisser-faire à partir du moyen terme (20 ans) jusqu'en 2100

Lutte active jusqu'à moyen terme (sur 20 ans) pour permettre la préparation de la relocalisation des zones habitées
= maintien et entretien des ouvrages existants

Zones habitées
Relocalisation des biens exposés à partir du moyen terme (20 ans) jusqu'en 2100



Zone naturelle humide
Laisser-faire dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Zones habitées
Relocalisation des biens exposés dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Zones habitées
Adaptation des biens soumis aux risques de submersion à court terme (sur 5 ans) pour permettre la préparation à la relocalisation



Zone naturelle humide
Laisser-faire à moyen terme
(20 ans) jusqu'en 2100

Protection alternative jusqu'à moyen
terme (sur 20 ans)
pour permettre la préparation à
l'adaptation des zones habitées

Zones habitées
Adaptation des biens soumis aux risques de
submersion à moyen terme (20 ans) jusqu'en
2100



Secteur 16 – Garo

Proposition A

Secteur 16 – Garo

Lutte active jusqu'à moyen terme (sur 20 ans)
pour permettre la préparation de la
relocalisation des zones habitées
= maintien et entretien des ouvrages existants

Accès à Coat Tanguy
Protection alternative à court
terme (sur 5 ans) pour
maintenir l'axe de
communication

Zones habitées / parcelles agricoles
Relocalisation des biens exposés à
moyen terme (20 ans) jusqu'en
2100

Zone naturelle humide
Laisser-faire à moyen terme
(20 ans) jusqu'en 2100

0

500

1 000 m



Proposition B

Secteur 16 – Garo

Coat Tanguy
Adaptation des biens soumis aux risques de submersion dès le court terme (<5ans) jusqu'en 2100

Zones habitées
Adaptation des biens soumis aux risques de submersion à court terme (sur 5 ans) pour permettre la préparation à la relocalisation

Zones habitées / parcelles agricoles
Relocalisation des biens exposés dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Zone naturelle humide
Laisser-faire à court terme (<5 ans) jusqu'en 2100



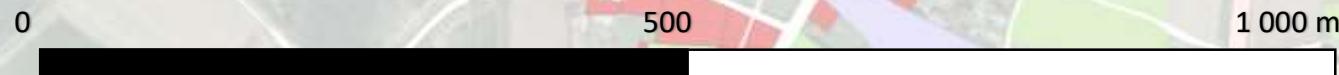
Proposition C

Secteur 16 – Garo

Protection alternative jusqu'à moyen terme (sur 20 ans) pour permettre la préparation à l'adaptation des zones arrières

Zones habitées / parcelles agricoles
Adaptation des biens soumis aux risques de submersion à moyen terme (20 ans) jusqu'en 2100

Zone naturelle humide
Laisser-faire à moyen terme (20 ans) jusqu'en 2100





Secteur 17 – Le Lividic

Secteur 17 – Le Lividic

Carte des enjeux



Aléas

- Inondation**
- Aléa fort (>2m sous le niveau marin de référence - NMR)
 - Aléa moyen (0 à 2 m sous le NMR)
 - Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100)
- Erosion**
- Zone d'érosion à horizon 2100

Equipements

- Équipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.)
- Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.)
- Espace vert - Parc et jardins
- Poste de secours SNSM
- STEP

Repli stratégique

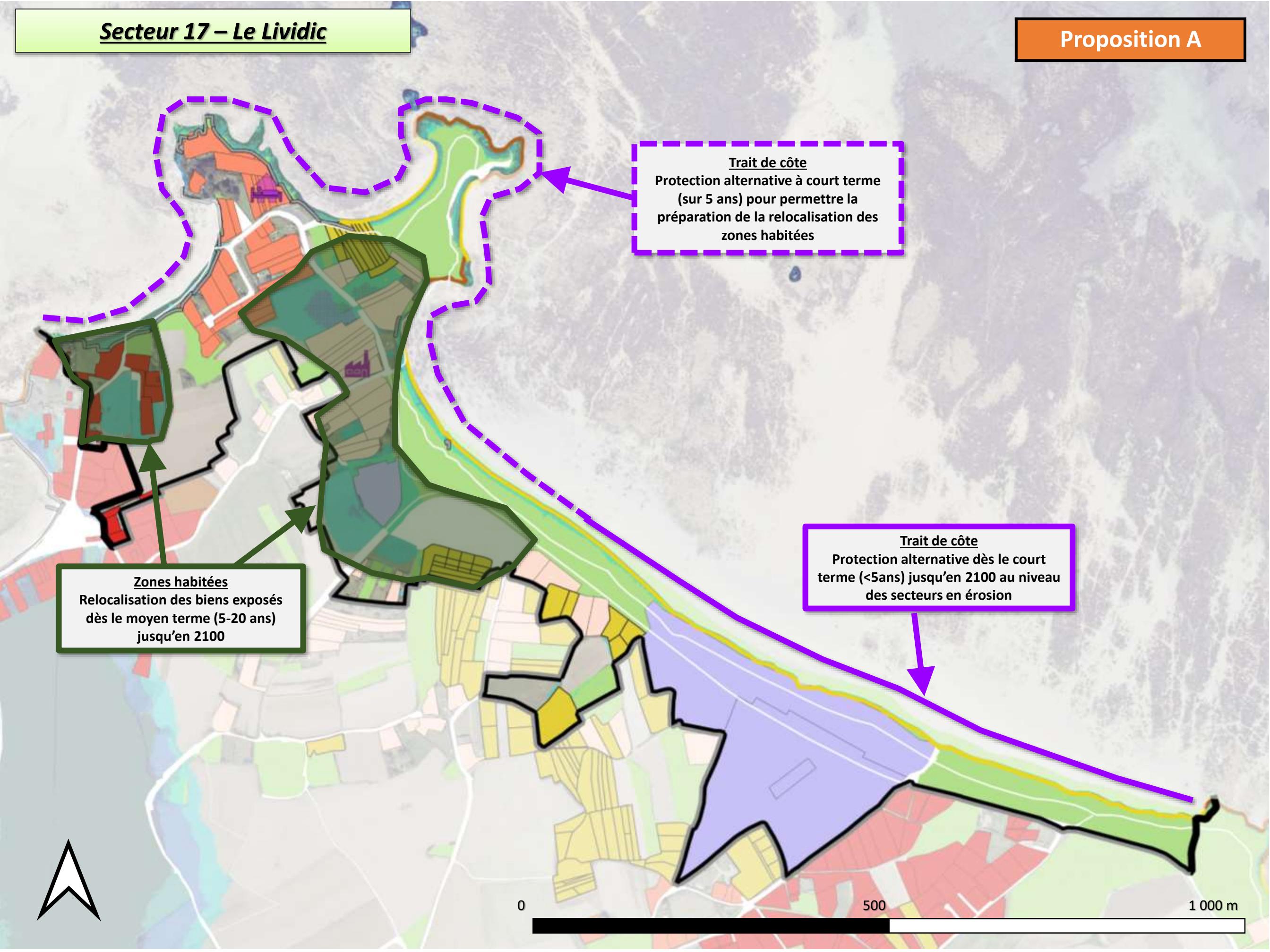
- Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCOT Pays de Brest de novembre 2019)
- Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues)
 - Villages (peuvent uniquement être densifiés / règle du SCOT)
 - Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN - loi littoral)

Enjeux

- Type d'habitat**
- Habitat dense
 - Habitat moyennement dense
 - Habitat diffus ou isolé
- Agriculture**
- Zone agricole
 - Bât agricole
- Trait de côte & zone naturelle**
- Ouvrage côtier
 - Côte meuble
 - Côte rocheuse
 - Zone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.)
- Communication**
- Axe de communications (route, chemin, sentier)
 - Ligne électrique HT
- Activités**
- Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.)
 - Terrains de loisirs (parcs, cabanon)
 - Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.)
 - Élément patrimonial
 - Zone de massage
 - Centre nautique
 - Entreprises
 - Café
 - Camping
 - Discothèque
 - Gîte, hôtel, restaurant
 - Chambres d'hôtes
 - Maison de la digue

Secteur 17
Le Lividic



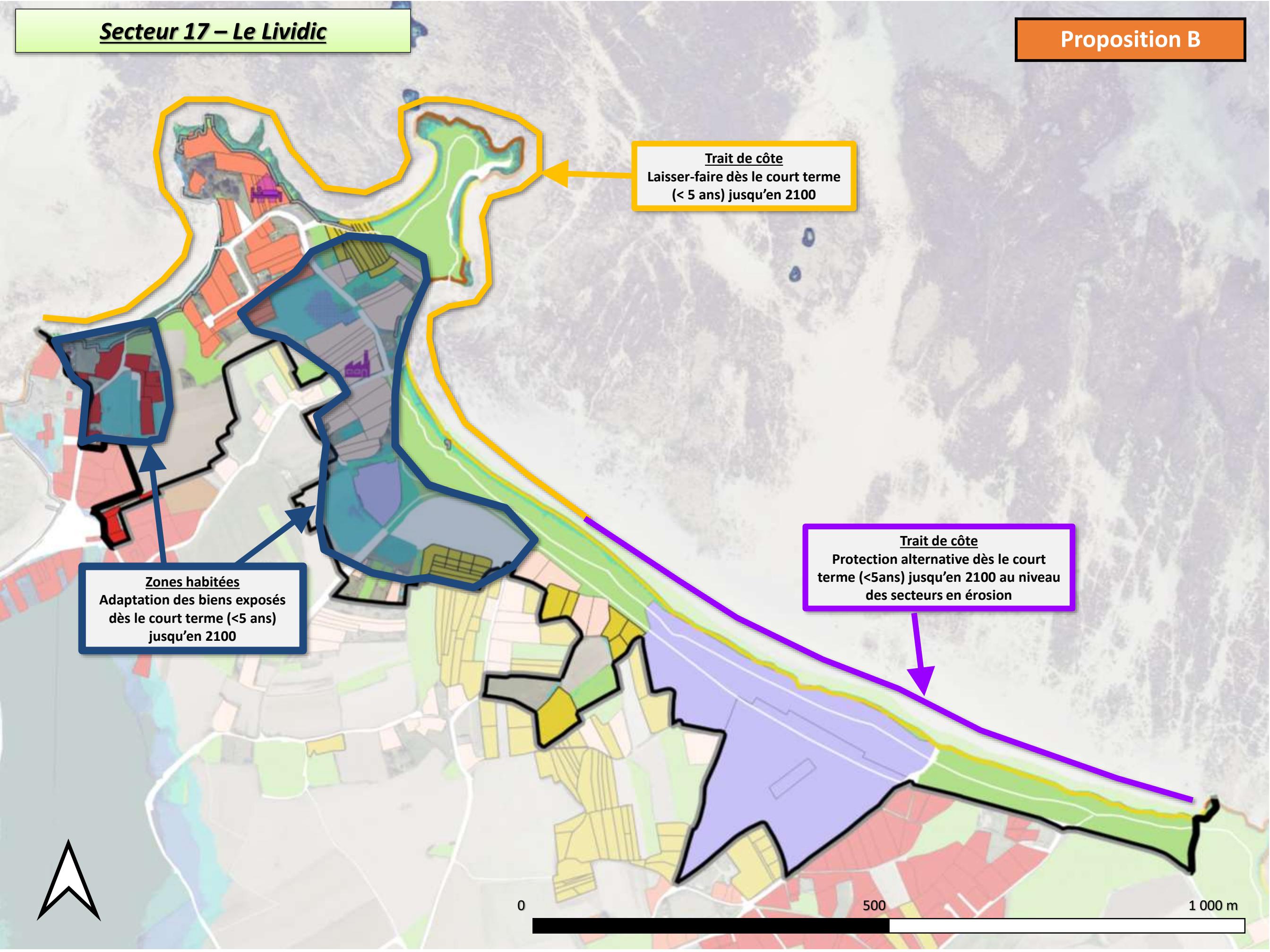


Trait de côte
Protection alternative à court terme
(sur 5 ans) pour permettre la
préparation de la relocalisation des
zones habitées

Zones habitées
Relocalisation des biens exposés
dès le moyen terme (5-20 ans)
jusqu'en 2100

Trait de côte
Protection alternative dès le court
terme (<5ans) jusqu'en 2100 au niveau
des secteurs en érosion





Trait de côte
Laisser-faire dès le court terme
(< 5 ans) jusqu'en 2100

Trait de côte
Protection alternative dès le court
terme (<5ans) jusqu'en 2100 au niveau
des secteurs en érosion

Zones habitées
Adaptation des biens exposés
dès le court terme (<5 ans)
jusqu'en 2100

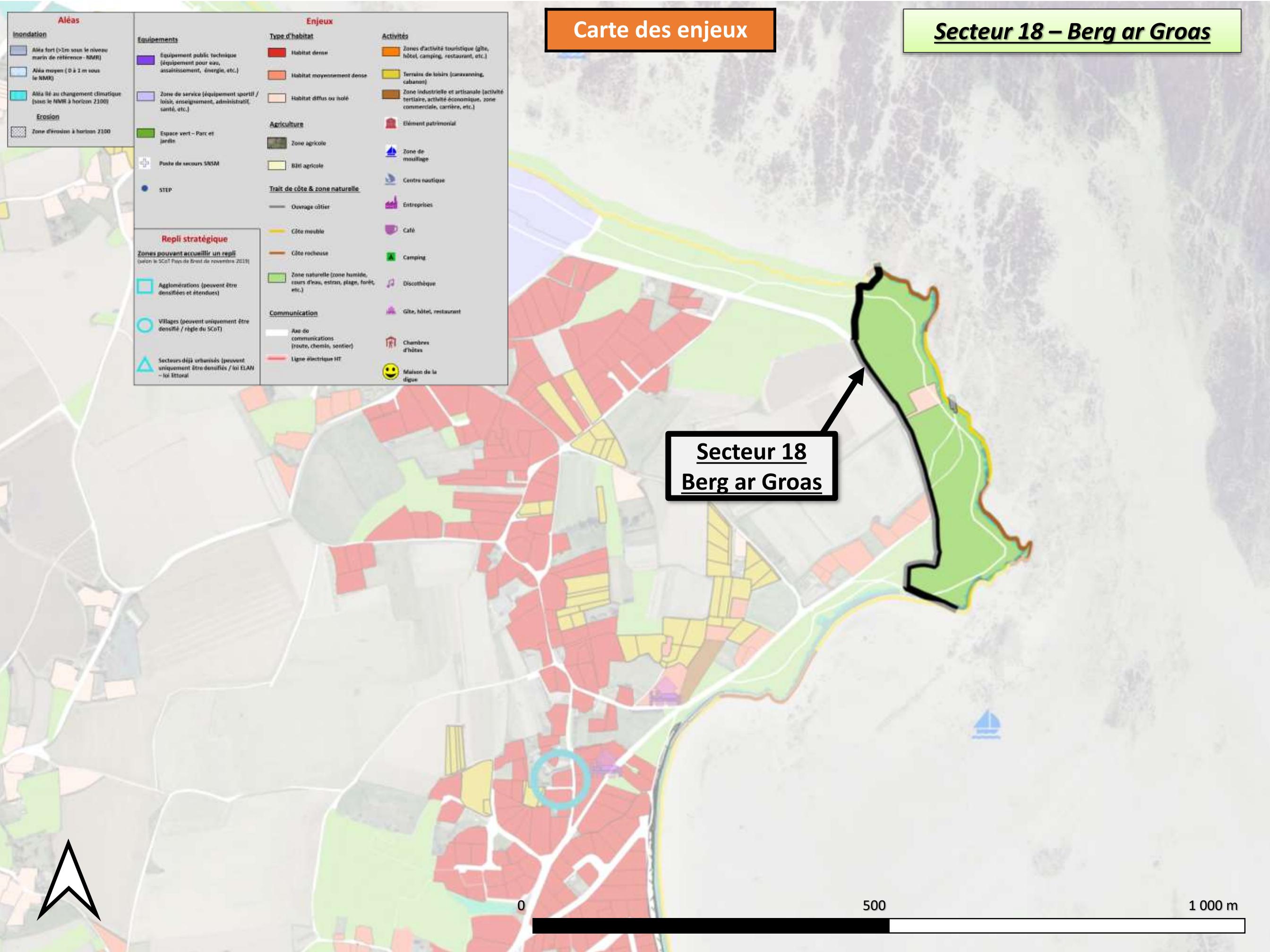




Secteur 18 – Berg Ar Groas

Carte des enjeux

Secteur 18 – Berg ar Groas



Aléas

Inondation

- Aléa fort (>1m sous le niveau marin de référence - NMR)
- Aléa moyen (0 à 1 m sous le NMR)
- Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100)

Erosion

- Zone d'érosion à horizon 2100

Equipements

- Équipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.)
- Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.)
- Espace vert – Parc et jardins
- Poste de secours SNSM
- STEP

Repli stratégique

Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCoT Pays de Brest de novembre 2019)

- Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues)
- Villages (peuvent uniquement être densifiés / règle du SCoT)
- Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN – loi Etloral)

Enjeux

Type d'habitat

- Habitat dense
- Habitat moyennement dense
- Habitat diffus ou isolé

Agriculture

- Zone agricole
- Bât agricole

Trait de côte & zone naturelle

- Ouvrage côtier
- Côte meuble
- Côte rocheuse
- Zone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.)

Communication

- axe de communications (route, chemin, sentier)
- Ligne électrique HT

Activités

- Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.)
- Terrains de loisir (canicrossing, cabanon)
- Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.)
- Élément patrimonial
- Zone de mouillage
- Centre nautique
- Entreprises
- Café
- Camping
- Discothèque
- Gîte, hôtel, restaurant
- Chambres d'hôtes
- Maison de la digue

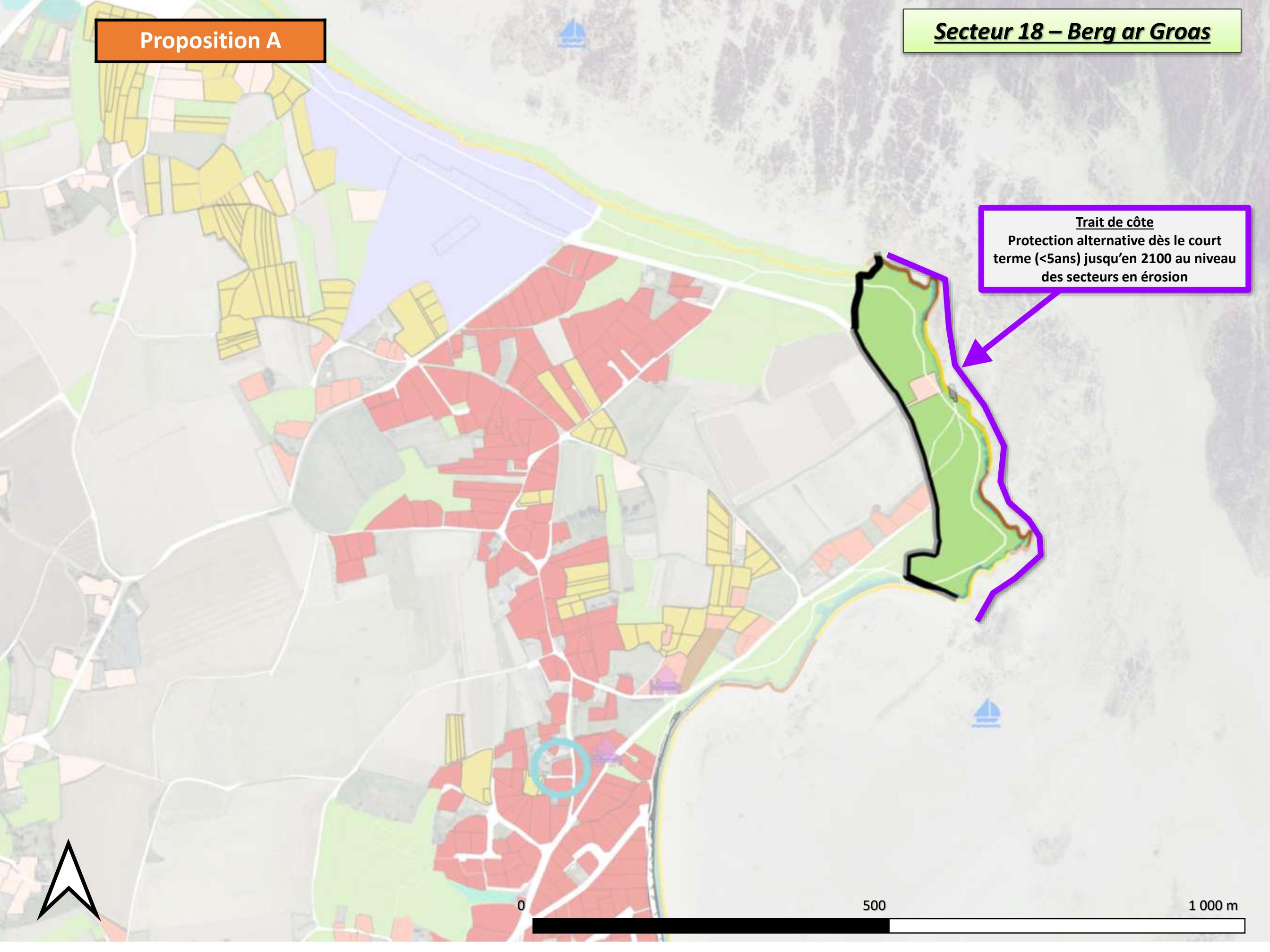
**Secteur 18
Berg ar Groas**

0 500 1 000 m

Proposition A

Secteur 18 – Berg ar Groas

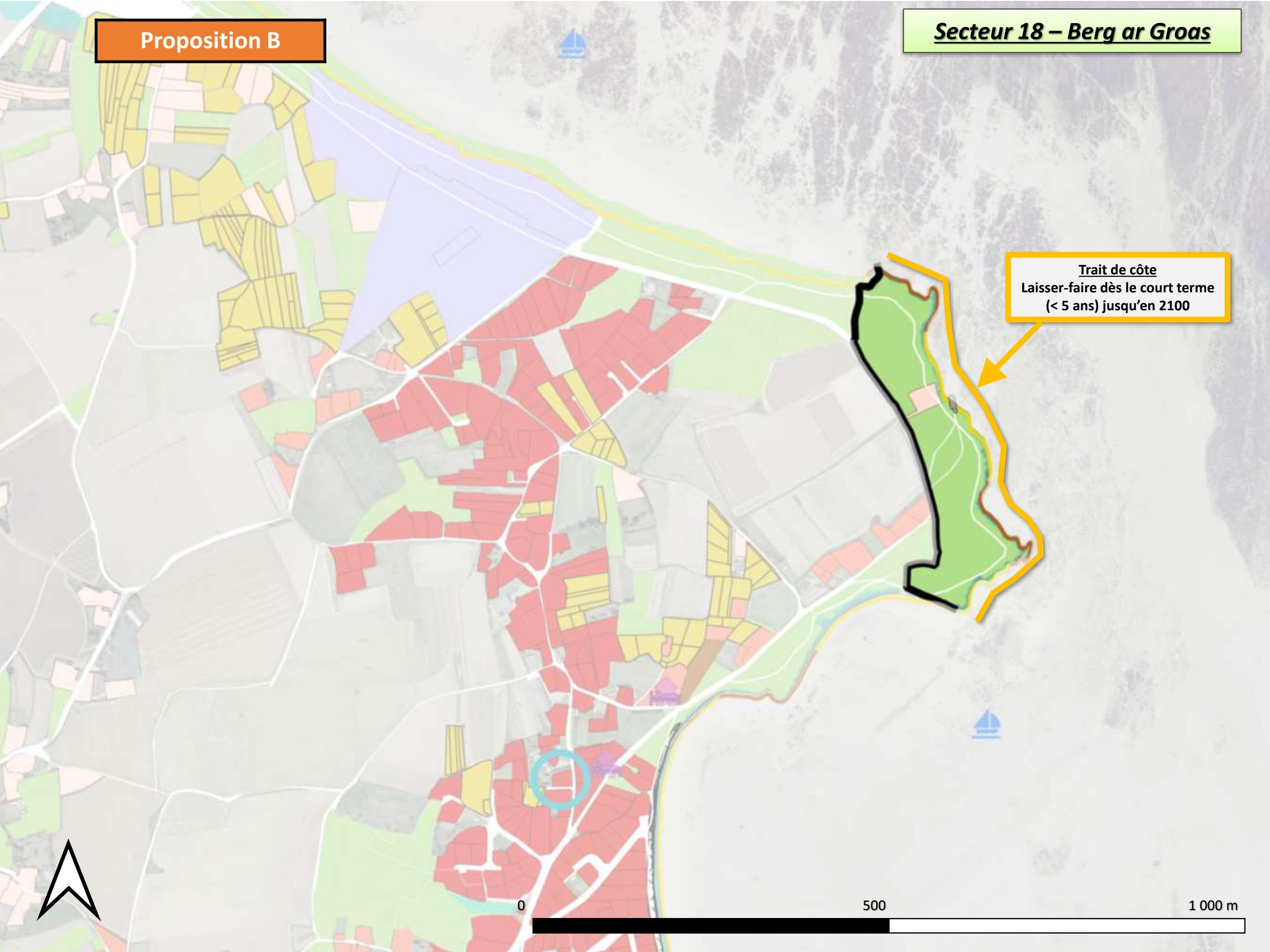
Trait de côte
Protection alternative dès le court terme (<5ans) jusqu'en 2100 au niveau des secteurs en érosion



Proposition B

Secteur 18 – Berg ar Groas

Trait de côte
Laisser-faire dès le court terme
(< 5 ans) jusqu'en 2100





Secteur 19 – Kerurus

Secteur 19 – Kerurus

Carte des enjeux

Inondation <ul style="list-style-type: none">Aléa fort (>1m sous le niveau marin de référence - NMR)Aléa moyen (0 à 1 m sous le NMR)Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100) Erosion <ul style="list-style-type: none">Zone d'érosion à horizon 2100	Aléas	Equipements <ul style="list-style-type: none">Équipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.)Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.) Espace vert - Parc et jardins <ul style="list-style-type: none">Parc de secours SNSMSTEP	Type d'habitat <ul style="list-style-type: none">Habitat denseHabitat moyennement denseHabitat diffus ou isolé Agriculture <ul style="list-style-type: none">Zone agricoleBâti agricole Trait de côte & zone naturelle <ul style="list-style-type: none">Ouvrage côtierCôte meubleCôte rocheuseZone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.) Communication <ul style="list-style-type: none">Axe de communications (route, chemin, sentier)Ligne électrique HT	Enjeux <ul style="list-style-type: none">Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.)Terrains de loisirs (parcs, cabanes)Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.)Élément patrimonialZone de muséageCentre nautiqueEntreprisesCaféCampingDiscothèqueGîte, hôtel, restaurantChambres d'hôtesMaison de la digue
---	--------------	--	---	---

**Secteur 19
Kerurus**

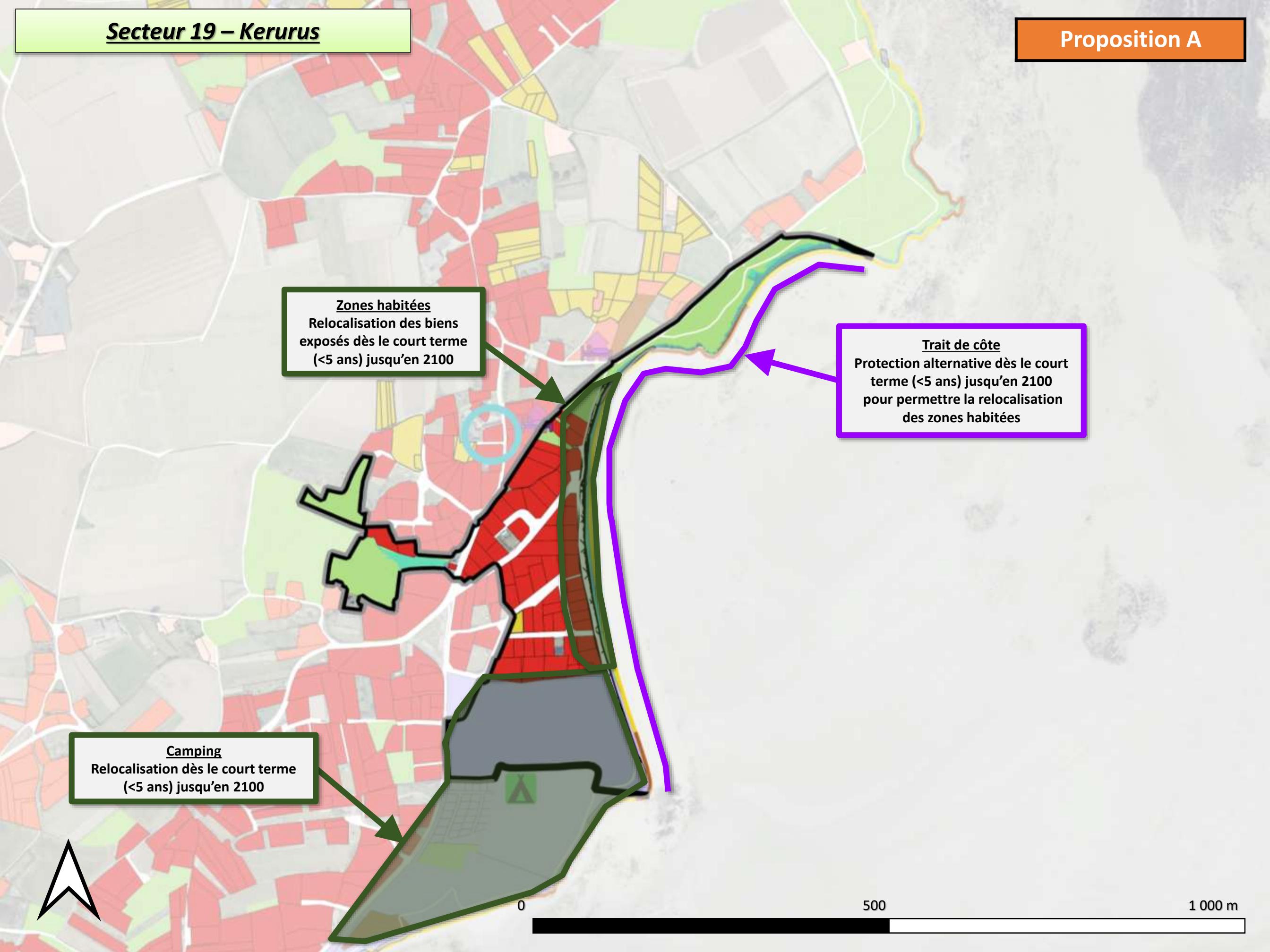
Centre kermor - Rêves de Mer



Zones habitées
Relocalisation des biens
exposés dès le court terme
(<5 ans) jusqu'en 2100

Trait de côte
Protection alternative dès le court
terme (<5 ans) jusqu'en 2100
pour permettre la relocalisation
des zones habitées

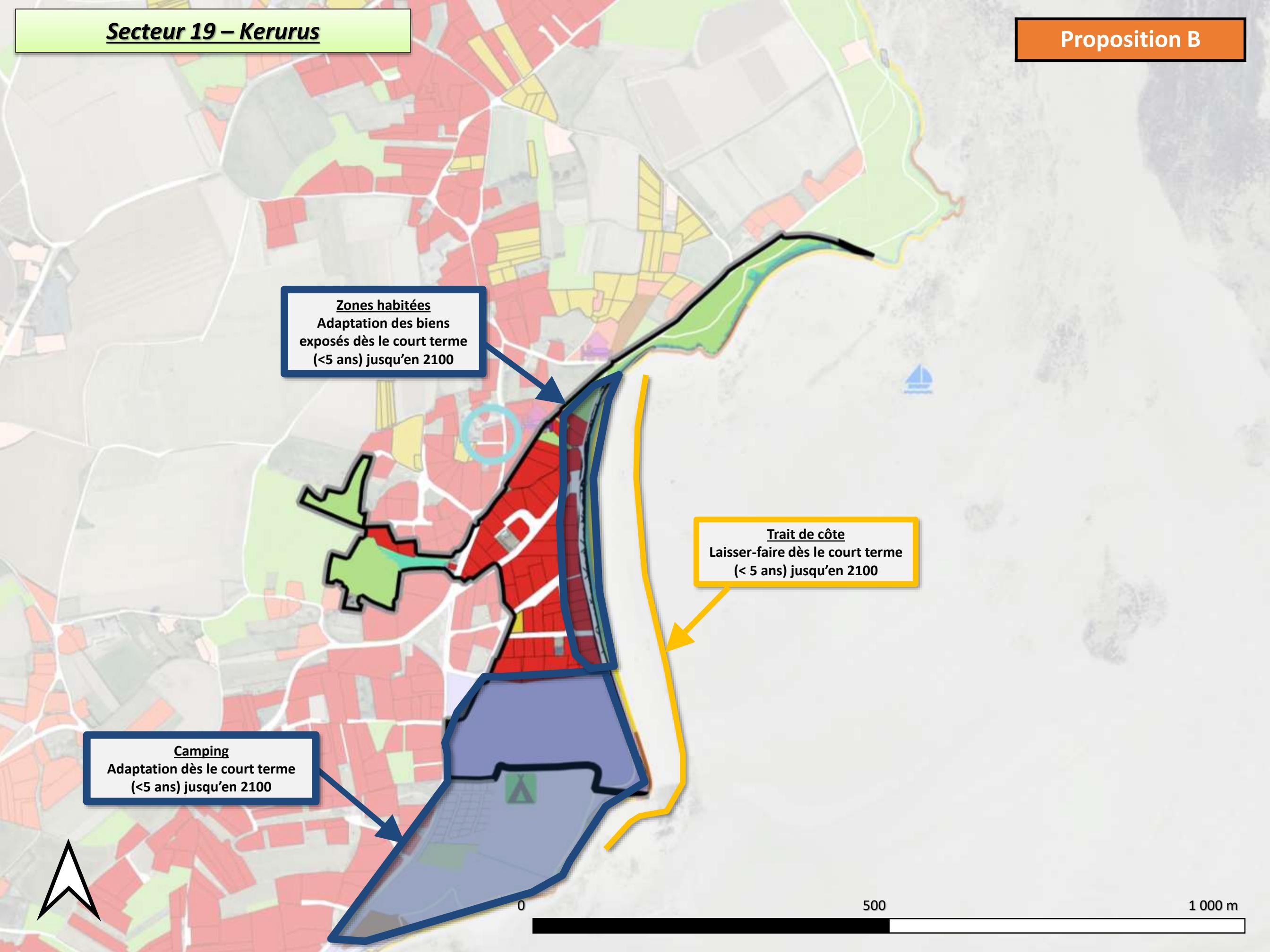
Camping
Relocalisation dès le court terme
(<5 ans) jusqu'en 2100



Zones habitées
Adaptation des biens
exposés dès le court terme
(<5 ans) jusqu'en 2100

Trait de côte
Laisser-faire dès le court terme
(< 5 ans) jusqu'en 2100

Camping
Adaptation dès le court terme
(<5 ans) jusqu'en 2100



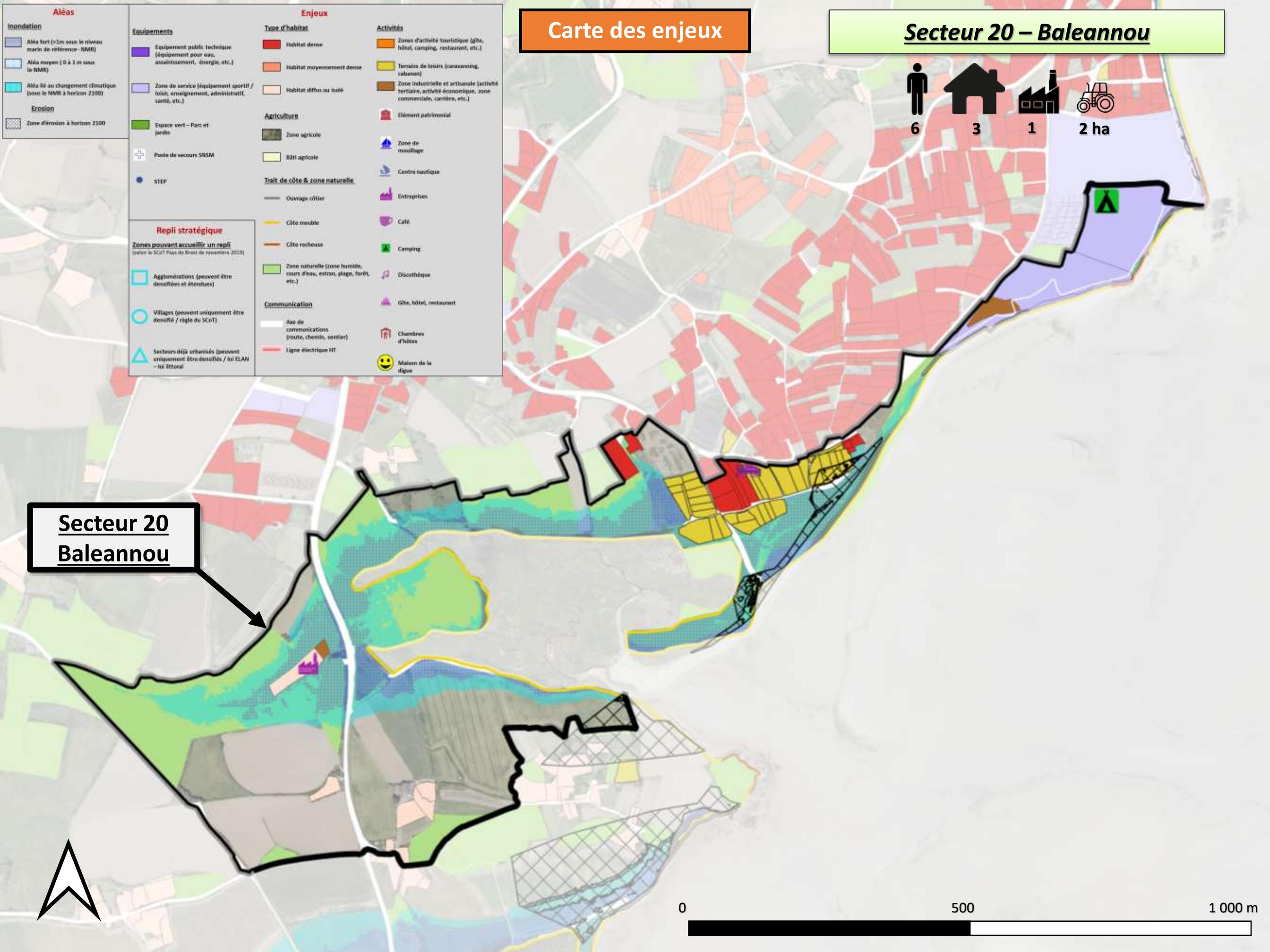


Secteur 20 – Baleannou

Carte des enjeux

Secteur 20 – Baleannou

 6
 3
 1
 2 ha



Aléas		Enjeux	
Aléa fort (>1m sous le niveau marin de référence - NMR)	Habitat dense	Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.)	Terrains de loisirs (paraventing, cabanon)
Aléa moyen (0 à 1 m sous le NMR)	Habitat moyennement dense	Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.)	Zone agricole
Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100)	Habitat diffus ou isolé	Éléments patrimoniaux	Bâti agricole
Erosion	Agriculture	Zone de mouillage	Zone naturelle (zone humide, ruisers d'eau, estran, plage, forêt, etc.)
Zone d'érosion à horizon 2100	Espace vert – Parc et jardins	Centre nautique	Côte meuble
Poste de secours SMSM	Trait de côte & zone naturelle	Entreprises	Côte rocheuse
STEP	Ouvrage côtier	Café	Zone naturelle (zone humide, ruisers d'eau, estran, plage, forêt, etc.)
Repli stratégique	Côte meuble	Camping	Zone naturelle (zone humide, ruisers d'eau, estran, plage, forêt, etc.)
Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCOT Pays de Brest de novembre 2013)	Côte rocheuse	Discothèque	Zone naturelle (zone humide, ruisers d'eau, estran, plage, forêt, etc.)
Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues)	Zone naturelle (zone humide, ruisers d'eau, estran, plage, forêt, etc.)	Gîte, hôtel, restaurant	Zone naturelle (zone humide, ruisers d'eau, estran, plage, forêt, etc.)
Villages (peuvent uniquement être densifiés / règle du SCOT)	Axe de communications (route, chemin, sentier)	Chambres d'hôtes	Zone naturelle (zone humide, ruisers d'eau, estran, plage, forêt, etc.)
Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN – loi littoral)	Ligne électrique HT	Maison de la digue	Zone naturelle (zone humide, ruisers d'eau, estran, plage, forêt, etc.)

**Secteur 20
Baleannou**



Secteur 20 – Baleannou

Proposition A

Camping
Relocalisation dès le court terme (<5 ans) jusqu'en 2100

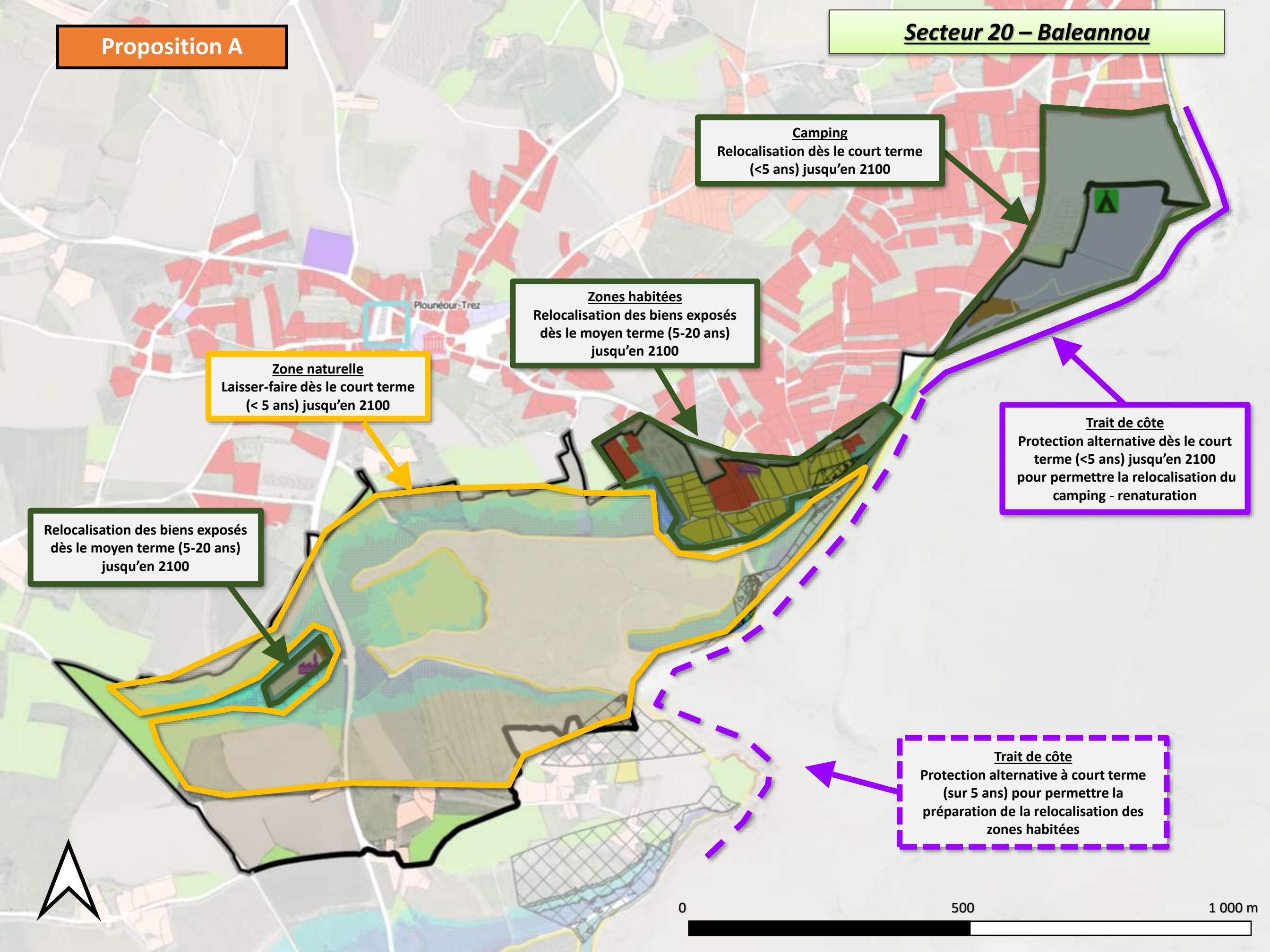
Zones habitées
Relocalisation des biens exposés dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Zone naturelle
Laisser-faire dès le court terme (< 5 ans) jusqu'en 2100

Trait de côte
Protection alternative dès le court terme (<5 ans) jusqu'en 2100 pour permettre la relocalisation du camping - renaturation

Relocalisation des biens exposés dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Trait de côte
Protection alternative à court terme (sur 5 ans) pour permettre la préparation de la relocalisation des zones habitées



Secteur 20 – Baleannou

Proposition B

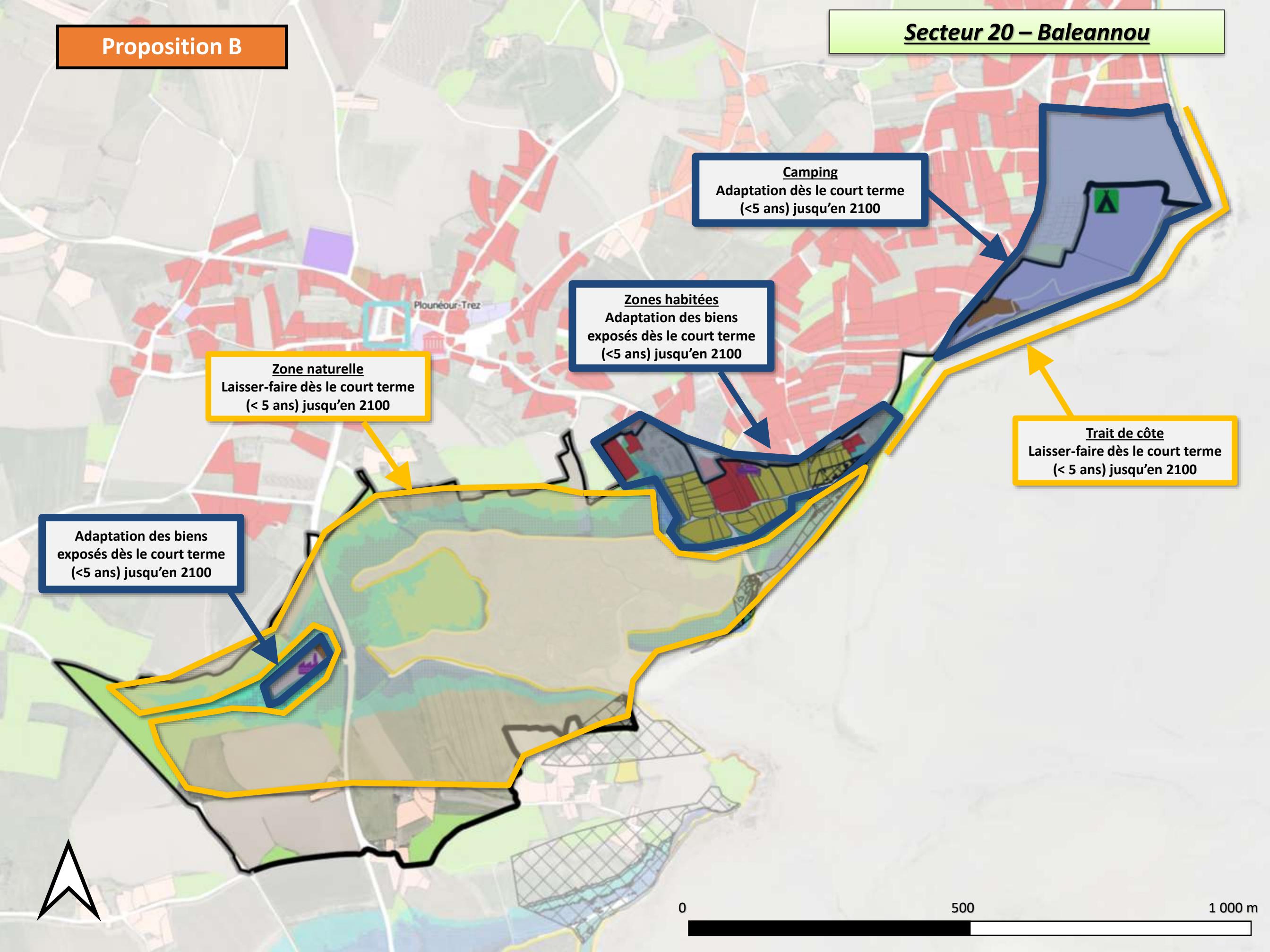
Camping
Adaptation dès le court terme
(<5 ans) jusqu'en 2100

Zones habitées
Adaptation des biens
exposés dès le court terme
(<5 ans) jusqu'en 2100

Zone naturelle
Laisser-faire dès le court terme
(< 5 ans) jusqu'en 2100

Trait de côte
Laisser-faire dès le court terme
(< 5 ans) jusqu'en 2100

**Adaptation des biens
exposés dès le court terme
(<5 ans) jusqu'en 2100**





Secteur 21 – Kerguelen

Secteur 21 – Kerguelen

Carte des enjeux


5 ha

Secteur 21
Kerguelen

Aléas Inondation Aléa fort (>2m sous le niveau marin de référence - NMR) Aléa moyen (0 à 2 m sous le NMR) Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100) Erosion Zone d'érosion à horizon 2100	Equipements Équipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.) Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.) Espace vert - Parc et jardins Poste de secours SNSM STEP	Enjeux Type d'habitat Habitat dense Habitat moyennement dense Habitat diffus ou isolé Agriculture Zone agricole Bâti agricole Trait de côte & zone naturelle Ouvrage côtier Côte meuble Côte rocheuse Zone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.) Communication Axe de communications (route, chemin, sentier) Ligne électrique HT	Activités Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.) Terrains de loisirs (canotage, cabanon) Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.) Élément patrimonial Zone de massage Centre nautique Entreprises Café Camping Discothèque Gîte, hôtel, restaurant Chambres d'hôtes Maison de la digue
---	---	--	--

Repli stratégique
Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCoT Pays de Brest de novembre 2019)
Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues)
Villages (peuvent uniquement être densifiés / règle du SCoT)
Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN - loi littoral)



Relocalisation des biens exposés dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Trait de côte
Protection alternative à court terme (sur 5 ans) pour permettre la préparation de la relocalisation des zones habitées



Relocalisation des biens exposés
dès le court terme (<5 ans)
jusqu'en 2100





Secteur 22 – Rousseau

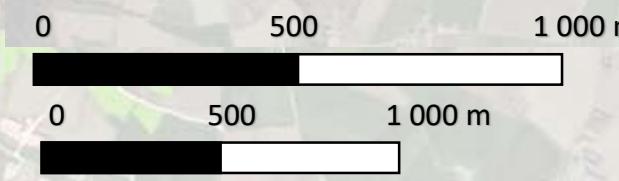
Carte des enjeux

Secteur 22 – Rousseau

 70
 30
 3
 178 ha

**Secteur 22
Rousseau**

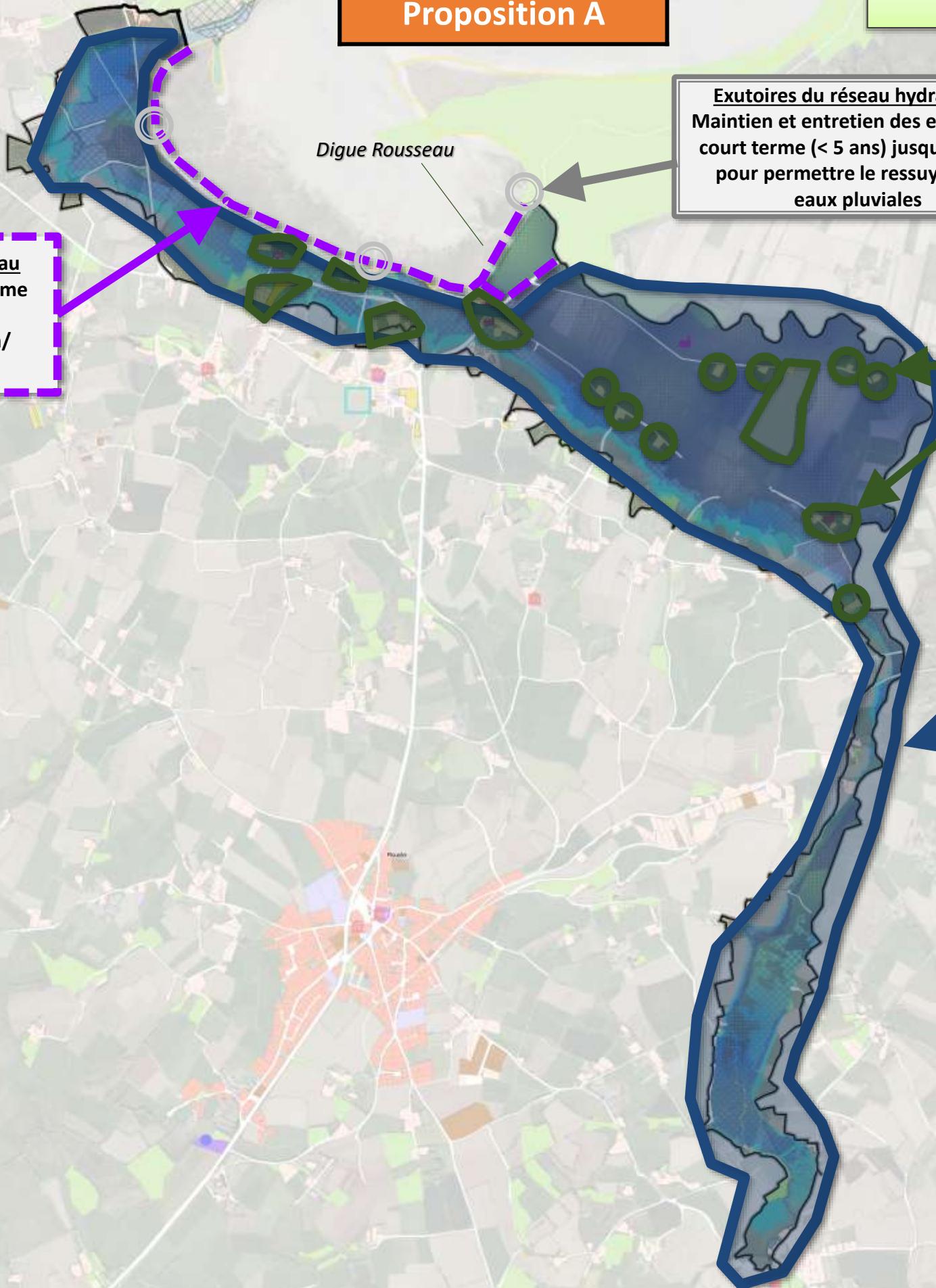
Aléas		Enjeux	
Inondation  Aléa fort (>1m sous le niveau marin de référence - NMR)  Aléa moyen (0 à 1 m sous le NMR)  Aléa lié au changement climatique (sous le NMR à horizon 2100) Erosion  Zone d'érosion à horizon 2100		Equipements  Equipement public technique (équipement pour eau, assainissement, énergie, etc.)  Zone de service (équipement sportif / loisir, enseignement, administratif, santé, etc.)  Espace vert – Parc et jardins  Poste de secours SNSM  STEP	
Repli stratégique Zones pouvant accueillir un repli (selon le SCoT Pays de Brest de novembre 2019)  Agglomérations (peuvent être densifiées et étendues)  Villages (peuvent uniquement être densifiés / règle du SCoT)  Secteurs déjà urbanisés (peuvent uniquement être densifiés / loi ELAN – loi Etour)		Type d'habitat  Habitat dense  Habitat moyennement dense  Habitat diffus ou isolé Agriculture  Zone agricole  Bât agricole Trait de côte & zone naturelle  Ouvrage côtier  Côte meuble  Côte rocheuse  Zone naturelle (zone humide, cours d'eau, estran, plage, forêt, etc.) Communication  Axe de communications (route, chemin, sentier)  Ligne électrique HT	
		Activités  Zones d'activité touristique (gîte, hôtel, camping, restaurant, etc.)  Terrains de loisirs (canicrossing, cabanes)  Zone industrielle et artisanale (activité tertiaire, activité économique, zone commerciale, carrière, etc.)  Elément patrimonial  Zone de mouillage  Centre nautique  Entreprises  Café  Camping  Discothèque  Gîte, hôtel, restaurant  Chambres d'hôtes  Maison de la digue	





Secteur 22 – Rousseau

Proposition A

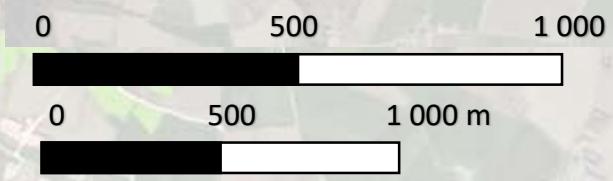


Trait de côte et digue du Rousseau
Protection alternative à court terme (sur 5 ans) pour permettre la préparation de la relocalisation/ adaptation des zones arrières

Exutoires du réseau hydraulique
Maintien et entretien des exutoires à court terme (< 5 ans) jusqu'en 2100 pour permettre le ressuyage des eaux pluviales

Relocalisation des bâtis exposés dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100

Adaptation des activités agricoles dès le moyen terme (5-20 ans) jusqu'en 2100





Secteur 22 – Rousseau

Proposition B



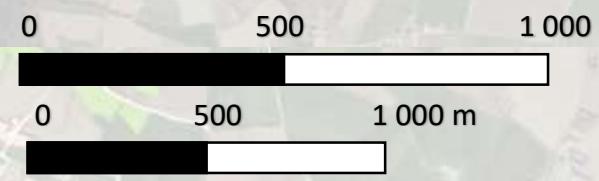
Digue Rousseau

Zone naturelle
Laisser-faire dès le court terme
(<5ans) jusqu'en 2100

Trait de côte et digue du Rousseau
Lutte active à court terme (sur 5 ans) pour
permettre la préparation de la relocalisation/
adaptation des zones arrières = maintien et
entretien des digues existantes

Adaptation des bâtis exposés
dès le moyen terme (5-20 ans)
jusqu'en 2100

Relocalisation des activités
agricoles dès le moyen terme
(5-20 ans) jusqu'en 2100





Proposition C

Secteur 22 – Rousseau

Adaptation des activités agricoles
et des bâtis exposés dès le court
terme (<5 ans) jusqu'en 2100

